

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
Mme GISEÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 17

Séance tenue le 17 avril 2014 à 13 h
Salle Théâtre La Scène
300, avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 AVRIL 2014	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION	
GOUVERNANCE ET IMPACTS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL	
COHABITATION DES USAGES ET IMPACTS SUR LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE	7
GOUVERNANCE TERRITORIALE	15
M. Mario Gauthier	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. Jacques Tétreault.....	23
M. Joseph Guillemette	37
M. Alain Guillon	45
Mme Joyce Renaud	51
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. Cosmin Vasile.....	59
Mme Mylène Bolduc.....	65
M. Richard Chartier	78
M. Marc Brullemans	84
M. Jocelyn Dubois	87
Mme Denise Campillo.....	94
Mme France Mercille.....	97
M. Louis Casavant	107
M. Gérard Montpetit	113
M. Serge Giard	125
M. Raymond Stone Iwaasa	132
Mme Joyce Renaud	139
MOT DE LA FIN	145



**SÉANCE DU 17 AVRIL 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

10 Alors, mesdames et messieurs, bonjour. Nous allons amorcer notre ultime séance de la première partie de l'audience publique de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dont le mandat porte sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*.

15 Alors, comme à notre habitude, tout au long de cette première partie, nous allons avoir une présentation qui porte sur le thème de la *Gouvernance et des impacts sur les communautés d'accueil*, et plus précisément des présentations qui portent sur la *Cohabitation des usages et impacts sur la communauté agricole*, et la *Gouvernance territoriale*, une présentation de monsieur Mario Gauthier de l'Université du Québec en Outaouais.

20 Alors, avant de céder la parole à notre présentateur, je demanderais aux différents porte-parole des ministères qui nous accompagnent dans nos travaux, de se présenter ainsi que les personnes qui les accompagnent.

Alors, pour le ministère du Développement durable?

25 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

30 Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur et Madame les commissaires. Mon nom est Charles Lamontagne, je suis le directeur par intérim du Bureau de coordination des évaluations stratégiques. Cet après-midi, je vais être accompagné de monsieur Georges Gangbazo qui travaille dans le Bureau.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lamontagne. Pour le ministère des Ressources naturelles?

35 **PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :**

40 Bonjour, Monsieur le président. Alors, Frédéric Dubé, Direction du bureau des hydrocarbures pour le ministère de Ressources naturelles; je suis accompagné de monsieur Pascal Perron et de monsieur Renaud Patry de la même Direction, ainsi que de monsieur Éric Leclair et madame Sophie Bussièrès de la Direction régionale.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Dubé. Pour le ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation du Québec?

45

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

Oui, bonjour. Pierre-Olivier Girard de la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire. Je suis conseiller en aménagement du territoire et développement régional. Et je serai, en tout cas, il devrait y avoir quelqu'un de la Direction régionale, madame Evelyne Vouligny, aussi conseillère en aménagement du territoire et développement régional qui sera ici avec moi aujourd'hui.

50

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour le ministère de la Santé et Services sociaux?

55

PAR MARION SCHNEBELEN :

Oui, bonjour, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Marion Schnebelen, je suis chef d'équipe à la Direction de la protection de la santé publique au ministère de la Santé. Et cet après-midi, je vais être accompagnée de deux personnes expertes à l'Institut national de santé publique, madame Geneviève Brisson et madame Emmanuelle Bouchard-Bastien.

60

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Alors, on n'a pas de représentant du MAMROT? Oui, Madame, excusez-nous.

65

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Oui, bonjour! Claudine Beaudoin, porte-parole du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

70

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Beaudoin, avec nos excuses. Alors, complément d'information, dépôt de documents? Monsieur Lamontagne?

75

80

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

85 Oui. J'ai fait parvenir à madame Harvey, la coordonnatrice de la Commission, les réponses aux questions du 15 avril dernier portant sur le protocole QC-33, et également la réponse des gens du Bureau des changements climatiques sur l'emploi ou la provenance des gens qui ont travaillé à l'élaboration du système d'achat crédit carbone.

PAR LE PRÉSIDENT :

90 Merci, Monsieur Lamontagne. Pour le ministère des Ressources naturelles?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

95 Oui, plusieurs éléments de réponse. Tout d'abord, j'ai déposé à la Commission, à madame Harvey, un document concernant la démarche de suivi d'inspection du MRN sur les puits inactifs. Donc, c'est un premier document. Ensuite, je souhaiterais apporter deux compléments d'information à l'attention de la Commission.

100 Le premier concernait, il avait été mentionné, l'Université Laval a réalisé une étude sur l'état de quatre-vingt-cinq (85) puits dans les basses-terres du Saint-Laurent, dans la zone qui est située entre la faille de Yamaska et la faille de Logan, et la Commission souhaitait savoir quelle était la proportion de ces puits qui avaient présenté, lors du forage, des indices de gaz ou de pétrole. Donc, j'aurais peut-être quelques chiffres à vous donner.

105 De ce nombre, des quatre-vingt-cinq (85) puits, en fait, soixante et un (61) avait présenté des indices de gaz, trois (3) des indices de gaz et de pétrole, trois (3) des indices de saumure, et seize (16) étaient secs. Évidemment, il s'agissait tous de puits de forage destinés à une recherche d'hydrocarbures.

110 Et, également, madame Grandbois, lors de la séance d'hier soir, nous avait posé des questions concernant la question de la restauration des sites miniers. Alors, j'ai eu quelques éléments de réponse que je pourrais vous transmettre très rapidement.

115 Donc, le gouvernement du Québec a adopté en 2007 une convention comptable relative au passif environnemental. Suivant cette convention, les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés, abandonnés ou appartenant au gouvernement – dans le cas des mines, il s'agit de sites miniers abandonnés, ils sont comptabilisés à titre de passif environnemental.

120 Le passif environnemental comprend évidemment des coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains. L'évaluation de ces coûts est révisée annuellement. Des travaux

125 d'inventaire de sites miniers abandonnés ont été réalisés entre 2007 et 2012. Depuis, plusieurs sites ont fait l'objet de travaux de réhabilitation. Selon les comptes publics, au 31 mars 2013, le passif environnemental du gouvernement du Québec s'élevait à un peu plus de trois virgule cent soixante-dix milliards de dollars (3,170 G\$). Au 31 mars 2013, le ministère des Ressources naturelles a inscrit au passif environnemental gouvernemental un montant d'un virgule deux milliards (1,2 G\$) environ, pour des sites miniers. Donc, spécifiquement pour des sites miniers. Et des montants sont libérés chaque année conformément aux conventions comptables mentionnées, afin de pourvoir aux coûts de restauration de ces sites.

130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste un point d'information : votre trois milliards (3 G\$) versus votre un milliard (1 G\$), votre trois milliards (3 G\$) inclut le un milliard (1 G\$) qui a été déclaré par le MRN ou on l'additionne?

135 **PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :**

C'est ma compréhension.

140 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Compréhension qu'on l'additionne ou il est intégré?

145 **PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :**

Il est intégré.

PAR LE PRÉSIDENT :

150 Merci, Monsieur Dubé.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

C'est tout.

155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

160 Merci, Monsieur Dubé. Alors, les autres ministères n'avaient pas... oui, Agriculture?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

165 Oui. Donc, plusieurs éléments aussi. Hier j'ai parlé, en fait je vous ai fait la lecture d'un
170 article, là, d'un élément que je pensais qui provenait du CARTV, en fait, ça provient – le CARTV
c'est le Conseil des appellations réservées et les termes valorisants, un organisme québécois. En
fait, les éléments que j'ai lus relevaient de la norme biologique canadienne, des normes
biologiques canadiennes, donc de la norme fédérale et, au niveau provincial, le CARTV vient
spécifier certains éléments et vient assurer un contrôle des organismes qui font la certification
biologique. Ça, c'est un élément.

175 Ensuite de cela, j'ai déposé à la Commission une copie de la *Politique de souveraineté
alimentaire*. C'est une politique gouvernementale, donc déposée par le gouvernement du Québec
en mai 2013. Juste pour vous lire certains passages qui se rapportent un peu à ce qui a été
discuté hier – est-ce que ça vous convient? Parfait.

180 Donc, à la page 28 on précise que :

185 « *Le secteur bioalimentaire est parmi les plus présents sur l'ensemble du territoire
québécois. Cette présence est un facteur qui permet de préserver la capacité des générations
futures de se nourrir.* »

190 Ensuite de ça :

185 « *La zone agricole, malgré une superficie totale de quelque six virgule trois millions
d'hectares (6,3 M ha), demeure somme toute limitée. Une grande partie de ces territoires se
trouve dans la vallée du Saint-Laurent où se concentre la grande majorité de la population et les
meilleures terres agricoles du Québec, mais c'est aussi là que les pressions exercées par le
développement urbain sont les plus fortes.*

190 « *Pour ces raisons, il ne fait aucun doute que la zone agricole représente un patrimoine
collectif qu'il faut préserver, d'autant plus que les terres agricoles constituent aussi des ressources
non renouvelables et une richesse naturelle à mettre en valeur de concert avec les acteurs du
milieu régional. Dans ce contexte, mieux vaut prévenir que guérir.* »

195 Ensuite de ça, donc deux petits passages à la page 30 et à la page 32.

200 « *Le secteur bioalimentaire participe pleinement au développement des communautés,
notamment en mettant en valeur le caractère multifonctionnel de certaines activités agricoles par
un apport économique, une production d'aliments à proximité des gens, un entretien du paysage,
des éléments d'écotourisme.* »

Lui aussi donc, en fait, par rapport à la multifonctionnalité de l'agriculture, j'ai aussi déposé à la Commission un document qui définit la multifonction de l'agriculture, un document du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation déposé ce matin.

205 Et finalement, à la page 32 :

« *Donc, la zone agricole représente un patrimoine collectif dont la préservation doit être proclamée haut et fort par la Politique de souveraineté alimentaire, tant pour assurer la sécurité alimentaire du Québec que pour maintenant une économie régionale forte. La meilleure façon de s'en assurer est certainement d'en faire le bon usage et de l'utiliser selon son plein potentiel.* »

210
215 Donc, en fait, l'idée c'est de ne pas minimiser l'impact ou les externalités, par exemple de l'exploitation des gaz de schiste sur les activités agricoles qui sont à proximité, qui apportent un intérêt, des bénéfices à la collectivité.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

220 Alors, merci beaucoup. Alors, comme à l'habitude, on va procéder à la présentation, la Commission va prendre une pause, le registre sera ouvert et ce sera possible pour vous de vous y inscrire et après, nous débiterons la période de questions.

225 Alors, je vais laisser maintenant la parole à monsieur Mario Gauthier, en l'invitant peut-être à nous présenter les collègues qui l'accompagnent.

230

235

240

**PRÉSENTATION SUR LA GOUVERNANCE
ET IMPACTS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL
COHABITATION DES USAGES ET IMPACTS SUR LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE
PAR M. MARIO GAUTHIER**

245

PAR M. MARIO GAUTHIER :

250

Alors, Mario Gauthier, je suis professeur au département des Sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Je suis accompagné de mon collègue Guy Chiasson, du même département, et de Caroline Desrochers qui est assistante de recherche et étudiante à la maîtrise à notre université.

255

Alors, on m'a demandé de vous présenter...

PAR LE PRÉSIDENT :

260

Peut-être simplement vous rapprocher du micro, qu'on puisse bien vous entendre. On ne veut pas perdre un mot de votre présentation.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

265

D'accord. Donc, on m'a demandé de vous faire deux présentations, je crois que je vais les faire une à la suite de l'autre. La première s'intitule, est sur le thème de la gouvernance et des impacts dans les communautés d'accueil et porte plus spécifiquement sur la cohabitation des usages et des impacts sur la communauté agricole.

270

Alors, il s'agit de vous présenter deux des cinq études que nous avons réalisées pour le Comité sur l'évaluation environnementale stratégique : l'étude S3-5 qui s'appelle *Les modifications dans les usages du territoire*; l'étude S3-6 qui s'appelle *Description et documentation des impacts sociaux que pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales en lien avec l'exploitation et le transport des gaz de schiste*.

275

Peut-être, avant d'aller plus loin, ce que j'ai l'intention de faire c'est de vous présenter brièvement, autant que faire se peut, en trente (30) minutes, chapitre par chapitre, le contenu de ces études, peut-être en mettant l'accent sur les avis qu'on a dû produire, qui sont en quelque sorte des pistes d'action et des recommandations à l'intention du Comité.

280

Je voudrais souligner aussi que nos rapports sont assez exhaustifs et ils font tous plus d'une centaine de pages. Vous retrouverez dans ces rapports-là une synthèse qui est une sorte

de sommaire exécutif, évidemment une table des matières et des encadrés – donc, on a mis en évidence certains éléments dans des encadrés –, des tableaux synthèses et une bibliographie. Donc, j'invite évidemment les gens intéressés à aller consulter les études plus avant.

285 Alors, pour parler de l'étude S3-5 sur les modifications dans les usages du territoire, quelques précisions méthodologiques sur cette étude-là. Je rappelle, comme dans le cas de toutes les études, que le mandat a été défini par le Comité sur l'évaluation environnementale stratégique dans son plan de travail. Donc, la version finale, disponible en avril 2012. Et, bien sûr, on s'est approprié le mandat et puis on a consulté les travaux du BAPE, du premier BAPE, les
290 audiences qui ont lieu en 2011.

Et donc, l'étude que je vais vous présenter est basée notamment sur ce mandat-là, sur une revue de la littérature scientifique, notamment dans les revues spécialisées dans le domaine pertinent. Évidemment, on a tenu compte des autres études qui ont été réalisées, certaines plus
295 spécifiquement, d'autres études qui ont été réalisées dans le cadre du mandat. Et peut-être mentionner qu'il y a quand même une limite importante à notre étude, c'est qu'on ne connaissait pas, à ce moment-là, les lieux exacts des projets de développement qui n'étaient pas connus; leur déploiement sur le territoire n'ont plus n'était pas connu, de sorte qu'il était quand même assez difficile d'établir clairement les modifications dans les usages du territoire. Donc, je tenais à
300 mentionner cette limite.

Alors, l'étude débute par un premier chapitre qui s'intitule *Aménagement du territoire, définition et contexte des activités de développement du gaz de schiste au Québec*. Et vous allez retrouver, dans ce chapitre des définitions, de la notion d'aménagement du territoire, une
305 description du modèle québécois d'aménagement du territoire. On peut dire que c'est un modèle qui est hybride entre un modèle assez étatique à la Française et un modèle nord-américain, davantage axé sur le zonage.

On a tenté de dégager un bilan et des défis de l'aménagement du territoire au Québec; faire
310 la synthèse aussi des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. On a regardé plus spécifiquement les orientations qui sont liées aux usages du sol et on a fait un survol des principaux outils d'aménagement du territoire. Ce sont des choses qui nous avaient été demandées par le comité sur l'ÉES.

315 Ce qu'on peut dire brièvement c'est que la LAU a été adoptée en 78 avec un certain nombre de principes fondateurs : l'idée que l'aménagement du territoire est d'abord une responsabilité politique; qu'il y a des pouvoirs partagés entre les différents paliers de gouvernement, incluant les MRC et les municipalités; que La LAU repose sur une concertation des choix et des actions entre ces différents paliers de gouvernement; et aussi, l'idée d'une
320 participation active des citoyens à la prise de décisions.

325 La principale conséquence de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été la création d'un échelon supralocal, la Municipalité régionale de comté, qui est responsable de l'élaboration des schémas d'aménagement de développement et qui doit jouer un rôle de pivot, en quelque sorte, entre les grandes orientations gouvernementales et les actions des municipalités locales en matière d'aménagement et de développement du territoire.

330 La LAU a aussi introduit un principe de conformité qui permet d'assurer la concordance entre les objectifs du gouvernement et les différents paliers de gouvernement à travers un certain nombre d'outils, comme le Schéma d'aménagement et de développement du territoire.

Mentionnons aussi qu'au tournant des années 2000, d'autres réflexions ont entraîné des modifications à la LAU pour la rendre plus flexible et plus stratégique.

335 Et aussi, il y a eu un vaste projet de réforme de la loi, le Projet de loi 47, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme* qui prend en compte davantage la notion de développement durable et s'intéresse particulièrement à la question de la participation publique.

340 Alors, vous avez un tableau, ici, à l'écran, qui résume les principaux outils de planification et d'aménagement et de développement du territoire, évidemment, à l'échelle des municipalités régionales de comté, il s'agit du schéma d'aménagement et de développement. En ce qui concerne les municipalités, évidemment le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme; l'obligation pour les communautés métropolitaines d'élaborer un plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autres outils plus spécifiques.

345 Le chapitre 2 de notre étude s'intitule : *Les impacts potentiels de l'industrie du gaz de schiste sur l'aménagement du territoire*. Nous avons décidé de regrouper en trois grandes catégories ces impacts potentiels de l'industrie des gaz de schiste sur l'aménagement du territoire : les impacts sur les usages du territoire; les impacts d'un boom démographique et économique sur les usages résidentiels, les entreprises et les services; et les impacts sur la planification du territoire elle-même et ses outils.

350
355 Donc nous avons, dans un tableau, essayé de résumer ces impacts-là. Je ne crois pas avoir le temps de passer en revue tout ce tableau, mais si on prend l'usage agricole, par exemple, qui probablement intéresse particulièrement, bien, on a répertorié une série d'impacts potentiels : la perte de superficie dédiée à l'agriculture avec l'implantation des infrastructures gazières; la diminution du nombre de fermes et de la production agricole; l'augmentation de la production agricole suite aux redevances reçues et réinvesties dans les fermes – donc, vous voyez qu'il peut y avoir des impacts négatifs, mais aussi des impacts positifs, par exemple, sur le plan économique –; la diminution de la valeur des terres; l'impact sur le paysage agricole; le

360 morcellement agricole, et ainsi de suite. Donc, je ne veux pas lire l'ensemble du tableau, mais vous allez retrouver ça en détail.

365 Je donne quelques exemples de l'impact d'un boom démographique et économique sur les usages résidentiels. Bien, évidemment, l'augmentation de la population dans les municipalités où l'industrie viendra s'implanter, principalement au moment de la phase de construction des puits; le développement rapide de nouveaux projets immobiliers; la diminution de la disponibilité de logements locatifs... bon, et ainsi de suite. C'est une série d'impacts qui sont clairement identifiés dans notre étude, associés au boom démographique et économique éventuel.

370 Et on a un certain nombre d'impacts sur la planification du territoire et ses outils. Donc, il pourrait y avoir des impacts en matière de contradiction entre les documents de planification et aussi des impacts en termes de temps requis par le personnel et les élus municipaux pour s'occuper des questions relatives au développement des gaz de schiste. Il pourrait y avoir aussi des impacts plus positifs, comme l'augmentation, dans certains cas, des revenus des municipalités ou, alors, des dépenses supplémentaires pour les instances municipales.

380 Dans le chapitre 3, on identifie les conflits d'usage potentiels – c'est le titre du chapitre. On parle d'un conflit d'usage généralement pour évoquer l'opposition entre un certain nombre d'acteurs du conflit, que ce soit des citoyens, des institutions publiques, des institutions privées. Ça renvoie à des conflits qui relèvent de dimensions spatiale, sociale et économique et qui sont évidemment extrêmement territorialisées, donc qui sont inscrites dans le territoire.

385 Donc, le chapitre 3 fait une revue de la littérature sur ce qu'on entend généralement par la notion de conflit d'usage, définit ce qu'est un conflit d'usage et évoque la multiplication de ces conflits dans nos sociétés modernes. C'est un phénomène qui n'est pas propre au Québec, qui est très large.

390 On a une diversification des usages, tant dans les milieux urbains, périurbains et ruraux, ce qui renvoie à des problématiques de gouvernance dont on traitera peut-être dans la deuxième partie, dans ma deuxième présentation.

395 Dans ce chapitre aussi, on évoque la mobilisation à laquelle on a assisté autour du potentiel développement de l'industrie du gaz de schiste, que ça allait bien au-delà du conflit d'usage et ce qui est convenu d'appeler comme étant le syndrome NIMBY; que la population affectée par la venue potentielle de cette industrie, bien, ses répercussions potentielles soulèvent énormément d'inquiétudes et ce sont des inquiétudes qui peuvent être légitimes. Ça témoigne d'un sentiment de marginalisation des citoyens dans le modèle de gouvernance actuel.

400 Le chapitre 4 tente d'identifier les facteurs qui influencent les impacts sur l'aménagement du territoire et les conflits d'usage. Ça nous avait été demandé par le comité sur l'ÉES. Il y a deux principaux facteurs qui sont identifiés dans ce chapitre : le contexte socioéconomique et culturel des communautés qui sont spécifiques au territoire étudié et évidemment l'intensité du développement des activités sur le territoire.

405 Alors, sur le contexte socioéconomique et culturel des communautés, on peut comprendre, bien sûr, qu'un même projet peut créer des conflits ou non, selon le contexte local dans lequel il peut s'implanter. Par exemple, le passé industriel d'une communauté peut favoriser de bons ou de mauvais souvenirs selon l'expérience qu'il peut y avoir eu sur le territoire. Certaines municipalités peuvent être plus dévitalisées. Donc, peuvent voir d'un bon œil l'arrivée d'externalités positives
410 avec des emplois, mais peuvent aussi, pour d'autres raisons, voir des externalités négatives comme la pollution, et ainsi de suite.

Alors, il y a des disparités importantes entre les MRC des régions à l'étude, et c'est ce qu'on tente de relever dans ce chapitre. Et donc, tout ça soulève des questions associées à ce qu'on appelle la « justice environnementale » là, d'équité de traitement sur un même territoire.
415

Et le deuxième facteur majeur, c'est l'intensité du développement de l'industrie du gaz de schiste, donc le nombre de projets d'exploitation sur le territoire. Je rappelle que les détails de ça ne sont pas connus à l'heure actuelle. Le rythme de développement, la quantité d'infrastructures, l'ensemble des impacts liés aux activités et les impacts qui sont déjà présents sur le territoire, qui émanent d'autres sources.
420

Donc, le chapitre 5 de cette étude qui, rappelons-le, est l'étude portant sur les modifications dans les usages du territoire tente d'identifier des pistes d'action pour atténuer les impacts sur l'aménagement du territoire et les conflits d'usage.
425

Donc, nous avons identifié trois pistes principales : la planification des territoires compatibles à l'aide des outils et des mécanismes de participation existants; l'évaluation des projets pour identifier les impacts et adopter des mesures d'atténuation; et la mise en place de mécanismes de suivi des impacts.
430

Donc, sur le premier point : planifier en amont; il s'agit de planifier en amont avec la population avant même l'intention d'un promoteur. Il existe déjà des outils pertinents : le schéma d'aménagement et de développement du territoire des MRC, les plans d'urbanisme des municipalités et les autres réglementations.
435

Le deuxième point : l'évaluation des projets; on mentionne que cette évaluation-là pourrait être confiée à un BAPE sectoriel ou à un BAPE régional en deux phases, un peu sur le modèle

440 des audiences publiques qu'on a en vertu de 31.1 sur les projets, mais qui seraient effectuées sur
une base régionale, d'évaluation environnementale régionale, et qui prennent en compte les
études d'impacts cumulatifs lors de projets avant l'exploration, des études de scénarios
d'exploitation une fois l'exploration faite.

445 Et sur le troisième point : la mise en place de mécanisme de suivi des impacts; le suivi est
important, car il est lié à l'incertitude des impacts attendus. Donc, le suivi renvoie à des activités
de contrôle, de surveillance, d'inspection, et on parle notamment de l'idée de la création de
comités de suivi multipartites à l'échelle des MRC, qui réunissent une diversité d'acteurs
territoriaux concernés.

450 Alors, ça fait le tour de la première étude sous le thème de *Cohabitation des usages et des
impacts sur la communauté agricole*.

455 L'autre étude c'est l'étude S3-6 qui s'appelle : *Description et documentation des impacts
sociaux que pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales en lien avec
l'exploitation et le transport des gaz de schiste*. Alors, permettez-moi également de donner
quelques précisions méthodologiques sur cette étude.

460 D'abord, le mandat a été défini conjointement avec le comité sur l'ÉES. Nous avons fait une
revue de la littérature scientifique et une étude documentaire des rapports d'évaluation d'études
d'impact dans des États ou des provinces qui exploitent les gaz de schiste déjà. Plus, des
rapports d'enquête et d'audiences publiques du BAPE qui concernent des projets d'oléoduc, de
gazoduc ou d'exploration gazière. Le BAPE avait déjà fait un certain nombre de travaux sur ce
type de projet là. Donc, on les a passés en revue. Caroline pourra m'aider pour donner le nombre
précis, je crois que c'est une dizaine.

465 On a évidemment tenu compte de d'autres études qui ont été réalisées dans le cadre de
l'ÉES. On a fait une bonne recension des écrits scientifiques sur les impacts sociaux et
l'évaluation des impacts sociaux. Il existe beaucoup de revues spécialisées dans ce domaine.
Donc, voilà.

470 Les principales limites de l'étude : encore une fois, les lieux exacts des projets de
développement ne sont pas connus; donc, initialement, le comité sur l'ÉES aurait voulu qu'on
s'engage davantage dans une évaluation des impacts sociaux, ce qu'on n'était pas en mesure de
faire, donc on a plutôt travaillé à la description des impacts potentiels. Et vous allez voir que nos
475 recommandations vont dans le sens de se donner les moyens de faire une évaluation des impacts
sociaux.

480 Oui, les études sont aussi très peu nombreuses sur les impacts spécifiques des infrastructures liées au gaz de schiste. Il y a peu d'informations sur le nombre de puits qui seront forés et sur l'importance des infrastructures connexes. Donc, voilà.

485 Cette étude-là contient quatre chapitres : je crois, le premier chapitre s'intitule : *Description des principales composantes liées au réseau de gazoducs pour le transport du gaz de schiste*. Donc, essentiellement, il y a une description des composantes du réseau de gazoducs et il y a une description des mécanismes qui encadrent et régissent les réseaux de gazoducs.

490 Le deuxième chapitre s'intitule : *Définition et composantes des impacts sociaux et description du territoire*. Donc, on définit là-dedans ce que sont des impacts sociaux; essentiellement, les conséquences socioculturelles, les résultats d'actions publiques privées qui affectent le mode de vie, et puis on dresse, on reprend essentiellement – et c'est l'étude qui a été réalisée par l'équipe de Christiane Gagnon, je n'ai pas le numéro de l'étude, là... S2-4, voilà. Merci. Donc, on synthétise, si on veut, cette étude, pour donner un aperçu des activités humaines dans les trois régions à l'étude.

495 Donc, on peut dire, souligner notamment la forte présence d'activités agricoles, cinquante-cinq pour cent (55 %) des activités agricoles du Québec, quarante-cinq pour cent (45 %) du territoire est forestier. L'importante hydrographie du territoire est soulignée. Aussi, le fait qu'il y a des agglomérations urbaines importantes sur le territoire et également des activités récréotouristiques.

500 Le chapitre 3 s'intitule : *Documentation des impacts sociaux potentiels de la mise en place des infrastructures gazières*. Donc, ce que vous voyez à l'écran c'est qu'on a fait ça selon les différentes phases : la phase de préparation; la phase de construction du gazoduc; la phase d'opération des gazoducs; et finalement la phase de fermeture. Et vous allez retrouver dans l'étude des tableaux, par phase, qui résument les impacts et les mesures d'atténuation liées au gazoduc.

510 Donc, par exemple, lors de la phase de préparation, le tracé peut être jugé insatisfaisant, qui ne prend pas en compte les réalités du milieu. Voilà. Je pense que je n'ai pas vraiment le temps d'entrer dans le détail des tableaux, mais vous allez avoir l'identification des impacts sociaux, par phase. Cette diapo montre la phase de construction avec les mesures d'atténuation possibles; on s'entend qu'une mesure d'atténuation, ça vise à atténuer l'impact qui est identifié.

515 Donc, si je prends l'exemple du bruit, eh bien, si on a identifié que l'impact est de cinq décibels (5 dB) on peut avoir une mesure d'atténuation qui va ramener le bruit à quelque chose de plus bas. Évidemment, mon exemple est fictif, là, cinq décibels (5 dB) c'est peu, mais voilà.

520 Il y a une figure – je suis passé rapidement sur un élément. Bien, il faut rappeler que le ministère de l'Environnement, la Direction de l'évaluation environnementale a une liste sommaire des impacts à considérer pour les projets de construction de gazoduc. Donc, on a jugé bon dans notre étude de la rappeler. Donc, on a produit un encadré qui peut être utile pour les travaux.

525 Donc, pour terminer cette deuxième étude. On a identifié des pistes d'actions, comme il nous l'était demandé – ça apparaît aux pages 44 et suivantes de cette deuxième étude – trois pistes d'actions principales : la planification du tracé des gazoducs avec la participation des milieux locaux; la prise en compte des impacts cumulatifs; et l'instauration d'une démarche d'évaluation des impacts sociaux.

530 Donc, sur le premier point, il s'agit d'inscrire les tracés des gazoducs dans une démarche globale des infrastructures nécessaires à l'industrie pour s'assurer de la cohérence avec les usages et de la planification du territoire et donc, de minimiser les conflits. Et pour ce faire, d'impliquer des acteurs qui détiennent une expertise reconnue, par exemple Gaz Métro.

535 Sur le deuxième point, prendre en compte les impacts cumulatifs. Il s'agit de considérer l'ensemble des infrastructures et de leur impact dans l'évaluation. Donc, le nombre de projets, le rythme de développement, et de considérer les impacts connexes et les impacts synergiques que peuvent avoir la mise en commun, si on veut, des infrastructures.

540 Enfin, instaurer une démarche d'évaluation des impacts sociaux. L'évaluation des impacts sociaux implique d'analyser, de surveiller et de gérer les conséquences sociales qui sont prévues ou imprévues pour assurer un environnement humain plus durable et équitable. Donc, il y a des propositions qui sont faites pour instaurer une démarche systématique d'évaluation des impacts sociaux, notamment à partir de la revue de la littérature. Il existe une communauté de chercheurs qui s'intéressent à cette question de l'évaluation et les impacts sociaux et qui ont produit des
545 façons de faire qui pourraient être très utiles.

550 Voilà, en gros, ce qu'est le contenu de ces deux premières études qui ont été réalisées par une équipe de recherche dont j'étais responsable avec mon collègue Guy Chiasson et un autre collègue, Martin Robitaille, et puis des assistantes de recherche et une professionnelle de recherche. Est-ce que vous voulez que j'enchaîne sur...

PAR LE PRÉSIDENT :

555 La deuxième présentation?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

560 Oui?

PAR LE PRÉSIDENT :

565 S'il vous plaît.

**PRÉSENTATION SUR
LA GOUVERNANCE ET IMPACTS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL
LA GOUVERNANCE TERRITORIALE
PAR M. MARIO GAUTHIER**

PAR M. MARIO GAUTHIER :

575 O.K. Ma deuxième présentation porte sur la gouvernance territoriale, qui est évidemment
étroitement liée à ce que je viens de présenter sur la question des conflits d'usage et des impacts
potentiels sur le territoire.

580 Donc, ça fait le tour, en fait. Nous avons produit trois autres études pour le compte du
Comité sur l'évaluation environnementale stratégique : l'étude S1-2 qui s'appelle *La participation
de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de schiste*; l'étude S1-4 :
Élaboration de trois scénarios de gouvernance territoriale; et l'étude S4-2 : *Information
participation publique et mécanisme de concertation à l'échelle locale*.

585 Alors, je vais, encore une fois, faire une brève présentation de ces trois études-là, en
présentation essentiellement le contenu des chapitres, chapitre par chapitre, et en mettant
l'accent sur nos avis, nos pistes d'action et de recommandations. Et puis, à la demande de la
Commission, je vais mettre l'emphase sur l'étude S4-2 qui porte sur l'information et la participation
publique et les mécanismes de concertation à l'échelle locale.

590 Sur la participation de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de
schiste, bien, encore une fois, il s'agit d'un mandat qui a été défini conjointement avec le Comité
sur l'ÉES, en tenant compte des travaux qui avaient été réalisés antérieurement par le Bureau
d'audiences publiques lors des audiences de 2011.

595 On a fait une très bonne revue de la littérature scientifique sur les notions de gouvernance
et de gouvernance territoriale. On a cherché à articuler nos réflexions avec les études pertinentes

600 qui avaient été commandées par le Comité sur l'ÉES, et on a aussi fait une analyse des mémoires déposés par une trentaine d'acteurs locaux et régionaux, dont les municipalités, les villes et les MRC. Les mémoires qui avaient été déposés aux audiences publiques de 2011, pour élaborer les pistes d'action et pour être en phase avec les points de vue de la communauté.

605 Dans cette étude, vous retrouverez, dans le premier chapitre, des éléments de définition de la gouvernance – il y a un lapsus, là « gouvernance environnementale », ça devrait plutôt être la « gouvernance territoriale ». Donc, on propose des définitions de ce qu'est la gouvernance. On pourra peut-être y revenir tout à l'heure au moment de la période de questions, mais la gouvernance renvoie l'idée d'un processus interactif de coordination entre des acteurs, de mise en commun des objectifs des collectivités. C'est l'idée que l'État ne peut être uniquement le seul porteur de l'intérêt général, que l'intérêt général est une construction et que l'État n'a plus l'apanage, si on veut, de la définition de cet intérêt général.

615 Donc, ça renvoie des rapports nouveaux entre le public, le privé, le monde associatif, la société civile et qui implique une nécessité d'articulation entre un mode de gouvernement plus classique et vertical avec un mode de gestion des affaires publiques plus horizontal, qui implique l'ensemble des acteurs locaux, et donc, qui implique une forte participation de la population à l'élaboration de l'action publique.

620 Alors, c'est une figure que vous allez retrouver à la page 8 de notre document qui tente, à partir... disons depuis une vingtaine d'années, la notion de gouvernance s'est imposée dans la sphère académique, mais aussi dans la sphère d'action publique. Et, évidemment, nous, on ne discute pas de cette notion-là en termes de bonne gouvernance, mais plutôt dans une façon d'analyser les modalités d'interaction entre les différents acteurs de l'action publique. Donc, cette discussion-là sur la notion de gouvernance et de gouvernance territoriale fait l'objet d'un chapitre complet.

625 Le chapitre 2 de l'étude s'intitule : *Gouvernance locale et régionale au Québec, principaux acteurs et outils de planification*. Donc, il s'agissait d'inventorier les acteurs et il s'agissait aussi d'inventorier les outils de planification déjà existants.

630 Donc, on a fait cet inventaire-là en distinguant le palier local, le palier supralocal et le palier régional. Le palier local, bien, ce sont les municipalités avec les plans et les règlements d'urbanisme et les mécanismes de participation qui sont minimaux, mais prévus actuellement à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le palier supralocal étant les MRC qui ont des compétences en matière d'aménagement et de planification du territoire, qui inclut également un mécanisme d'information et de participation de la population qui sont prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qui sont impliqués dans certains secteurs comme l'industrie porcine ou l'industrie éolienne.

640 On peut parler aussi du palier régional avec les Conférences régionales des élus, les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, voire éventuellement les organismes de bassin versant ou les comités ZIP.

645 Donc, dans ce chapitre, il s'agit en quelque sorte d'un inventaire qui est dressé, et puis on a résumé dans un tableau – ça, ce n'est pas le tableau... non, ce n'est pas le tableau que je cherchais, qui est à la page 53-54, mais là, vous avez une figure qui montre un peu la complexité, si on veut, et la multiplicité des intervenants dans le domaine du développement local et régional. C'est tiré d'un rapport du vérificateur général du Québec. La figure que je voulais vous présenter est disparue en cours de route, je m'en excuse.

650 Le chapitre 3 dresse le système de gouvernance territoriale québécois. Il y a deux éléments principaux dans ce chapitre : la pertinence de la gouvernance territoriale et les principaux défis du système de gouvernance territoriale. On peut dire, grosso modo, que le modèle québécois est reconnu comme étant un modèle de concertation bien intéressant, si on veut, qui implique une multiplicité d'acteurs avec des mécanismes qui favorisent cette concertation-là. Mais malgré ça, il y a un certain nombre de défis, de ce système de gouvernance territoriale, de complications, de difficultés, si on veut, notamment en raison des compétences et des ressources financières limitées du système complexe – je pense que la figure précédente le montrait –, le développement en silo, ce qu'on appelle notamment le phénomène d'hyperconcertation où il y a multiplication des instances de concertation. Bon, le fait que la participation est souvent bien imparfaite, puisqu'on retrouve souvent les mêmes acteurs, des acteurs récurrents, et un certain nombre d'outils et de règlements limités.

660 Donc, dans ce chapitre, on tente, si on veut, de faire un portrait, un état de la situation du système de gouvernance territoriale québécois et des défis auxquels les principaux acteurs sont confrontés dans la mise en œuvre.

670 Les pistes d'actions pour appuyer l'encadrement des acteurs locaux et régionaux dans le développement du gaz de schiste. Donc, dans ce chapitre-là, on relève que le modèle actuel est inapproprié pour assurer une gouvernance de l'industrie du gaz de schiste, qu'il faudrait le revoir, notamment pour impliquer davantage les acteurs territoriaux dans la gouvernance; qu'il faudrait aller dans le sens d'identifier, par les instances municipales, des zones compatibles avec l'exploitation des gaz de schiste à l'aide des outils de planification et de réglementation existants. Notamment, le rôle des Comités consultatifs d'urbanisme et de la consultation publique lors de l'adoption du zonage compatible pourrait être mis de l'avant, et ainsi de suite.

675 Il y a une série de recommandations et de pistes d'actions, il y en a dix (10) qui sont identifiées dans ce chapitre.

680 L'étude S1-4 : *Élaboration de trois scénarios de gouvernance territoriale de l'industrie du gaz de schiste*. Alors, je reviens avec les mêmes précisions méthodologiques, et en ajoutant aux précisions méthodologiques que j'ai fait tout à l'heure, que nous avons analysé les mémoires déposés au moment des audiences publiques du BAPE en 2011 et que nous avons, dans ce cas-là, fait un groupe de discussion qui s'est tenu en mars 2013 à Drummondville, dans le Centre-du-Québec, parce que les scénarios dont je vais vous parler, les trois scénarios dont je vais vous parler, ce sont des scénarios qui nous ont été demandés par le Comité sur l'ÉES, donc on n'a pas inventé ces scénarios-là, il s'agissait de les décrire davantage.

690 Donc, on voulait examiner les scénarios avec un groupe de discussion et on a réuni, en mars 2013, une dizaine de participants du monde municipal et les détails de ce groupe de discussion sont dans notre rapport. Ce rapport contient également notre définition de la gouvernance territoriale, mais j'en ai parlé tout à l'heure, je n'y reviendrai pas.

695 On a fait, à la demande de la Commission, une synthèse des études pertinentes pour orienter l'analyse des scénarios de gouvernance. Alors, dans un premier temps, on a résumé, si on veut, les régimes de gouvernance miniers dans le monde. Ce sont essentiellement les études qui ont été réalisées par ma collègue Paule Halley de l'Université Laval et aussi, je crois, du ministère de l'Environnement. Donc, on a fait une synthèse de ces études-là.

700 On a aussi fait une synthèse des études qui portent sur le rôle et les défis des instances municipales et autres acteurs locaux et régionaux. Ce n'était pas très compliqué, parce que c'est nous qui avons produit l'étude S1-2.

705 Et puis on devait faire une synthèse des études portant sur les facteurs d'acceptabilité sociale, mais les études se faisant en parallèle, les études n'étaient pas encore disponibles à ce moment-là, mais on a quand même approfondi la question de l'acceptabilité sociale dans ce chapitre, avec une vision qui est peut-être complémentaire à celle développée par l'équipe de Marie-Josée Fortin à l'Université du Québec à Rimouski.

710 Et donc, cette étude élabore les trois scénarios qu'on nous avait demandés : le scénario du statu quo, essentiellement, qui était l'analyse de l'existant au moment de la production de l'étude. Je rappelle qu'on a débuté nos études il y a maintenant à peu près deux ans. On a reçu le mandat à peu près à Pâques, il y a deux ans, et nous avons déposé les études en septembre 2013.

715 Le scénario 2, c'est un scénario avec plan de zonage établi à l'échelle de la province. Et le scénario 3 est un scénario en cohérence avec les plans de développement et la réglementation locale et régionale. Et puis on a tenté d'examiner ces trois scénarios sous l'angle de l'acceptabilité sociale.

720 Alors, là aussi, les trois scénarios sont présentés sous forme synthétique dans le rapport, après un long développement pour chacun des scénarios. Et là, vous allez retrouver des tableaux synthèses par scénario avec les principales caractéristiques. Voilà. Peut-être qu'à la période de questions, on pourra y revenir.

725 Donc, dans le dernier chapitre de cette étude : *Recommandations pour éclairer la mise en œuvre de la gouvernance territoriale*, nous faisons six recommandations qui, je crois, ont été en partie reprises dans le rapport synthèse du Comité sur l'ÉES.

730 La première porte sur la *Loi sur le développement durable* et son principe de subsidiarité qui devraient être utilisés pour encadrer la gouvernance territoriale et déterminer le rôle des principaux acteurs;

La deuxième recommandation c'est de donner au gouvernement du Québec ou de le mettre à l'avant-plan pour la mise en place d'un cadre d'intervention efficace;

735 La troisième est l'identification par les instances municipales d'un zonage compatible avec l'industrie des gaz de schiste;

La quatrième porte sur le rôle des entreprises gazières;

740 La cinquième recommandation porte sur la gestion et le contrôle de la réglementation;

Et, finalement, la dernière recommandation porte sur le financement, les redevances et la faisabilité.

745 Alors, j'en arrive à la dernière étude, l'étude S4-2 qui s'intitule : *Information, participation du public et mécanismes de concertation à l'échelle locale*. Bien, évidemment, là aussi le mandat a été défini par le Comité sur l'ÉES, et nous avons procédé en faisant une bonne revue de la littérature scientifique pertinente sur les composantes, les conditions de réussite et les défis propres aux dispositifs participatifs. C'est un domaine où on possède une assez bonne expertise. On vient de réaliser notamment un guide à l'intention du ministère des Affaires municipales, à l'intention des municipalités, sur les questions de participation publique. Les municipalités qui devraient devoir adopter prochainement des politiques en matière d'information et de participation publique.

755 Et puis, évidemment, on a porté un regard particulier sur les dispositifs participatifs existants au Québec, aux échelles locales et régionales.

Le premier chapitre contient des éléments de définition et justifie la pertinence de la participation publique, et fait le lien étroit entre participation publique, gouvernance, gouvernance territoriale et acceptabilité sociale.

760 Le chapitre 2, c'est une espèce d'inventaire des principaux dispositifs participatifs à l'échelle locale, régionale. On les a scindés de la façon suivante : on a regroupé les dispositifs d'information, les dispositifs de consultation publique, et les dispositifs davantage axés sur la concertation et la collaboration entre les acteurs, en cherchant à dégager les forces et les limites de ces dispositifs participatifs.

765 On peut dire que du côté des forces, on s'entend généralement pour dire qu'il s'agit d'un modèle de concertation original au Québec. L'exemple du BAPE est d'ailleurs cité à travers le monde pour l'originalité du modèle québécois, mais il y a un certain nombre de limites importantes : la multiplication des mécanismes participatifs; le phénomène d'hyperconcertation, qui
770 peut devenir problématique; souvent, le manque de liaison entre les dispositifs participatifs et la décision proprement dite qui contribue à diminuer la légitimité des dispositifs participatifs; les problèmes de sous-représentation ou de surreprésentation de certains groupes; la question du financement et ainsi de suite, sont mentionnés dans ce chapitre.

775 On a jugé bon, et je crois que c'est à la demande du Comité, d'élaborer des conditions de réussite de la participation publique à l'échelle locale. Vous avez une série de ces conditions-là qui sont développées dans le rapport : la participation, dès le début de la démarche ou du projet; la communication entre les acteurs; l'accès et la transparence de l'information; la clarté du processus et des objectifs; la volonté et le pouvoir d'influence réel sur le processus décisionnel; et ainsi de
780 suite, la question de ressources humaines et financières adéquates font partie des conditions de réussite.

Donc, on nous avait demandé de regarder, de mettre en lien, si on veut, les dispositifs participatifs, de les mettre en lien avec les scénarios, les trois grands scénarios de gouvernance.
785 Donc, c'est ce qu'on a fait. Je rappelle les scénarios : le scénario du statu quo; le scénario avec plan de zonage établi à l'échelle de la province; et le scénario en cohérence avec les plans de développement et la réglementation locale et régionale.

Donc, il y a plusieurs tableaux qui décrivent ça, mais j'ai cru bon de vous mettre le tableau
790 synthèse des principales caractéristiques. Donc, vous avez, par phase de développement de l'industrie, les mécanismes participatifs qui sont en vigueur, selon les scénarios.

Enfin, le dernier chapitre s'intitule : *Recommandations pour éclairer la mise en œuvre de la participation publique*. Alors, il y a quatre points : le premier c'est un peu ce qu'on est en train de
795 faire aujourd'hui, c'est une consultation publique nationale sur la pertinence et les conditions

d'exploitation de l'industrie des gaz de schiste. Ça s'apparente, c'est une recommandation qu'on a faite au moment du dépôt de notre rapport en septembre 2013, si je me souviens bien, et donc, le mandat actuel du BAPE va dans ce sens.

800 La deuxième recommandation c'est l'idée de planifier le développement de l'industrie du gaz de schiste sur le territoire, donc d'utiliser les moyens de planification existants pour faire cette planification.

805 Le troisième élément c'est l'évaluation des projets des promoteurs sous l'angle socioéconomique et environnemental. À cet égard, le BAPE pourrait certainement jouer un rôle, notamment avec les évaluations environnementales régionales.

810 Et la quatrième recommandation porte sur la communication entre les acteurs lors de la mise en œuvre des projets, à toutes les phases au moment de l'exploration et de l'exploitation et de la fermeture.

815 Bien, peut-être un mot pour dire que malgré tout ça, nous n'envisageons pas la participation publique comme étant, comment je dirais, nécessairement un gage d'acceptabilité sociale. Donc, il y a un chapitre qui discute de cette question-là. Donc, cette idée que même si toutes les conditions, toutes ces conditions-là sont réunies d'une bonne participation publique, ça ne veut pas dire pour autant qu'il y aura acceptabilité sociale de cette nouvelle industrie au Québec.

820 Une majorité des parties prenantes, incluant la population, peut se montrer défavorable au développement de cette industrie, même si la démarche de la participation est jugée légitime et qu'elle repose sur de nouvelles bases. De là, toute l'importance de mettre en place un débat de fond sur la question. À ce titre, l'étape précédant l'arrivée des entreprises s'avère cruciale, car elle impose une réflexion, une planification et un large débat public.

825 Donc, voilà. Je m'excuse si je suis allé rapidement sur certains éléments, mais j'ai tenté de présenter l'ensemble des études en trente (30) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT :

830 Alors, merci, Monsieur Gauthier. Alors, le registre est maintenant ouvert. Et la Commission va prendre une pause et nous allons vous revenir pour procéder à la période des questions. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

835

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT :

840 Avant de procéder à l'appel pour les questions, j'aimerais offrir l'opportunité au ministère de la Santé et Services sociaux pour un complément d'information.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

845 Merci, Monsieur le président. Oui, en effet, nous souhaitons déposer deux documents qui pourraient apporter de l'information pertinente dans le cadre de ce qui s'est dit hier, mais aussi aujourd'hui. C'est deux documents que nous allons rendre disponibles, qui ont déjà été publiés par l'Institut national de santé publique du Québec. Je vais laisser madame Brisson, peut-être, vous dire en deux mots de quoi il s'agit.

850

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

855 Alors, le premier document c'est un document qui fait une recension des différentes politiques publiques internationales et nationales et canadiennes également, au sujet de la cohabitation harmonieuse et de différentes solutions politiques, mais également des solutions de projets pilotes qui ont été implantés à ces différents niveaux-là. Et les évaluations, aussi, des conditions de succès ou des défis que représentait l'implantation de ces politiques-là. Le document s'appelle *Relations entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines*. Ça a lien beaucoup avec, notamment, les solutions liées à la multifonctionnalité en milieu rural.

860

865 Et le deuxième document, c'est un *Guide de soutien sur l'évaluation des impacts sociaux en environnement*. Tantôt, monsieur Gauthier faisait référence aux méthodes internationales reconnues en évaluation d'impacts. Le Guide, si vous voulez, a d'abord fait la synthèse de plusieurs de ces méthodes-là, on n'a pas la prétention de toutes les avoir touchées, mais il fait la synthèse des méthodes et les rend de façon vulgarisée pour, notamment, le bénéfice des professionnels et analystes du réseau de la santé, mais aussi de l'ensemble du gouvernement du Québec et des autres autorités et praticiens.

870

Donc, on dépose ces deux documents-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

875 Merci, Madame. Alors, je demanderais maintenant à monsieur Jacques Tétreault, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES TÉTREULT**

PAR LE PRÉSIDENT :

880

Avant de céder la parole à monsieur Tétreault, simplement faire notre rappel habituel. Alors, éviter les préambules, deux questions par intervention, pas de sous-question – toujours la possibilité de se réinscrire – les questions et réponses sont adressées à la Commission. Et évidemment, aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

885

Monsieur Tétreault, bonjour!

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

890

Bonjour! Ça prend un point d'interrogation. Monsieur le président, ma première question : dans la présentation qui nous a été faite qui, à mon point de vue, aurait mérité une journée complète, parce qu'il y a quatre études qui nous ont été présentées, très intéressantes. On a eu seulement la déclaration des chapitres, mais le contenu aurait mérité plus de détails. On a parlé entre autres d'un boom démographique que le développement de l'industrie créerait; j'aimerais savoir quel est ce boom démographique là puis comment c'est documenté? C'est une question.

895

PAR LE PRÉSIDENT :

900

Allons-y. Alors, Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

905

J'essayais de retrouver dans l'étude ce qu'on a mentionné sur le boom démographique. Permettez-moi un instant.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

910

C'est dans la première étude, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, peut-être le temps que monsieur Gauthier puisse nous identifier les éléments que vous nous avez soulevés, Monsieur Tétreault, offrir la possibilité à madame Brisson, qui avait

915 déjà, dans sa présentation antérieure, parlé justement de cet aspect-là, du boom démographique, l'effet Boomtown que vous nous aviez présenté.

Alors, écoutez, peut-être en préambule, laisser madame Brisson donner des éléments de réponse?

920

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Mais c'est parce que je ne veux pas...

925

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Ça y est, je l'ai trouvé.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

930

Tu l'as trouvé? Bien, vas-y.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

935

O.K. Désolé. Il fallait quand même retrouver le document. Donc, c'est bien à la page 46 de l'étude S3-5. Vous comprendrez que pour le Comité sur l'évaluation environnementale stratégique, on aurait pu produire une seule étude, mais on nous a demandé de segmenter un peu nos études, donc il faut se retrouver un peu dans l'ensemble.

940

Peut-être vous lire un peu le paragraphe introductif :

945

« Les municipalités hôtes d'activités liées au gaz de schiste sont susceptibles de voir leur population augmenter. L'augmentation la plus importante a habituellement lieu au début de la phase de développement, dans la phase d'exploration et de forage. Au fil du temps, les travailleurs transitoires et temporaires vont quitter, mais en général, il y a tout de même une augmentation globale de la population liée à l'établissement permanent et à la croissance économique provenant de l'industrie. Il s'agit toutefois, rappelons-le, d'observations recueillies dans des milieux caractérisés par un développement intense des gaz de schiste. »

950

Bon, je pense que ça résume. Bien, ce qu'on a identifié, on est dans une étude qui vise à avoir les modifications dans les usages du territoire. Ce qu'on a identifié dans cette éventualité où il y aurait un développement de l'industrie intense, important, on a identifié un certain nombre d'impacts qui proviennent d'études similaires, dans des projets similaires, notamment aux États-

955 Unis. Caroline pourra peut-être compléter, parce qu'elle a fait un travail monumental sur cette question-là.

960 Mais ce qu'on a vu, c'est par exemple un développement rapide de nouveaux projets immobiliers, des impacts sur la disponibilité des logements locatifs, des impacts économiques évidemment plutôt positifs avec la venue de la population sur le plan économique. Et, voilà, on traite aussi également un petit peu des mesures d'atténuation pour ces impacts démographiques et économiques dans notre étude.

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

965 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Desrochers ou madame Brisson peut-être?

970 **PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :**

975 Il y avait peut-être une petite chose à rajouter par rapport à ça. C'est que, dans le fond, les impacts, ces informations-là sont tirées beaucoup de la littérature sur les boomtowns. Ces endroits-là sont caractérisés par le fait qu'ils sont souvent éloignés ou c'est des plus petites communautés. Donc, l'effet démographique va varier. C'est sûr que si on est plus près d'une région urbaine, l'arrivée de quelques centaines de travailleurs n'a pas nécessairement le même impact que si on est dans une région plus éloignée, dans une plus petite communauté. Donc, il faut tenir compte de ça aussi.

980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

985 Peut-être une question complémentaire. Dans quelle mesure, compte tenu que c'est une revue de littérature que vous avez faite, dans quelle mesure on peut le comparer à une situation au niveau démographique ou géographique avec la vallée du Saint-Laurent? Est-ce que c'est comparable? Est-ce que vous pourriez nous dire sur quel point de comparaison, les points similaires puis les points qui apportent des nuances?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

990 Non, Monsieur le président, c'est difficile de répondre à cette question-là. Ce qu'on peut vous dire, c'est que sur des projets d'exploitation des gaz de schiste, dans notre revue de littérature, il y a quelques exemples aux États-Unis sur la venue de cette industrie, qui ont été étudiés – et Caroline confirme – mais non, nous, on n'est pas en mesure de répondre à la question au-delà de ça.

PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :

995

Puis c'est sûr que si on compare, par exemple, à une mine qui est concentrée dans un endroit, le gaz de schiste, c'est caractérisé par le fait que c'est étendu sur le territoire. Donc, là encore une fois, il n'y a pas eu beaucoup de littérature, d'études sur les boomtowns liés au gaz de schiste. Ça se pourrait que ça soit plus réparti sur le territoire, le boom démographique, étant donné que les puits sont distribués un peu partout. C'est ce que je peux vous dire.

1000

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame Desrochers. Avant de passer la parole à monsieur Lamontagne, je vois que les gens du ministère de la Santé et Services sociaux, peut-être, auraient d'autres informations à nous fournir.

1005

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Bien, juste souligner que l'étude présentée par les HEC, l'étude S4-8, a étudié six (6) études de cas et, quand même, renchérisait, même si les situations étaient variées, renchérisait sur l'effet boomtown vécu spécifiquement pour des communautés du gaz de schiste. Et aussi, indiquer que c'est quand même un sujet très bien documenté dans la littérature scientifique sur les ressources naturelles non renouvelables. Pour le bénéfice de monsieur Tétreault, lui indiquer qu'il n'y a pas nécessairement une source de littérature, mais plutôt des sources de littérature à ce sujet-là.

1010

1015

Et à la question de le caractériser dans la vallée du Saint-Laurent, on s'est prêté rapidement à l'exercice et, d'un côté, comme dit mon collègue Mario Gauthier, c'est difficile d'avoir un aperçu exact de la situation, parce qu'il y a une partie de l'ampleur de l'effet boomtown qui varie avec l'ampleur de l'industrie qui s'implante. Mais il y a une partie quand même des facteurs qui sont associés aux caractéristiques de la communauté, et on les avait quand même, on en avait quand même dégagé quelques-unes qui ont été mentionnées : des communautés de petite taille, isolées, en milieu rural, de faible croissance préalable ou en déclin, avec une économie peu diversifiée.

1020

1025

Et à ces sujets, quand on se penche sur le document intitulé *Tableau de bord*, je crois qu'il avait été fait par le Bureau de soutien à l'évaluation environnementale stratégique, ce qu'on voit, c'est que dans la vallée du Saint-Laurent c'est quand même des zones rurales et vieillissantes avec des points en dévitalisation, que ce soit en Montérégie, au Centre-du-Québec ou en Chaudière-Appalaches, la ruralité est très présente.

1030

1035 Au Centre-du-Québec et en Chaudière-Appalaches, il y a beaucoup de communautés de
petite taille et il y a des communautés quand même en dévitalisation; sans que ce soit des régions
en dévitalisation, mais il y a quand même des poches de dévitalisation dans chacune de ces
régions-là. Donc, c'est quand même des facteurs de risque qui sont présents dans les trois
régions de la vallée du Saint-Laurent.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Brisson. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1045 Je voudrais souligner aussi que l'étude S2-7 a une section là-dessus, trois, quatre pages
avec des références, qui décrit le même phénomène. Il s'agit, quand on imagine qu'une foreuse, il
y a une trentaine de personnes qui travaillent là-dessus, si l'industrie se développe, puis il y a
trois, quatre foreuses, mettons, dans le coin de Saint-Denis-de-Richelieu – Saint-Denis, c'est
quoi? C'est deux mille (2 000) personnes? – ça fait que là, tu as soixante-quinze (75), cent (100)
1050 personnes de plus. Est-ce qu'il y a un hôtel à Saint-Denis? Je ne sais pas. Ils vont loger où?

Il y a des cas flagrants de ça associés au Dakota du Nord, où une ville de cinq cents (500)
habitants, sans hôtel, s'est retrouvée avec mille (1 000) travailleurs. Ça fait qu'ils ont été obligés
de faire des parcs à roulettes. Ça fait que là, il y a plus de travailleurs passagers que de citoyens.
1055 Ça, c'est vraiment des cas extrêmes, là, mais ça peut arriver.

PAR LE PRÉSIDENT :

1060 Écoutez, peut-être simplement une question profane, je veux dire, qui repose un peu sur
l'exemple qui a été donné par monsieur Lamontagne. Je veux dire, on parle justement de la vallée
du Saint-Laurent, il y a quand même plusieurs centres urbains qui sont quand même en
périphérie, en quelque sorte la vallée du Saint-Laurent, on parle de Saint-Jean-sur-Richelieu,
Drummondville, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke.

1065 Alors, est-ce que dans une certaine mesure, là – je veux dire, quand on focalise sur l'effet
boomtown, je veux dire, bon, écoutez, c'est sûr qu'une communauté de deux mille (2 000)
habitants aurait de la difficulté à absorber l'impact de l'arrivée de mille (1 000) travailleurs, dans
quelle mesure ça se pondérerait éventuellement sur le territoire en fonction de la mobilité de la
main-d'œuvre, là.

1070 Si on exploite à Bécancour, on est quand même à vingt (20) minutes de Trois-Rivières, on
est quand même à une demi-heure de Drummondville, alors est-ce qu'il y a un facteur de

1075 pondération qui est à appliquer ou est-ce que ça a une incidence éventuelle sur le fameux effet boomtown qu'on parle puis qu'on a déjà discuté antérieurement?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1080 Je dirais que ça dépend beaucoup de la distance de transport ou du temps de transport. Parce que les foreuses modernes, dispendieuses et rapides, là, ils forent vingt-quatre (24) heures par jour, il y a deux quarts de travail. Quand tu as travaillé douze (12) heures, tu n'es pas intéressé à voyager une heure pour aller te coucher, là. Tu veux te coucher le plus proche possible. Ça fait qu'une demi-heure de transport, peut-être, mais plus que ça, là, je ne pense pas que... les gens vont essayer de se rapprocher puis de venir à proximité.

1085 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a le facteur distance/transport qui est à considérer?

1090 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Ah, oui, oui. C'est surtout ça. Bien, ce n'est pas tellement la distance plutôt que le temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

1095 D'accord. Oui, Madame?

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

1100 Oui. Est-ce qu'on pourrait ajouter un complément d'information, s'il vous plaît, Monsieur le président?

PAR LE PRÉSIDENT :

1105 Allez-y, Madame.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1110 Il faut aussi constater que oui, l'effet est pondéré. Il y a des facteurs de risque, mais l'effet demeure quand même à considérer. Et je citerais le cas d'une autre ressource naturelle, les mines. En fait, c'est le cas que vous mentionnez, Monsieur le président, le cas des villes de services. Donc, des villes où la ressource n'est pas directement exploitée, mais qui fournissent des services qui sont liés à l'industrie. Et des cas comme Val-d'Or laisse quand même à réfléchir,

ou Sept-Îles, puisque ces villes-là où la ressource n'est pas directement exploitée connaissent quand même les conséquences de l'effet boomtown, si on peut l'appeler comme ça.

1115

Donc, il y a beaucoup de conséquences. Mon collègue Gauthier en a mentionné plusieurs, mais il y a toute, aussi, la hausse du prix de l'habitat, la hausse du prix du logement, l'organisation justement des services de santé, des différents services administratifs, gouvernementaux. Et les villes de services sont particulièrement atteintes par ces effets-là également.

1120

PAR LE PRÉSIDENT :

Avant de céder la parole à monsieur Gauthier, vous me tendez la perche avec l'exemple que vous donnez pour ce qui est du secteur minier. C'est notre compréhension aussi de l'intensité, en quelque sorte, de l'activité au niveau de la facturation des gaz de schiste, c'est sur peut-être six (6) mois, huit (8) mois, un an, alors que, je veux dire, l'exploitation minière c'est sur du long et du très long terme.

1125

Alors, est-ce qu'encore là, il y a un facteur de pondération qu'il y a à prendre en ligne de compte ou on en vient vraiment à dire que malgré ça, les deux sont comparables puis on peut dire que, bon, l'exploitation minière, exemple, pourrait éventuellement nous donner des indications de l'effet de boomtown puis de le comparer?

1130

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Il y a quand même beaucoup de littérature sur l'exploitation minière de courte durée, puisque c'est quand même un phénomène récent ou un phénomène relié à certains minerais seulement qu'il y a une exploitation de longue durée. Il n'y a pas des villes de Fermont partout ou même des Malartic. C'est très récent que ce soit des exploitations de vingt (20), vingt-cinq (25) ans. Donc, il y a beaucoup de littérature sur des exploitations minières de courte durée, qui sont plus comparables avec le gaz de schiste.

1135

1140

Je ne peux pas... sûrement, et c'est plutôt intuitif, qu'il y aura un effet de pondération, mais par contre, il y a quand même beaucoup de littérature spécifique, des études de cas sur le gaz de schiste puis les effets vécus. Et cette littérature-là présente l'effet boomtown comme un effet spécifique vécu. Il faut voir aussi que le forage du puits est un élément, mais il reste quand même, ensuite, différents services d'entretien, mais peut-être que d'autres collègues auraient des compléments.

1145

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Brisson. Monsieur Gautier?

1150

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1155 Oui. Je voulais simplement mentionner que ce qu'on nous avait demandé c'était de faire
l'identification des impacts et peut-être des impacts potentiels. Et là, évidemment, l'impact, le boom
démographique est un impact potentiel dont on a cherché à décrire cet impact. Mais ça nous
amène sur... on est à une étape très en amont de la venue de l'industrie. Et cette idée, par
1160 exemple, d'une évaluation environnementale régionale, c'est qu'à partir du moment où on identifie
les impacts, la phase suivante c'est de procéder à l'évaluation, comme telle, de ces impacts-là en
fonction du territoire à l'étude.

1165 Alors, la question que vous posez, elle est très circonscrite sur le territoire du Québec, de la
vallée du Saint-Laurent, et cetera, et donc, de là l'intérêt, à mon avis, d'une évaluation
environnementale régionale lorsqu'on aura suffisamment d'information sur les projets à venir, la
multitude des projets. Et là, on pourra peut-être prendre en compte.

1170 On a identifié l'impact potentiel du boom démographique. Bien, dans un processus
d'évaluation environnementale, il s'agira de raffiner de quel ordre pourrait être ce boom, quels
pourraient être plus précisément les impacts et comment on pourrait les atténuer, ces impacts.

1175 Je pense que l'exemple qui a été donné tout à l'heure de la venue de cinq cents (500)
nouveaux travailleurs dans une communauté équivalente, bien, à ce moment-là, lorsqu'on anticipe
ça, la démarche d'évaluation environnementale est en mesure d'essayer de trouver des moyens
de diminuer l'ampleur de cet impact-là et de résoudre le problème.

1180 Je voulais juste insister, il me semble en tout cas qu'à cette étape-ci, et ce qu'a fait le Comité
sur l'évaluation environnementale stratégique, c'est un travail extrêmement en amont, qui
m'apparaît fondamental, mais qui devra absolument servir au moment de l'évaluation
environnementale de type régional ou même l'évaluation de projets bien spécifiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

1185 Merci, Monsieur Gauthier. Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

1190 Monsieur Gauthier, rappelez-nous donc, sur le plan de vos propositions, l'évaluation
environnementale régionale, à quelle échelle la proposez-vous? Madame Desrochers?

PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :

1195 On n'avait pas recommandé un type de région en particulier, mais on disait que ça pouvait
se faire, soit à l'échelle de régions administratives ou à l'échelle de régions plus géologiques.
1200 Donc, vraiment prendre l'ensemble des régions touché par le type de shale... bon, ce n'est pas
nous les experts en géologie, mais c'est une chose qui a été recommandée, comme par exemple
quand on fait l'évaluation d'impacts sur un bassin versant, on prend la région physique et non la
région administrative.

PAR LE COMMISSAIRE :

1205 Donc, la proposition est ouverte et le shale reste à déterminer. C'est ce qu'on comprend?

PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :

Exactement.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1210 Oui, c'est ce qu'on doit comprendre. C'est-à-dire qu'il y a toujours un arbitrage à faire entre
le territoire politicoadministratif et le territoire, je dirais, géographique. Donc, l'exemple du bassin
versant est extrêmement intéressant. Si vous regardez les comités de gestion par bassin versant,
1215 ils ont bien souvent fait un compromis entre le territoire du bassin versant et le territoire
politicoadministratif.

1220 Donc, moi, je pense que pour une évaluation environnementale régionale, il faudrait avoir
une espèce de bricolage qui tienne compte à la fois des territoires administratifs et des territoires
de l'échelle où se déploie les...

PAR LE COMMISSAIRE :

1225 C'est parce que j'ai à l'esprit la figure compliquée sur laquelle vous avez insisté, sur la
multiplicité des paliers de concertation, des niveaux de décision, et cetera. À toutes fins utiles, en
en rajoutant en faisant cette proposition-là?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1230 Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1235 Et puis dans la réflexion de la Commission, quelque part, qui va devoir examiner ça... en fait, je vous posais la question juste pour essayer de clarifier comment ça s'inscrivait dans la complexité que vous avez déjà soulignée.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1240 La complexité, je crois, vous me direz si c'est satisfaisant comme réponse, mais il s'agit de... au territoire des problèmes doit correspondre le territoire des solutions. Donc, ce qui est à inventer, c'est une structure de gouvernance qui correspond au territoire du problème. Donc, de l'invention, voilà.

1245

PAR LE COMMISSAIRE :

Sur le plan des principes, ça me va. Merci.

1250

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Oui, voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

1255

Écoutez, peut-être en faisant du pouce, comme on dit, sur la question de mon collègue puis la réponse que madame Desrochers a dit, l'exemple que vous donnez pour ce qui est de l'approche de la gestion d'eau par bassin versant, je veux dire, à ma connaissance, la principale contrainte qu'on a pour ce qui est des plans directeurs de l'eau, c'est que, je veux dire, un bassin versant, ça traverse peut-être trois (3), quatre (4) MRC qui, elles, doivent prendre en considération le plan directeur de l'eau.

1260

Alors, comment vous réussissez à concilier, justement, l'ensemble de la planification régionale qui pourrait y avoir en fonction du partage des responsabilités, puis bon, sans en rajouter, on va parler de la Commission de protection de territoire agricole, on va parler des schémas d'aménagement. Comment vous arrivez à concilier tout ça?

1265

Parce que moi, à ma connaissance, pour ce qui est des plans directeurs de l'eau, c'est ça la principale difficulté. Je veux dire, quand tu passes trois (3) MRC puis qu'ils doivent prendre en considération le plan directeur de l'eau, je veux dire, les structures économiques sont différentes, le tissu social est différent, les enjeux environnementaux sont différents. Alors, on rajoute une structure par-dessus? On essaie de s'intégrer dans ce qu'il y a déjà? On crée ou on délègue? Je

1270

1275 veux dire, on a même eu, dans certaines études, une proposition, dire : bien, il faudrait peut-être regarder au niveau de la Conférence régionale des élus. Mais encore là, il y a une contrainte. Ce n'est pas un organisme décisionnel, même s'il est composé d'élus. Il ne peut pas imposer, d'un autre côté, des orientations aux municipalités régionales de comté ou aux municipalités, parce qu'il n'y a pas de lien d'autorité entre eux, même si c'est des élus.

1280 Alors, il y a un nœud gordien au niveau de la planification du territoire. Alors, vous, vous nous faites une proposition, dire : écoutez, il faut regarder – puis en plus, bien, là, on ne parle pas aussi des intérêts privés éventuels, je veux dire, il y a peut-être un, deux, trois, quatre compagnies qui, elles, vont vouloir œuvrer sur le territoire? Comment on concilie les intérêts éventuellement de l'entreprise privée en regard de tout ce que je vous ai dit précédemment?

1285 Alors, je sais que c'est une grosse question, mais donnez-nous peut-être un petit point d'ancrage puis un petit éclairage pour voir s'il peut y avoir un début de commencement de solution là-dessus.

PAR M. GUY CHIASSON :

1290 Bien, peut-être un mot sur l'existant. Ça ne répond pas à votre question plus large, mais déjà il y a une structure à l'intérieur des CRÉ, les Commissions régionales des ressources naturelles qui ont comme rôle de planification, les PRDIRT.

1295 Donc, advenant qu'on voudrait se fier sur l'existant, bien, ça serait peut-être là où il faudrait le raccrocher ou, en tout cas, ça semble être un lieu qui est une structure de concertation où généralement on a les représentants des divers territoires MRC qui sont présents, les représentants des secteurs économiques concernés, la foresterie, et cetera. Et j'imagine que c'est le même dans les territoires où il y a potentiellement du gaz de schiste. On pourrait s'imaginer qu'il y aurait une représentation éventuellement à la Commission des intervenants à ce niveau-là.

1300
1305 Donc, comme vous l'avez vu, on n'est pas certain s'il faut l'accrocher à ce qui existe ou s'il faut créer du nouveau, mais si on veut l'accrocher à l'existant, je pense que ça serait probablement l'échelle, l'échelon privilégié. Mais ça, il faudrait y penser plus longuement, évidemment.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1310 On a beaucoup insisté dans nos rapports aussi sur : le local, les municipalités, les villes, les MRC, et cetera, ont déjà des outils, des instruments de planification qui sont prévus dans une loi, ils ont des compétences et tout ça. Donc, miser sur l'existant c'est aussi construire sur ça. Donc, il

faut peut-être outiller davantage ces acteurs-là pour répondre à ces problèmes de complexité et réduire, et réduire cette complexité-là.

1315 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Gauthier. Monsieur Tétreault, votre deuxième question?

1320 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Monsieur le président, c'est complexe, hein? Ma deuxième question, Monsieur le président – juste pour votre gouverne, le bassin versant de la rivière Yamaska traverse douze (12) MRC. Ça vous donne déjà une idée, là, dont un pôle anglophone puis un pôle francophone, un pôle riche puis un pôle pauvre.

1325 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Un pôle urbain, un pôle rural.

1330 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Tout à fait, exactement. Ma question concerne la dernière étude qui nous a été présentée, le dernier chapitre, la première recommandation : *Consultation sur la pertinence et les conditions d'atténuation de...* puis là, je n'ai pas eu le temps de noter le reste, je m'en excuse.

1335 Depuis trois semaines, on a entendu parler beaucoup d'études sur les mitigations, sur l'atténuation, puis hier soir de l'internalisation des externalités là. J'ai dormi avec ça, puis je pense qu'il y en a plusieurs aussi. Alors, ma question, Monsieur le président, ça serait : quelles sont les études que l'ÉES a commandées pour déterminer la pertinence, la pertinence du développement de cette industrie-là, pure, la pertinence, pas les méthodes d'atténuation, la pertinence?

1340 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être offrir l'occasion à monsieur Lamontagne?

1345 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Ça serait l'étude avantages-coûts. C'est elle qui détermine la pertinence sociale de développer l'industrie.

1350

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

L'argent?

1355

PAR LE PRÉSIDENT :

Non. Pertinence, coûts, je pense que ça allait un peu plus large que ça.

1360

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Non. Avantages-coûts, ce n'est pas l'argent, ce n'est pas les retombées économiques, c'est au point de vue la société : est-ce que la société profite, s'enrichit avec le développement de l'industrie ou est-ce que la société s'appauvrit? Et, également, en tenant compte de l'exploitation d'une richesse naturelle épuisable, c'est-à-dire qui s'épuise – à la fin, il n'y en a plus – et la nécessité d'investir les argents qui sont générés par l'industrie.

1365

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier?

1370

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Bien, moi, il me semble que pour répondre à votre question, le mandat qui a été confié à la présente Commission du BAPE me semble être en droite ligne avec la recommandation que nous faisons, que je peux vous lire :

1375

« L'une des premières recommandations qui se dégagent de cette étude est la pertinence d'adopter une vision concertée du développement du gaz de schiste qui permet d'impliquer les citoyens et les groupes qu'ils représentent. Cette démarche de participation pourrait être mise en place suite à l'Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste – l'étude. En effet, il sera alors possible de mesurer davantage les risques réels de cette industrie et d'identifier les meilleures pratiques dans le domaine, en s'appuyant sur les études scientifiques qui se sont penchées sur différentes composantes. »

1380

1385

Moi, je pense que l'actuel débat qu'on a, contrairement au premier débat organisé en 2011 par le Bureau d'audiences publiques, c'est qu'à l'heure actuelle, il repose sur beaucoup plus d'études qui ont permis de jeter un éclairage. Ça ne veut pas dire que toutes les connaissances sont sur la table, mais qu'il y a beaucoup plus de connaissances qu'il y en avait il y a deux ans. Voilà.

1390

1395 Donc, c'était le sens de notre recommandation, c'est-à-dire qu'on constatait qu'il y avait
nécessité de réinterroger, comme vous le faites, la pertinence de développer cette industrie sur la
base de connaissances plus à jour Et en tout cas, moi, et mon équipe, on est heureux d'avoir
contribué à alimenter cette base de connaissances, même si ce processus-là n'est jamais terminé
et... voilà.

1400 Donc, je pense que monsieur le président pourra peut-être confirmer, mais le mandat qui
est confié à l'heure actuelle au BAPE va dans le sens de la recommandation qu'on émettait.

PAR LE PRÉSIDENT :

1405 Écoutez, Monsieur Gauthier, vous me tendez la perche. Je vais simplement vous dire
humblement, vous nous mettez un gros fardeau sur les épaules, mais c'est évident que, je veux
dire, comme je l'ai dit encore hier, en fonction des outils disponibles, de l'information qu'on a, des
éléments que les gens vont nous apporter, on va essayer d'y contribuer. Et, bien humblement,
sans prétendre qu'on va arriver avec une solution magique avec notre rapport, je pense qu'on va
essayer autant que possible d'éclairer le débat en fonction du mandat qui nous a été donné, puis
du temps qui nous est imparti aussi.

1410 Ça fait que je pense que sans créer d'attentes, je veux dire, on va essayer bien
humblement d'essayer d'y contribuer, sans autres prétentions que celle de vouloir éclairer le
mieux possible le débat.

1415 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

1420 Mais là, jusqu'à maintenant, on a deux études sur les je ne-sais-pas combien, soixante-
quinze (75) qui ont eu lieu dans l'ÉES? Il y a eu deux études qui ont parlé de la pertinence du
développement. C'est ce que j'ai compris des réponses qui nous ont été données?

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Grandbois?

1425 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1430 Je pense qu'on peut quand même – il y en a deux qui, disons, parlaient vraiment de
pertinence économique ou...

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

Plus précisément.

1435

PAR LA COMMISSAIRE :

Mais je pense qu'on peut quand même dire, pour un petit peu revenir à ce que monsieur Gauthier vient de dire, que quand même la plupart, en fait, des études vont permettre de faire cette réflexion-là, parce que la pertinence d'un projet, bien, ça repose sur des facteurs économiques, ça repose sur des facteurs sociaux, sur des éléments techniques, parce que la pertinence c'est tout ça.

1440

Donc, l'information qu'on est allé chercher dans l'ensemble de ces études-là va contribuer à cet examen-là. Je pense qu'on ne peut pas dire que c'est seulement la pertinence économique. Je pense que le reste va fournir un éclairage, c'est certain, parce que c'est l'ensemble de ces dimensions-là qui sont considérées quand tu dis : Est-ce que c'est pertinent de faire une chose ou pas.

1445

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tétreault.

1450

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

Vous aurez mon opinion dans la deuxième partie, évidemment.

1455

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien oui, on vous attend. On m'a passé un petit papier en me signalant qu'on vous attend en deuxième partie. Merci, Monsieur Tétreault.

1460

JOSEPH GUILLEMETTE

1465

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais monsieur Joseph Guillemette, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions. Alors, bonjour, Monsieur Guillemette.

1470

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Bonjour, Monsieur le président.

1475

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

1480

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Je reviens sur un aspect qui a été mentionné tantôt, à savoir qu'il y aurait augmentation de revenus dans les municipalités, sous forme de taxes, sans doute, d'enrichissement de la communauté. Or, il y a un phénomène un peu pointu, particulier : il y a une douzaine d'années, il y a une municipalité de Pennsylvanie qui a été « pairée » à Saint-Hilaire sur la base d'une évaluation foncière similaire.

1485

Et on nous a dit qu'une douzaine d'années plus tard, le maire de cette municipalité, dont je ne connais pas le nom, aurait communiqué avec Saint-Hilaire pour dire que ça ne tenait plus, qu'il y a une immense dévaluation des propriétés due à l'installation des gazières.

1490

Est-ce que je pourrais avoir un commentaire là-dessus?

PAR LE PRÉSIDENT :

1495

Alors, Monsieur Gauthier, en fonction de l'évaluation foncière, l'impact sur la communauté au plan économique?

PAR M. GUY CHIASSON :

1500

Bien, évidemment, vous avez raison que si on parle d'une augmentation c'est, du point de vue municipal, c'est du point de vue de ce qu'on peut collecter en taxes foncières. Il y a évidemment, et ça, c'est dans l'étude, il y a aussi des coûts associés à ça pour la municipalité ou des coûts ou des préoccupations, ça dépend. Et la chose qui vient en tête tout de suite c'est ce qui est associé à la gestion des eaux liées à la fracturation, souvent ça dépasse les installations municipales en place.

1505

Donc, il y a dans certains cas, on ne sait pas comment ça se passerait dans la vallée du Saint-Laurent, parce qu'on n'a pas de cas, mais il y a évidemment, je dirais, des coûts dans certains cas, mais aussi des enjeux : la question de l'eau, mais aussi la question de la sécurité

1510

civile, la nécessité d'avoir des plans beaucoup plus spécialisés de prévention des accidents, et cetera.

1515 Donc effectivement, je pense, je n'ai pas relu l'étude, mais si j'ai bien compris la question, Monsieur le président, c'était beaucoup de quel type davantage économique, c'est surtout la richesse foncière, ça a été le plus dominant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1520 Mais plus précisément, ce que monsieur Guillemette donne comme exemple, c'est selon, comment dire, l'écho qu'ils ont eu de la municipalité de Pennsylvanie, c'est qu'il y a eu une baisse de l'évaluation foncière, une baisse de la valeur des propriétés.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1525 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1530 Alors, vous me parlez effectivement en termes d'impacts collectifs puis de la responsabilité que ça engage en matière de risques, en matière de traitement des eaux, mais concrètement, dans quelle mesure il peut y avoir un impact direct auprès de la dévaluation des propriétés? C'est quand même paradoxal où on se dit d'un côté : oui, il y a des retombées au plan économique, au plan collectif dans la communauté, mais je veux dire, il semble qu'il y ait des impacts aussi au
1535 niveau des propriétés puis qu'ils soient négatifs.

Madame Desrochers?

PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :

1540 Bon. Ce que nous on a pu ressortir de quelques études, entre autres aux États-Unis, c'est que ces études-là ne concordent pas toutes par rapport aux impacts sur la valeur immobilière qui est engendrée par les gaz de schiste. Par exemple, on donnait l'exemple d'une étude quantitative dans le comté de Washington en Pennsylvanie, portant sur la valeur immobilière des résidences
1545 unifamiliales pendant la phase d'exploration gazière, qui montrait une diminution de la valeur des maisons situées à proximité des lieux d'exploration et dont l'approvisionnement en eau potable provenait d'un puits.

1550 On a une autre étude aussi qui évoquait une possible baisse de la valeur des propriétés dans l'éventualité où les puits de gaz de schiste contamineraient l'eau souterraine. Mais là, c'était

1555 vraiment... ils évoquaient cette possibilité-là, ce n'était pas non plus fondé sur une étude de cas. Par contre, cet effet avait tendance à s'amoinrir avec le temps, ce qui s'expliquait, par les chercheurs, par un changement dans la perception des gens au fur et à mesure que les travaux progressent et que certaines appréhensions de la population à l'égard des activités gazières étaient infirmées.

1560 Dans une autre étude au Texas, il y a des résidents qui ont affirmé que la création d'un paysage industriel due à la construction des infrastructures gazières avait un effet négatif sur la valeur des propriétés. Encore là, c'est des affirmations des résidents.

1565 Puis ensuite, une autre étude en Alberta sur l'impact des installations de production de pétrole et de gaz sur la valeur des propriétés résidentielles en milieu rural, les résidences situées dans un rayon de deux point cinq milles (2.5 mi) – excusez, c'est en milles – d'installations pétrolières et gazières avaient subi une perte de valeur estimée entre quatre (4 %) et huit pour cent (8 %). Ça, c'est une étude en 2005. Puis la dévaluation des résidences peut entraîner le déménagement des personnes plus aisées à l'extérieur de la zone de réception des nuisances, tout en attirant des populations plus défavorisées avec la disponibilité de terrains plus abordables qui s'ensuit.

1570 Par exemple, à l'inverse, il y avait une étude qui a été effectuée auprès de leader communautaire dans des comtés texans de la région du shale de Barnett. L'exploitation gazière y avait été associée à des bénéfices économiques locaux, dont la hausse de valeur des propriétés. À Fort St-John, en Colombie-Britannique, le prix moyen des maisons est passé de trois cent huit mille (308 000) à trois cent quarante mille dollars (340 000 \$) entre 2010 et 2011, et la pénurie de logements locatifs observée dans la ville s'était aussi accompagnée d'une hausse des loyers.

1580 Donc, vraiment, il semble que l'impact des activités gazières sur les valeurs immobilières peut différer selon le contexte dans lequel elles s'insèrent et aussi que les impacts peuvent être difficiles à évaluer à court terme; ça peut évoluer en fonction de la phase d'exploitation ou d'exploration.

PAR LE PRÉSIDENT :

1585 O.K. Selon ce que j'ai compris de l'information que vous nous donnez, il y a une partie, ça relève de la perception, il y en a d'autres, ça relève des faits. C'est bien ce que je comprends?

1590

PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :

1595 C'est ça. C'était différentes méthodologies et différentes études. Nous, on a essayé de faire un résumé de tout ça, mais effectivement, des fois c'est les gens qui rapportent, qui ont vu ça; des fois, c'est qu'ils ont vraiment fait une étude du prix des maisons.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1605 Moi, je voulais revenir sur le commentaire que j'ai fait tout à l'heure, c'est-à-dire qu'une des premières phases de la démarche d'évaluation environnementale, c'est d'identifier les impacts potentiels. Ça, c'est une chose d'identifier les impacts potentiels. Ensuite, il faut les évaluer dans un contexte bien précis et bien particulier.

1610 Alors, ce que Caroline vient de vous lire, c'est que dépendamment des contextes, et comme vous le dites, il y a plusieurs paramètres qui influent sur la diminution de la valeur fiscale, et cetera, et donc, tout ça est très contextuel et contingent. Mais au moins, on sait qu'il y a un impact potentiel qui peut être soit positif, soit négatif.

1615 Donc, dans la démarche d'évaluation environnementale, lorsqu'on a identifié les impacts, il s'agit maintenant d'essayer de l'évaluer et de savoir si l'impact est positif ou négatif et d'essayer d'anticiper dans quelle mesure, il est très positif ou faiblement positif, et ainsi de suite.

1620 Donc, je reviens sur le commentaire de tout à l'heure. Il me semble que nos travaux, en regardant ce qui se fait ailleurs puis en regardant la littérature, ont permis d'identifier des impacts potentiels. Ça ne veut pas dire qu'ils vont se produire. Maintenant, on a besoin d'avoir, d'examiner peut-être, des projets plus concrets, des projets dans leur territoire pour pouvoir faire une meilleure appréciation de ces impacts-là potentiels.

PAR LE PRÉSIDENT :

1625 Merci, Monsieur Gauthier. Alors, Monsieur Guillemette, votre deuxième question?

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1630 Bien, peut-être, si vous voulez, un complément à la première question?

PAR LE PRÉSIDENT :

Je crois que j'avais souligné qu'il n'y avait pas de sous-question, là.

1635 **PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :**

Est-ce que monsieur Gauthier serait acheteur de la...

PAR LE PRÉSIDENT :

1640 Alors, votre deuxième question?

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1645 ... de la propriété de La Présentation où le puits fuit?

PAR LE PRÉSIDENT :

1650 Oui. Alors, votre deuxième question s'il vous plaît, Monsieur Guillemette.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Excusez-moi, désolé.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais je suis convaincu que vous allez venir nous en parler.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1660 Je ne pouvais pas m'en empêcher.

PAR LE PRÉSIDENT :

1665 Mais vous allez venir nous en parler au mois de juin, je suis convaincu.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1670 Bon. J'ai vu une photo, une vue d'avion d'une agglomération rurale de la Pennsylvanie avant projet et après développement. Puis là, j'ai fait le lien : est-ce que ça serait peut-être plus

payant de laisser ça comme c'était, parce que c'était une valeur, comme capteur de CO₂, considérable, si vous imaginez toute la culture, le champ de maïs, et la photo numéro 2 c'est une région dévastée. Quelques petites parcelles difficilement accessibles.

1675 Est-ce qu'on peut dire qu'il y aura un enrichissement à développer dans ce sens-là plutôt qu'une perte considérable en capteurs de CO₂, puisque c'est à la mode, le GIEC – vous le savez comme moi, vous lisez les journaux? Bon.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680 Alors, je crois que dans les scénarios qui avaient été élaborés par le Bureau, c'est qu'il y en avait un que c'était le statu quo. Est-ce que ça a été considéré, Monsieur Gauthier, dans votre étude, c'est-à-dire pas de développement? Il y avait cinq scénarios qui avaient été proposés, dont un c'était le statu quo.

1685 **PAR M. GUY CHIASSON :**

Bien, juste préciser le scénario statu quo, c'est en termes de gouvernance du gaz de schiste. Ce n'était pas dans le sens de n'avoir pas de développement nécessairement. C'était dans le sens d'être toujours sous le registre de la *Loi des mines*. Donc, ce n'était pas dans cette optique-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1695 Donc, le scénario « pas de développement », en soi, n'a pas été considéré comme point de comparaison possible?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1700 Pas dans nos études à nous, mais je crois qu'il a été étudié dans d'autres études. Il faudrait demander à monsieur Lamontagne, mais il me semble qu'il a été identifié dans, justement dans l'étude socioéconomique des avantages-coûts, le scénario du no-go.

1705 Parce que comme mon collègue vient de le mentionner, nous, le statu quo réfère au statu quo dans la gouvernance.

PAR LE PRÉSIDENT :

1710 Au niveau législatif, en fonction de, comment dire, de l'encadrement législatif actuel qui serait applicable sur le territoire.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

C'est ça. Donc, dans nos études la réponse est : non, on n'a pas examiné ce que vous soulevez.

1715

PAR LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, rafraîchissez-nous la mémoire, Monsieur Lamontagne? Peut-être la fatigue qui ne nous permet pas d'identifier si on l'avait déjà traité ou pas, là?

1720

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

J'ai peine à trouver une réponse, parce qu'il me semble que la question de monsieur Guillemette, ce n'était pas ça. Monsieur Guillemette nous demandait si on n'aurait pas été mieux de laisser en place la forêt, les champs de maïs, que ça aurait capté plus de carbone que si on avait mis en place l'industrie du gaz de schiste.

1725

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, je crois qu'il faut le voir un petit peu plus large, là. L'exemple de monsieur Guillemette parlait des gaz à effet de serre, mais je pense qu'indirectement c'était au plan économique puis au plan social aussi.

1730

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Au plan environnemental.

1735

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis au plan environnemental.

1740

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Parce qu'on est à l'heure de parler d'émissions et de capteurs.

1745

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais le scénario « pas de développement », là, dans l'Évaluation environnementale stratégique, dans quelle mesure ça a été considéré?

1750

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1755 Le scénario « pas de développement » a été regardé par plusieurs des études. C'est un des scénarios qu'on savait que la population voulait et le Comité a demandé à plusieurs des études de regarder exactement ce scénario-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1760 Bon. Alors, il y a des éléments d'information dans la documentation puis dans les présentations qui ont eu lieu.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1765 Merci. C'est satisfaisant.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Guillemette.

1770

ALAIN GUILLON

PAR LE PRÉSIDENT :

1775 Alors, j'aimerais maintenant, demander à monsieur Alain Guillon, à Bécancour, à venir nous soumettre ses questions.

PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN, COORDONNATRICE À BÉCANCOUR :

1780 Bonjour, Monsieur Bergeron. Alors, monsieur Guillon, ça ne sera pas bien long, il arrive dans quelques minutes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1785 Bon. Alors, on va demander à madame Renaud. Madame Renaud, si vous êtes disponible s'il vous plaît, de venir nous soumettre vos questions. Oh, je crois qu'on va avoir monsieur Guillon.

1790

PAR M. ALAIN GUILLON :

Bonjour!

1795 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Guillon. Nous vous écoutons.

1800 **PAR M. ALAIN GUILLON :**

1805 Ma question a été répondue en partie. Oui, donc on parlait d'acceptabilité sociale. Vous avez beaucoup parlé d'acceptabilité sociale, de participation sociale. Pour moi, là, si la participation sociale c'est d'avoir à se prononcer sur deux choix, le pire ou le moins pire, bien acceptez-vous que la population se prononce contre la venue des compagnies gazières sur leur territoire?

PAR LE PRÉSIDENT :

1810 Bon. Alors, écoutez, je vais profiter de votre question pour m'adresser auprès de monsieur Gauthier, sachant que lui – je veux dire, vous avez développé quand même un aspect concernant l'acceptabilité sociale, alors on va permettre peut-être la possibilité de présenter vos constats puis vos conclusions au niveau de l'acceptabilité sociale.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1815 La question de l'acceptabilité sociale n'était pas au cœur de notre mandat à nous. Il a été confié à l'équipe de Marie-Josée Fortin de l'Université du Québec à Rimouski. Je n'ai pas de numéro de l'étude, mais pour répondre à la question de monsieur Guillon, à mon sens, oui, il était tout à fait légitime que la population se prononce à l'encontre du développement de l'industrie des gaz de schiste.

PAR LE PRÉSIDENT :

1825 Je tiens à vous souligner, Monsieur Gauthier, qu'implicitement on comprend très bien que c'est parfaitement légitime de vouloir s'exprimer contre le développement des gaz de schiste, mais je profitais de la question de monsieur Guillon pour vous donner la possibilité d'expliquer, en termes d'acceptabilité sociale, vos réflexions à ce sujet.

1830

PAR M. MARIO GAUTHIER :

1835 Bien, dans l'étude S1-4 : *Élaboration des trois scénarios de gouvernance territoriale de l'industrie du gaz de schiste*, vous allez voir la section 2.3 : *Définition et facteur d'acceptabilité sociale*, et vous allez retrouver quelques pages. On a fait la synthèse de ce qui avait été écrit sur cette question de l'acceptabilité sociale jusqu'à maintenant, qui est une question, comme vous le voyez à ma réponse, qui est embêtante.

1840 Alors, ce que je peux vous dire, c'est que cette question-là de l'acceptabilité sociale a été utilisée, notamment par le BAPE, depuis, minimalement, les travaux qui ont porté sur Stablex et suite à l'incendie de BPC à Saint-Basile-le-Grand. Et dans les avis produits par le BAPE, le BAPE a eu recours à plusieurs reprises à cette idée d'acceptabilité sociale qui renvoie à – comment je dirais? – est-ce que la population, globalement, est favorable ou défavorable au projet et à quelles conditions.

1845 Donc, on fait référence notamment à des travaux que j'ai réalisés avec Louis Simard sur le BAPE, qui montrent que cette notion d'acceptabilité sociale a été utilisée depuis minimalement les années 90, pour que le BAPE se prononce par rapport au projet et fasse ce qu'il doit faire, c'est-à-dire dire ce que la population pense du projet.

1850 Et donc, ça a été un des critères d'analyse même des commissions du BAPE, de se prononcer sur l'acceptabilité sociale du projet. Ça, c'est la première chose.

1855 Il y a une étude, qu'on relate qui a été réalisée par l'Institut du Nouveau Monde, l'INM, en 2013, sur l'acceptabilité sociale des projets industriels. Et si je ne m'abuse – encore une fois le comité sur l'ÉES pourra... mais dans les consultations publiques qui ont eu lieu entre le plan préliminaire de l'étude et le plan final, le plan de réalisation de l'étude d'évaluation environnementale stratégique, l'INM a contribué à des démarches de consultation qui ont contribué à définir un peu cette notion d'acceptabilité sociale.

1860 Alors, c'est ce qu'on met dans l'étude. Alors, on dit :

1865 « *Sans faire l'objet d'une définition précise et explicite, la notion d'acceptabilité sociale est progressivement devenue une condition pour que le BAPE donne son aval à un projet. Au terme de leur enquête et des audiences publiques, les commissions du BAPE tentent ainsi d'établir l'acceptabilité sociale du projet, c'est-à-dire de déterminer si le projet obtient l'accord du milieu pour sa réalisation.* »

1870 *Les facteurs qui sont généralement pris en compte sont la justification et la raison d'être du projet – ça renvoie une question qui nous a été posée tout à l'heure sur la pertinence –, l'intérêt*

collectif, l'équilibre entre les avantages et les inconvénients – l'analyse avantages-coûts – la prise en compte des principes du développement durable.

1875 *Dans un récent rapport du BAPE, il est mentionné que des intervenants ont même suggéré de tenir un référendum pour s'assurer de la réelle acceptabilité sociale d'un projet. »*

1880 Donc, c'est un peu dans ce sens-là que je disais ça, c'est-à-dire que les travaux du BAPE, historiquement, ont considéré cette question de l'acceptabilité sociale. Et donc, ça porte notamment sur la pertinence d'un projet ou d'une politique, mais pas seulement; l'analyse porte aussi sur les avantages, les inconvénients, portent sur l'intérêt collectif tel qu'il est exprimé. Donc, voilà.

On a repris, dans notre étude, nous retenons la définition suivante :

1885 *« Pour circonscrire la notion d'acceptabilité sociale, l'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement à un moment donné dans son milieu naturel et humain. »*

1890 Alors, ça, c'est la définition de l'Institut du Nouveau Monde. Mais, grosso modo, ça peut vouloir dire que la population considère un projet inacceptable, non souhaitable. Donc, je ne sais pas si ça répond, Monsieur le président, à ce que vous cherchez.

PAR LE PRÉSIDENT :

1895 C'est ce qu'on voulait savoir en partie, votre réflexion à ce sujet-là. Avant de céder la parole à ma collègue, madame Brisson voulait ajouter quelque chose?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1900 C'est simplement pour revenir à la question de monsieur Guillon. Si je décodais bien, il y avait un lien aussi avec la participation, et je crois que les règles de l'art de la participation s'entendent pour dire que ça doit être une activité ouverte, une activité transparente puis une activité qui permet aussi de discuter des enjeux cruciaux, des vrais enjeux. Et dans ce sens-là, le fait que le projet soit acceptable ou non ferait nécessairement partie des enjeux, de l'ouverture d'une participation idéale.

1910 Et j'ajouterais simplement que si j'ai bien suivi les études de Yann Fournis, Marie-Josée Fortin et ses collègues, mais aussi les autres études sur l'acceptabilité sociale, ce qu'on peut voir c'est que le fait que le projet soit acceptable ou non, c'est un état de fait, mais que dans la

1915 littérature scientifique, et là, vraiment pas dans le langage commun, mais dans la littérature scientifique, l'acceptabilité sociale se rapproche plutôt d'un processus où les thèmes peuvent être discutés, les sujets peuvent être ouverts avec toutes les personnes qui sont intéressées aux sujets, puis en parlant vraiment des éléments qui les touchent pour arriver à des consensus sociaux où tout le monde a pu dire son mot et peut insuffler leur vision de l'enjeu.

Donc, à ce moment-là, bien, on se rapproche plus du concept de participation comme on l'emploie dans notre langage courant.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Madame Grandbois?

1925 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Guillon, si la question d'acceptabilité sociale vous intéresse puis vous voulez aller un petit peu plus loin, je vous référerais – donc, c'est notre dix-septième (17e) séance –, on a eu plusieurs séances qui ont touché à ce thème-là. Donc, tout a été enregistré sur Web vidéo. Donc, si ça vous intéresse, la séance du 4 avril à treize heures (13 h) portait sur l'acceptabilité sociale. Vous retrouvez d'ailleurs le programme complet sur le site.

1930 Mais donc, cette séance-là portait sur l'acceptabilité sociale en général. Donc, on a vraiment discuté de ce qu'on vient de discuter dans les dernières minutes, et on a aussi discuté, en séance du 8 avril en soirée, on a discuté des pouvoirs que les municipalités avaient, parce que les gens avaient posé un peu la même question que vous, là, si les gens ne sont pas d'accord, est-ce que ça peut bloquer un projet? Donc, il y a actuellement une réglementation qui limite énormément les pouvoirs des municipalités présentement. Donc, tout ça a fait l'objet de bonnes discussions le soir du 8 avril au niveau, donc, tout ce qui est le cadre réglementaire, le cadre existant.

1935 Et il y a également eu, le 9 avril en après-midi, un thème qui était *Gouvernance de l'industrie*, ou là on est revenu, comme monsieur Gauthier le disait, sur le fait que, disons, que les programmes de responsabilité sociale des entreprises de plus en plus identifient la question de l'acceptabilité sociale comme une condition de base.

1940 Donc, c'est trois séances où on a vraiment discuté par mal en détail de ces thèmes-là, si vous avez l'occasion.

1945 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1950 Alors, Monsieur Guillon, je vous inviterais à nous soumettre votre deuxième question?

PAR M. ALAIN GUILLON :

1955 Oui. Vous avez fait référence à des études, enfin vous parlez de 2005. Il y a une madame qui nous a parlé d'études de 2005, là. En ce moment, ça pullule de rapports qui sont donnés pour dénoncer justement l'exploitation des énergies fossiles. Donc ça, c'est au niveau mondial. C'est directement relié avec le réchauffement climatique. Donc, est-ce que ça, ça va être quand même être pris en considération? Parce que c'est des études qui sont plus récentes que 2005.

PAR LE PRÉSIDENT :

1960 Oui, pris en considération par qui?

PAR M. ALAIN GUILLON :

1965 Bien, par le BAPE, là! Si vous, pour nous donner des arguments, vous référez à des choses qui ont été étudiées en 2005? Les choses ont bien évolué depuis.

PAR LE PRÉSIDENT :

1970 Oui.

PAR M. ALAIN GUILLON :

1975 On parlait de la valeur des maisons en 2005, qu'est-ce que c'est la valeur des maisons en 2014, de ces maisons-là, dans ces régions? On pourrait peut-être y retourner voir?

PAR LE PRÉSIDENT :

1980 Oui. Vous nous avez souligné, entre autres, la contribution des gaz à effet de serre. Mais vous vous rappelez qu'on a eu quand même une bonne présentation de la part du Bureau du changement climatique du ministère du Développement durable pour ce qui est du marché carbone. Alors, ça donne quand même, ça nous explique quand même l'outil qui est privilégié actuellement pour ce qui est d'encadrer les émissions de gaz à effet de serre. On a beaucoup parlé aussi de fuites fugitives, de contributions, en quelque sorte, de l'ensemble de l'activité au gaz à effet de serre.

1985

1990 Alors, il y a beaucoup de documentations qui sont à jour et effectivement, je veux dire, le GIEC aussi a pris des positions qui vont faire partie de l'analyse du Bureau d'audiences publiques, Monsieur Guillon.

PAR M. ALAIN GUILLON :

Merci.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup.

2000

JOYCE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT :

2005 Alors, j'inviterais madame Renaud, madame Joyce Renaud, s'il vous plaît, à nous soumettre ses questions.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2010 Bonjour, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Renaud.

2015

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2020 On vient tout juste de parler de valeur foncière et d'impacts, et je cite bien le mot : « potentiels ». Quand on parle de gouvernance, et le langage qui est utilisé, on parle souvent de « marketing » et de « ressources, relations publiques ». Et là-dedans, on utilise une des règles ou des objectifs c'est la « gestion » de l'opinion publique. Et quand j'ai fait mes recherches, j'ai cru comprendre que la gestion, dans cette notion-là de l'opinion publique, c'est d'amener, par tous les moyens, les autres parties qui ne partagent pas l'idée à accepter l'idée et à devenir, comme on dit dans la gouvernance, « partie prenante », soi-disant participative.

2025

Est-ce que c'est le langage que j'ai cru comprendre ici, tout de suite?

2030

PAR LE PRÉSIDENT :

2035 Bon. Alors, la notion, le concept de « partie prenante ». Je crois que c'est madame Brisson qui s'était avancée à nous présenter... non, excusez-moi. Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

2040 Bien, moi, ce que je pourrais dire c'est que dans la littérature scientifique, académique sur la gouvernance, il y a une partie de la littérature qui voit la gouvernance comme une solution aux problèmes de la complexité, de l'incertitude, et cetera, en matière de gestion de l'environnement, mais qui voit aussi... il y a une autre partie de la littérature qui voit la gouvernance comme un problème : l'action collective, la complexité des décisions, et donc, mettre en place les structures de gouvernance.

2045 Et donc, pour répondre à la question de madame, oui, il y a une littérature très critique par rapport à cette notion-là de gouvernance qui est en lien avec la question de l'acceptabilité sociale. Mais moi, je voudrais prémunir les gens de penser que la démarche d'évaluation environnementale puis la démarche que vous menez de participation publique vont nécessairement aboutir à de l'acceptabilité sociale. On ne peut pas voir ça de façon mécanique, de cette façon-là. Voilà.

2050 Je ne sais pas si ça répond à la question de madame?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2055 Non, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

2060 Mais peut-être que j'ajouterais – un instant, Madame Renaud – peut-être que j'ajouterais aussi le concept de concertation. Je veux dire, on parle de partie prenante, on parle de gouvernance, dans quelle mesure on peut faire le lien aussi avec les approches en matière de concertation? Parce qu'on parle beaucoup de « concertation des parties prenantes ».

PAR M. MARIO GAUTHIER :

2065 Bien, ce qu'on voit dans la littérature, par exemple dans le champ de la participation publique, c'est des limites importantes de la participation publique. Par exemple : la captation du débat par certains intervenants; la question du no-go qui n'est pas abordée, par exemple, du non-développement, qui est insuffisamment abordée. Donc, la littérature critique pourrait voir, par

exemple les démarches d'évaluation environnementale et de participation publique, comme étant une volonté de produire de l'acceptabilité sociale. Et donc, de marginaliser les points de vue divergents ou minoritaires, et ainsi de suite.

2075 Donc, on retrouve ça dans la littérature. Je ne sais pas si mon collègue veut ajouter, qui connaît bien cette littérature-là.

PAR M. GUY CHIASSE :

2080 Bien, le mot ou le concept de gouvernance c'est l'idée – en tout cas, moi, je suis politologue et en sciences politiques – l'idée de la gouvernance c'est l'idée que le pouvoir de décider, il est réparti entre une pluralité d'acteurs. Donc, il n'y a pas une institution qui a la capacité de prendre des décisions seules. Donc, il y a une idée un peu généreuse derrière cette idée de gouvernance qu'on peut... quand on est devant des situations et des sociétés où le pouvoir de décider est plus réparti.

2085
2090 Évidemment, la face obscure de ça, c'est aussi le fait, ce que Mario présentait, c'est-à-dire que ce n'est pas tous les acteurs qui sont dans des soi-disant concertations ou qui font de la gouvernance qui ont le même pouvoir, le même niveau d'organisation. Donc, il y a un enjeu qui est, peut-être, effectivement, que des fois, ces mots-là deviennent un peu utilisés dans un sens de légitimer des situations de déséquilibre de pouvoir.

2095 Bon. Je vous dirais bien que ce n'est pas notre intention, j'imagine que vous l'aviez suspecté, mais effectivement, tous ces mots-là « responsabilité sociale des entreprises », ça peut être vu dans un sens d'une façon, d'une forme de marketing, d'une façon d'adoucir des situations où il y a des déséquilibres de pouvoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2100 Merci. Je voyais madame Brisson qui voulait apporter un élément d'information supplémentaire?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2105 Bien, simplement indiquer que tout à l'heure, c'est vrai que j'ai abordé le mot « partie prenante », mais tout de suite pour me rétracter, parce que c'est aussi un mot piégé, souvent on va considérer que ne sont parties prenantes que des gens qui ont un pouvoir de décision ou un pouvoir d'analyse de la question ou de la gestion, alors qu'on préfère, c'est sûr, dans une approche de vraie participation, toutes les personnes qui se sentent interpellées par l'enjeu, à des

2110 échelles variées, peuvent devenir, finalement, des personnes intéressées et interpellées par la participation.

2115 Donc, simplement pour mettre ça au clair. Puis aussi, souligner que ce que madame Renaud soulève, c'est la question dans le fond qui est soulevée, c'est le cœur de la question sur l'acceptabilité versus l'acceptation. Donc, c'est sûr qu'il y a des mesures qui visent plutôt à faire accepter aux gens un événement versus des processus qui sont faits dans les règles de l'art – on l'espère –, qui visent plutôt à amener vraiment chaque personne à avoir un pouvoir sur la décision et les solutions.

2120 Et ce qu'il faut voir aussi c'est qu'il y a les idéaux qui sont énoncés, puis ensuite, dans l'application, bien, il y a des enjeux, il y a des relations de pouvoir, il y a d'autres éléments qu'il faut prendre en ligne de compte et des fois, les souhaits, aussi louables soient-ils, d'implanter des processus ne sont pas réalisés dans la réalité, parce que les éléments qui interfèrent avec l'idéal se rencontrent sur le terrain.

2125 Et là, vraiment, j'aimerais évoquer tout le volet des consultations porcines, parce que je trouve qu'on l'a développé dans l'étude S1-2 sur la gouvernance territoriale, et les consultations porcines présentent énormément de liens avec ce qui est présentement dans la nouvelle loi, dans l'amendement récent pour les consultations municipales au sujet du gaz de schiste. Donc, de remettre finalement des séances d'information au niveau municipal pour le gaz de schiste, si j'ai bien compris, en espérant que ça supplée à des processus de concertation ou de consultation.

2130 J'ai étudié vraiment plusieurs séances d'information sur les consultations porcines, et ce qu'on voyait c'est que ces séances-là n'amenaient pas du tout la concertation espérée, puisqu'elles étaient beaucoup trop réduites, au niveau de ce que les gens pouvaient énoncer, et surtout, elles étaient beaucoup trop réduites sur la capacité des personnes qui assistaient et qui participaient à changer les décisions, finalement.

2140 Donc, simplement attirer l'attention, sans trop m'étendre, mais attirer l'attention sur le fait que les mesures annoncées en participation, en concertation, ou même en information dans la réalité peuvent devenir des éléments avec des résultats non seulement mitigés, mais même des résultats négatifs qui entraînent des conflits dans les communautés.

PAR LE PRÉSIDENT :

2145 Merci, Madame Brisson. Alors, Madame Renaud, votre deuxième question?

2150 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Bien, ça n'a pas répondu à ma question.

2155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est celle qu'on peut vous offrir aujourd'hui, Madame Renaud. Alors, est-ce que vous pourriez nous soumettre votre deuxième question, s'il vous plaît?

2160 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

D'accord. Mais je peux quand même me réserver une petite réflexion. Je crois, et moi je teindrai personnellement, et j'espère que les gens le feront aussi, à ce que lorsqu'il y aura des consultations régionales... *how do you say?* Les consultations régionales auprès des gens, O.K...

2165 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En tout respect, Madame Renaud, vous êtes dans l'opinion. Alors, je vous inviterais à poser votre deuxième question, s'il vous plaît.

2170 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2175 Alors, voilà, c'est que la participation, ici, il y a des lacunes; parce que personne n'a le droit d'approfondir et on remet toujours à plus tard. Et ce plus tard-là ne permet pas une réponse claire et franche et ça permet une dynamique et une méthodologie de désinformation, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Renaud, vous êtes dans l'opinion.

2180 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

D'accord.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous ai invitée à poser votre deuxième question s'il vous plaît.

2190 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

O.K., je la pose. Maintenant, on a parlé tout à l'heure de gouvernance – ce beau mot gouvernance – verticale et horizontale, n'est-ce pas? Dans un livre, et j'ai quand même fait quelques petites recherches là-dessus, je me trompe peut-être, c'est que ce système-là serait
2195 utilisé à maintes reprises dans les pays en voie de développement – où j'ai vécu quelques années – et où, si j'ai bien compris, la gouvernance verticale est plus souvent qu'autrement reliée aux industries qui veulent s'implanter et aux acteurs gouvernementaux régionaux, ou les lobbys, plutôt, ou les ex-premiers ministres ou chefs d'État dans des pays tout près de chez nous, n'est-ce pas, qui sont allés faire des lobbys, et aussi, qu'il y a aussi la gouvernance horizontale où le
2200 gouvernement du pays doit s'incliner et accepter. Et il y a eu énormément – excusez l'expression –, si j'ai bien compris, semble-t-il qu'il y aurait eu pas mal de magouille à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2205 Alors, votre question, Madame Renaud?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2210 Qu'est-ce qui va nous garantir que cette fameuse gouvernance verticale et horizontale dont on parle, et qu'on présente seulement à moitié, ne sera pas appliquée aussi au Québec? Parce que jusqu'à présent, j'ai cru voir que les lois ne nous protègent pas beaucoup et que cette participation citoyenne n'est qu'une farce.

PAR LE PRÉSIDENT :

2215 Merci de votre opinion. Madame Renaud, merci de votre opinion. On va essayer d'avoir des informations pour ce qui est de l'application ou la notion de gouvernance. Alors, Monsieur Gauthier, si vous avez un élément de réponse?

2220 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Est-ce que j'ai bien compris monsieur Gauthier, Monsieur le président?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

2225 Bien, je pense que quand j'ai fait allusion à la gouvernance verticale et horizontale, du moins je me suis peut-être mal exprimé, mais je réfèrais plutôt au modèle traditionnel de l'action publique verticale où l'État décide, si on veut, et met en application sur le territoire ses décisions. C'est le mode classique de prise de décision qui a été, en matière de gestion de l'environnement,

2230 beaucoup critiqué, notamment en raison des échecs du « *Command and Control* ». Ce n'est pas parce qu'on adopte une loi que sur la réalité, sur le terrain, l'action publique va aller dans le même sens que les grandes orientations gouvernementales.

2235 C'est vrai que la notion de gouvernance territoriale, comme on l'entend, renvoie beaucoup à une horizontalité, c'est-à-dire à l'idée de mettre des acteurs un petit peu sur le même pied d'égalité, à la répartition du pouvoir, à la capacité de se concerter et d'établir des consensus, d'avoir une compréhension commune des problèmes et d'établir des consensus sur les solutions aux problèmes. C'est un peu ça le modèle de gestion horizontale.

2240 Dans la littérature, on voit beaucoup l'idée d'une nécessaire articulation entre la verticalité et ce mode de gestion horizontale. Et je pense que dans un certain nombre de recommandations, par exemple la nécessité pour le gouvernement d'adopter un cadre clair et d'établir clairement ses orientations, et ainsi de suite, on est dans des recommandations qui portent sur la verticalité. Il y a d'autres recommandations qui vont dans le sens... je pense que nos analyses montrent assez bien qu'au niveau local et régional, même si la participation publique, elle est prévue, le cadre qui encadre cette participation publique est nettement insuffisant. Les ressources qui sont déployées sont nettement insuffisantes. Nos analyses le montrent.

2250 Donc, encore une fois, je ne pense pas que ça réponde à la question de madame, et je ne pense pas que j'ai les réponses, moi, à ces questions-là. On a contribué, ce qu'on veut faire c'est contribuer à la réflexion, mais moi, je ne suis pas le décideur.

PAR LE PRÉSIDENT :

2255 Monsieur Chiasson?

PAR M. GUY CHIASSON :

2260 Ce n'est pas des choses qu'on a discuté dans notre étude, mais peut-être que ce à quoi madame se réfère c'est... le mot « gouvernance » a été associé souvent à ce qu'on appelle la « *good governance* », qui a été mise en place par la Banque mondiale où, là, il y avait vraiment un projet très clair, qui était un projet de privatisation. Et donc, cette association-là peut-être, à laquelle, j'imagine, elle faisait référence, c'était peut-être autour de ça.

2265 Je voudrais quand même souligner que ce n'est pas du tout dans cette perspective-là. On n'est pas en train de proposer un projet de privatisation, quand on parle de gouvernance ici. On est en train de proposer l'idée ou une volonté de comprendre comment ça fonctionne concrètement. Donc, c'est deux choses assez différentes et qui sont assez bien distinguées dans la littérature.

2270

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Chiasson.

2275

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Mais par le choix des mots et des termes, ça ne...

2280

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Renaud. Alors, la Commission va faire une pause, le registre sera fermé au retour. Merci.

2285

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2290

2295

2300

2305

2310

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
COSMIN VASILE**

PAR LE PRÉSIDENT :

2315

Alors, comme tout le monde l'a constaté, l'après-midi est passablement avancé, j'ai encore près d'une vingtaine d'intervenants qui veulent nous interpeller. Alors, je demanderais aux gens d'être concis dans leurs interventions, aussi bien au niveau des questions que des réponses. Alors, nous avons – comment dire – un devoir d'efficacité.

2320

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Cosmin Vasile, s'il vous plaît, à Saint-Agapit, à venir nous soumettre ses questions.

PAR M. COSMIN VASILE :

2325

Bonjour!

PAR LE PRÉSIDENT :

2330

Bonjour, Monsieur.

PAR M. COSMIN VASILE :

2335

Est-ce que vous m'entendez?

PAR LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien.

2340

PAR M. COSMIN VASILE :

2345

Ma première question porte sur le chapitre 3 de l'étude S3-6, sur la documentation des impacts potentiels selon les différentes phases du déploiement de l'industrie de gaz de schiste. Je voulais savoir si les impacts cumulatifs connexes ou synergiques ont aussi été étudiés pour la période postexploitation?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Pouvez-vous me rappeler la section dont vous parlez?

2350 **PAR LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, Monsieur Vasile?

2355 **PAR M. COSMIN VASILE :**

Bien, dans votre présentation sur l'étude S3-6, vous avez mentionné que vous avez documenté les impacts potentiels, selon les différentes phases du déploiement de l'industrie. Alors, je voulais savoir, vous avez mentionné que vous avez considéré entre autres les impacts cumulatifs puis même les impacts connexes ou synergiques lors de ces phases de déploiement, et je voulais savoir si les mêmes impacts ont été considérés pour la période postexploitation.

2360 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Gauthier?

2365

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Bien, la réponse c'est oui. C'est le chapitre 3, comme vous l'avez indiqué, qui s'intitule *Documentation des impacts sociaux potentiels de la mise en place des infrastructures gazières*. Donc, on a étudié la phase de préparation, de construction, d'opération et de fermeture ou de remise en état du site. Donc, c'est ce qu'on appelle la phase de post...

2370 **PAR M. COSMIN VASILE :**

Oui, mais est-ce que la fermeture, c'est juste la fermeture comme telle ou c'est par après aussi, outre les autres... c'est-à-dire une période de vingt (20) ans après la fermeture?

2375 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. On est en sous-question, Monsieur Vasile.

2380 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Oui. La réponse c'est oui. Donc, c'est à la page 40 du document que vous avez cité, S3-6 : *Phase de fermeture ou de remise en état du site* :

2385 « *Finalement, à la phase de fermeture ou de remise en état du site, peu d'impacts sont identifiés. Mentionnons toutefois qu'à cette étape, il n'existe pas de normes au Québec; le gazoduc peut être retiré de la terre ou encore laissé sur place. En Alberta, la norme est de purger*

2390 *puis de fermer les conduites de gaz en les laissant sur place. Cette pratique est reconnue pour*
2395 *créer moins d'impacts. »*

Voilà. Donc, on n'a peu d'information, mais on a quand même abordé la question. Et il y a un tableau sommaire à la page 43 et, effectivement, il y a peu d'information, mais il y a cette initiative, qui est conduite en Alberta, de purger et de fermer les conduites de gaz en les laissant sur place.

PAR LE PRÉSIDENT :

2400 Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

2405 Mais monsieur Vasile demandait si vous aviez examiné postexploitation et, comme il l'a précisé, des impacts qui pourraient... dans les vingt (20) années après la fermeture, puis il avait aussi parlé d'impacts cumulatifs. Donc, pour ces deux questions, est-ce que c'est des choses que vous avez examinées?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

2410 C'est-à-dire que je vais demander peut-être à Caroline, de confirmer, mais on n'est pas allé très loin dans cette question-là, on a surtout souligné l'importance de faire de l'évaluation des impacts cumulatifs. Et dans les démarches qui sont connues d'évaluation des impacts cumulatifs qui sont, je dirais, un champ de recherche en progression – ça ne fait pas tellement d'années
2415 qu'on s'intéresse à l'évaluation des impacts cumulatifs –, la phase fermeture postprojet, si on veut, fait partie des considérations en termes d'évaluation environnementale stratégique. Mais on n'est pas allé très loin sur ces questions-là, ce n'était pas inclus dans notre mandat.

PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :

2420 Mais c'est sûr, au niveau des impacts cumulatifs, on a identifié... c'est ça, encore une fois, ce n'est pas une évaluation des impacts, mais une identification d'impacts potentiels. Donc, par le fait qu'il y avait différentes infrastructures reliées à l'exploitation des gaz de schiste, évidemment, si c'est une exploitation plus intensive, l'accumulation de ces infrastructures-là, oui, il pourrait y
2425 avoir des impacts cumulatifs, mais ça serait à voir une fois qu'on a un plan de développement clair des projets de gaz de schiste, quels seraient ces impacts-là.

2430 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

2435 Tout à fait. Et il faut rappeler que dans notre procédure, la procédure québécoise d'évaluation environnementale, pour des projets, peu importe, un projet routier, un projet de centrale, et cetera, les études d'impact doivent être réalisées conformément à une directive d'étude d'impacts qui est produite par le ministère de l'Environnement, et le ministère de l'Environnement intègre dans ses directives l'évaluation des impacts cumulatifs.

2440 Maintenant, il y a toute une question de comment. C'est une chose de demander de le faire, ensuite, c'est une autre chose de le réaliser. Donc, voilà. Et même chose aussi, les directives d'évaluation environnementale demandent maintenant de regarder, non seulement les phases d'opération ou les phases en amont de l'opération, mais les phases qui vont suivre.

PAR LE PRÉSIDENT :

2445 C'est beau. Madame Grandbois? Merci, Monsieur Gauthier. Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

2450 Oui. Je veux juste aller voir monsieur Dubé par rapport à l'exigence albertaine, puis je sais que vous nous avez parlé de ce qui était en préparation et en développement et tout ça, mais qu'est-ce qui est prévu actuellement au Québec? Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ou est-ce que ça va être dans la réglementation afférente à la nouvelle *Loi sur les hydrocarbures*?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

2455 Par rapport à quel aspect?

PAR LE COMMISSAIRE :

2460 À l'exigence relative aux tuyaux dans le sol à la fin de l'exploitation des puits? On nous a dit qu'en Alberta, on laissait la conduite dans le sol.

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

2465 Par rapport à ça, à moins que mon collègue ait l'information, il faudrait que je prenne la question en délibéré. C'est une Direction différente, au ministère, qui s'occupe de toute la question de distribution et transport, si vous me permettez.

2470 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous allez nous revenir. Merci.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Vasile, votre deuxième question s'il vous plaît?

PAR M. COSMIN VASILE :

2480 Oui. Ma deuxième question : la présentation sur l'étude S4-2 soulève, comme défi, le fait
qu'il existe un manque de liaison entre la concertation participative et la prise de décision. On le vit
sur le terrain comme organisme de concertation. Dans un autre secteur énergétique, plus
spécifiquement dans le cas des parcs éoliens, sur le territoire de la même région, nous avons pu
2485 assister à des processus de concertation participative complètement différents et à des prises de
décision aussi différentes sur le territoire de la même région – je reviens.

Quel pourra être le niveau le plus approprié – local, supralocal, régional – pour faire ce lien
entre la concertation participative et la prise de décision?

2490 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Un sujet qu'on avait abordé tout à l'heure. Alors, peut-être revenir sur ce qui avait été
présenté comme élément de réponse.

2495 **PAR M. GUY CHIASSON :**

2500 Bien, une réponse simple, c'est celle de ce qu'on appelle la subsidiarité, c'est-à-dire
essayer d'évaluer le niveau en fonction des compétences, pas juste légales, mais de la capacité
d'action. Et, évidemment, ce qu'on avait mentionné tantôt c'est que pour les ressources
naturelles, on a un nouveau palier, d'une certaine façon, le palier régional qui est chargé de la
planification où il y a une partie importante des acteurs qui ont des compétences clés dans les
commissions régionales des ressources naturelles et du territoire.

2505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Chiasson.

2510 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Moi, j'aimerais juste ajouter que c'est une question fondamentale que vous posez là. Il y a un auteur qui s'appelle Loïc Blondiaux qui dit : « *Dans le fond, toute participation est inutile si elle n'est pas articulée à une décision puis à l'action à venir.* » Et même, les effets contrintuitifs dont on a parlé tout à l'heure peuvent provenir beaucoup de ce problème d'articulation entre les démarches participatives et la décision et l'action à mettre en œuvre.

2515

Donc, je pense que c'est un problème fondamental, il n'y a pas de réponse simple, mais certainement ce qu'on entend c'est cette question du principe de subsidiarité. Donc, de l'adéquation entre le niveau d'intervention et les décisions à prendre.

2520

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gauthier. Madame Brisson?

2525

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Je voulais simplement l'illustrer par, toujours, l'exemple des consultations porcines. En fait, si le certificat d'autorisation est donné par le ministère de l'Environnement, c'est là, l'instance qui décide si les projets porcins peuvent avoir lieu ou non, mais la consultation, elle, se jouait au niveau municipal. Au niveau municipal, la seule décision qu'ils avaient à donner c'était d'émettre le permis si les conditions étaient respectées. Donc, la consultation ne se jouait pas au niveau optimal pour que les citoyens aient une réelle influence sur les décisions.

2530

2535

PAR M. MARIO GAUTHIER :

D'ailleurs, dans notre étude on évoque cette expérience-là comme étant quelque chose à ne pas suivre, autrement dit.

2540

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pense, pour résumer la consultation porcine, on pourrait peut-être plus parler d'information que de consultation. Parce que la décision était quand même pas mal conditionnée à partir du moment où est-ce qu'on répondait aux conditions qui sont afférentes.

2545

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Oui, mais vous comprenez que les gens qui interviennent dans le cadre de ces consultations-là, ils peuvent avoir l'impression qu'ils sont consultés, alors qu'ils sont simplement

2550 informés. Vous voyez le problème, là. C'est-à-dire que là, on se trouve à avoir un problème de
légitimité du processus, parce que le processus participatif n'est pas articulé à la décision à venir.
C'est à un autre endroit qu'il devrait avoir lieu.

PAR LE PRÉSIDENT :

2555 Merci, Monsieur Gauthier. Alors, peut-être informer les gens de Bécancour que le registre
est fermé depuis dix (10) minutes. Merci, Monsieur Vasile pour vos questions.

2560

MYLÈNE BOLDUC

PAR LE PRÉSIDENT :

2565 Alors, j'inviterais maintenant, madame Mylène Bolduc, s'il vous plaît, à venir nous soumettre
ses questions.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2570 Bonjour!

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Bolduc.

2575

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

On en aurait eu tellement des questions, c'est incroyable! Hier, on parlait d'interner des
externalités, c'était des perles.

2580

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, votre question?

2585

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

Oui. Durant les audiences de l'ÉES, j'avais demandé à monsieur Joly de mettre un peu plus
d'emphase sur l'agriculture puis j'avoue que je suis très déçue, parce que vous nous avez référé
plusieurs fois à la séance d'aujourd'hui par rapport à l'agriculture. Puis depuis quelques jours, je

2590 ne parle pas de réglementation, mais je veux parler... c'est des chiffres, des pourcentages. Moi, quand j'étais en Pennsylvanie, puis vous vous retrouvez devant une étude qui n'est pas scientifique : mes vaches viennent au monde avec une patte en plus ou une patte en moins, j'aurais aimé...

2595 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Bolduc...

2600 **PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :**

Non, non, ce n'est pas une opinion, c'est que j'aurais...

PAR LE PRÉSIDENT :

2605 Madame Bolduc, aidez-nous avec vos questions à essayer d'aller chercher l'information.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2610 Je ne veux pas paraître délinquante, là, j'ai deux questions, j'en aurais eu huit (8) aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous écoutons.

2615

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2620 Donc, lorsqu'on voit aussi des producteurs laitiers ou bovins, bios, qui perdent leur accréditation, je n'ai pas retrouvé ça non plus. Par contre, la seule mention que j'ai trouvée c'est au niveau des terres.

2625 Le Québec, on parle de quinze mille kilomètres carrés (15 000 km²) pour seize mille (16 000) exploitations agricoles. L'étude couvrait quarante-deux pour cent (42 %), les trois régions couvrent quarante-deux pour cent (42 %) des terres agricoles, c'est non négligeable, puis dans une dernière étude qui est sortie hier sur la Pennsylvanie, eux-mêmes, de 2008 à 2012 – on parle juste de forer, on ne parle pas de terres agricoles – ils ont perdu quatorze mille huit cent soixante kilomètres carrés (14 860 km²) de forêt. On ne calcule pas les terres agricoles.

2630 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question?

2635 **PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :**

La question est, puis je veux en venir... ces données, je cite l'étude S3-5 à la page 27; page 26, ils mentionnent qu'elle a baissé drastiquement. Bien, drastiquement, c'est une façon de parler : dix-neuf (19) comtés que ça a monté, mais trente-huit (38) comtés où ça a vraiment, vraiment chuté. On mentionne toutefois que « une autre étude aurait été nécessaire pour savoir pourquoi ça chute. »

2640

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, la question?

2645

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

Mais la question, comment ça se fait qu'on nous avait dit qu'il y aurait plus de place à l'agriculture, mais que c'est des données vraiment fondamentales...?

2650

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, Monsieur Gauthier?

2655

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Bien, écoutez, j'entendais votre question et puis je cherchais dans les documents et vous avez bien ciblé. On traite des usages agricoles à la section 2.1.1, donc page 24, et je rappelle encore que notre mandat c'était d'identifier les impacts potentiels sur les usages du territoire.

2660

Donc, c'est dans le chapitre 2 sur *Les impacts potentiels de l'industrie du gaz de schiste sur l'aménagement du territoire*, et on fait le tour des usages, et le premier usage qu'on regarde c'est l'usage agricole.

2665

Alors, bien, ce qu'on a fait essentiellement c'est le mandat qu'on nous avait confié; c'est à partir d'une revue de la littérature, on a identifié les impacts potentiels. Et il y a une section notamment sur la superficie agricole, le nombre de fermes, la production agricole, la diminution de la valeur des terres et les impacts sur le paysage agricole, le morcellement et les activités agricoles. Donc, voilà, c'est ce qu'on a pu retrouver sur la question de l'usage agricole.

2670 Alors, peut-être que d'autres études abordent plus en détail sous d'autres aspects, je vous
référerais à monsieur Lamontagne, mais en tout cas, dans le cadre de nos études, je pense que
c'est, dans les cinq qu'on a réalisées, c'est le bon endroit pour chercher.

PAR LE PRÉSIDENT :

2675 Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

2680 Monsieur Gauthier, j'avoue que moi aussi je suis restée un petit peu sur ma faim là-dessus.
Là, vous venez de mentionner des thèmes. Plutôt que de mentionner des thèmes, pourriez-vous
nous dire ce que vous avez observé? Je pense que ça intéresserait probablement, bien
certainement madame Bolduc, puis probablement d'autres personnes. Donc, nous résumer ce
que vous avez pu constater, peut-être pas à en faisant la lecture, là, mais...

2685 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Je vais laisser ma collègue, je dirais, Caroline.

2690 **PAR Mme CAROLINE DESROCHERS :**

2695 C'est sûr, tantôt quand on parlait aussi de la question sur la valeur foncière, nous autres, on
fait une revue de la littérature. Encore une fois, l'exploitation des gaz de schiste, c'est récent, donc
on se base sur les résultats d'études qui ont été faites avec différentes méthodologies. Nous
autres, on identifie les impacts potentiels que ces gens-là, eux-mêmes, ont identifiés.

2700 Bon. Je veux juste retrouver la partie, là. Évidemment, c'est ça. Le développement du gaz
de schiste implique une perte de la superficie qui est dédiée à l'agriculture. Par exemple, dans
l'étude, l'évaluation d'impact européenne, ça disait que cette perte est généralement compensée
financièrement par le promoteur pendant la phase d'exploitation, et pendant la fermeture de puits,
le site est restauré avec de la terre pour pouvoir permettre le retour de la culture originale.

2705 Bon. Donc, il est possible que le site ne puisse pas être restauré entièrement après son
utilisation, mais les impacts ne se limitent pas seulement aux superficies qui ont été occupées par
les infrastructures liées au gaz de schiste.

Bon. Encore une fois, on relève des témoignages parfois contradictoires concernant
l'impact des activités d'exploitation gazière sur les activités agricoles. Encore une fois, parce que
des fois, ça se base sur des perceptions des gens, parce que le contexte n'est pas le même non

2710 plus d'un endroit à l'autre. On a certaines personnes qui disent que les redevances reçues pour la
location de leur terre leur permettent de réinvestir dans l'agriculture, ce qui permet d'augmenter
leur production. Il y en a d'autres personnes qui affirment que les profits liés au gaz de schiste,
c'est une opportunité pour les fermiers de délaissier leurs activités, de prendre leur retraite, surtout
2715 en considérant qu'il y a plusieurs fermiers qui commencent à... en fait, l'âge moyen des
agriculteurs augmente de plus en plus.

Encore une fois, on note que les changements réels, au-delà des perceptions, sont encore
difficiles à estimer, faute de données disponibles sur le sujet. Bon, il y a certaines études qui ont
2720 constaté que dans des comtés où il y avait une plus grande exploitation des gaz de schiste, il y
avait, pour les fermes laitières, en tout cas, il y avait une baisse de la production laitière, et aussi
la production bovine, les grandes cultures. Puis, encore une fois, ils accordaient cette baisse-là à
deux facteurs : d'abord, l'intensité des activités de gaz de schiste... c'est ça.

Encore là, c'est un résumé de certaines études. Je vous invite à les lire en gros, mais
2725 comme vous allez pouvoir constater, on n'en a pas une tonne d'informations, parce que les
études sont encore limitées sur le sujet. Puis, encore une fois, il y en a certaines qui disent que
oui, ça permet d'augmenter la production parce qu'il y a plus de revenus, mais encore là, c'est
dans un système où les propriétaires peuvent avoir des redevances. Et il y en a d'autres qui
2730 disent qu'au contraire... c'était surtout au niveau de l'augmentation de la production, mais on n'a
pas beaucoup d'information sur les impacts sur la qualité des cultures, par exemple.

Il y avait aussi le fait que ça pouvait affecter, en particulier, les cultures biologiques ou quoi
que ce soit, encore une fois pour une question de perception des clients qui voient l'industrie du
2735 gaz de schiste s'installer chez les producteurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

2740 C'est toujours la même réponse qu'on fait, c'est-à-dire qu'on est à l'étape d'identification
des impacts potentiels en recherchant de l'information qui est très peu accessible et qui est tout à
fait très récente. Donc, c'est ce qu'on a tenté de faire. Ce n'est pas pour rien qu'on reprend
constamment nos études pour – d'abord, on les a déposées il y a six (6) mois, il faut retrouver
2745 l'information, mais c'est aussi qu'on a fait la... la rigueur de notre démarche scientifique qui est de
bien comprendre les sources d'information, les textes qu'on a réussi à trouver, qui nous
permettaient d'aller chercher de l'information et puis s'assurer de la validité de cette information-là
puis de la communiquer.

2750 Donc, c'est sûr qu'on aime mieux référer à notre document écrit que de répondre...

PAR LE PRÉSIDENT :

2755 Mais vous comprendrez, Monsieur Gauthier, qui si on vous a invité à venir présenter votre étude, c'est pour présenter des réponses aux gens.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

2760 Non, mais ça nous fait plaisir de répondre, mais c'est pour cette raison qu'on retourne au texte.

PAR LE PRÉSIDENT :

2765 C'est ça, mais je veux dire... en tout cas. Monsieur du ministère de l'Agriculture, s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

2770 Oui. Donc, en fait, un élément complémentaire. Ce qui a été dit dans votre étude la S3-6, les pages 16 à 24, on parle de l'entente entre Ultramar et l'UPA et des mesures de mitigation qui sont mises en place au niveau des gazoducs. Ça peut être un élément supplémentaire pour vous, Madame.

2775 Sinon, en fait, je me suis aussi posé la question, en fait, dans les études justement de l'impact au niveau des cultures, en fait, au niveau de la qualité de l'air, s'il y avait un impact de certains éléments qui sont émis par, par exemple, les eaux de fracturations qui sont entreposées. Est-ce que certaines particules pourraient être émises? En fait, on avait de l'information sur ce qui pourrait être émis, mais on n'a pas d'information sur l'impact de ces éléments-là qui sont émis sur les cultures qui pourraient être à proximité.

2780 Donc, c'est difficile d'avoir de l'information, je pense que c'est en même temps très technique, là. Je regardais un peu avec des spécialistes du ministère, de mon côté, mais ils n'avaient pas d'information précise, parce qu'on ne sait pas exactement la proportion, en tout cas, la concentration des éléments qui sont émis à telle distance, par exemple.

2785 Ce qu'il faudrait, dans le fond, l'idée, moi, que j'aurais aimé savoir c'est : est-ce qu'il faut que les producteurs gardent une bande de protection? Est-ce qu'on peut penser à une diminution de la productivité des cultures dans un rayon, par exemple, de cent mètres (100 m) autour des bassins de rétention d'eau?

2790 Donc, c'est des éléments très techniques qu'on pourrait pousser jusque-là, mais pour l'instant, comme je n'ai pas trouvé l'information, je n'ai pas pu la transmettre aux gens de mon ministère.

PAR LE PRÉSIDENT :

2795 Alors, je voyais que madame Brisson avait un élément d'information, mais avant de vous passer la parole, Madame Brisson, je vais laisser mon collègue intervenir.

PAR LE COMMISSAIRE :

2800 Monsieur Girard, on va continuer. En début de séance, vous nous avez lu des extraits qui statuaient sur l'importance de l'agriculture au Québec. Compte tenu des préoccupations exprimées ici, j'aurais voulu savoir, en premier lieu, si le ministère avait une orientation ou avait réfléchi à une orientation possible eu égard au développement éventuel de la filière?

2805 **PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :**

2810 Je n'ai pas d'information à ce sujet-là. En ce moment, je n'ai pas l'information. Ce que je vous ai lu tout à l'heure c'était la *Politique de souveraineté alimentaire*, une politique gouvernementale, donc c'était, bon, le gouvernement a pris position pour la protection de la ressource et le développement des activités agricoles.

PAR LE COMMISSAIRE :

2815 Pouvez-vous vérifier et nous revenir éventuellement sur la question que je viens de vous poser?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

2820 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2825 D'accord. J'en ai une autre : vous avez mentionné hier, et aujourd'hui aussi, vous avez parlé des organismes qui certifient en agriculture biologique, vous avez mentionné des distances séparatrices. Ce que j'aurais été intéressé à connaître c'est sur quoi porte le cahier des charges ou les lignes directrices? C'est-à-dire est-ce que c'est seulement les substances que l'agriculture traditionnelle ou le voisin qui ne fonctionne pas en biologique pourrait générer, ou s'il y a d'autres

2830 éléments ou une liste de contaminants ou quelque chose avec lequel on pourrait faire un lien avec l'industrie des gaz de schiste?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

2835 Pour répondre à votre question, je sais que dans la norme biologique, et je crois aussi que le CARTV, l'organisme de l'appellation réservée au Québec, il y a des listes, oui, effectivement de produits qui sont permis en agriculture. Là, par exemple, je ne peux pas rentrer dans les détails parce que je ne suis pas certain, lorsque les produits ne sont pas dans la liste, est-ce qu'ils sont automatiquement interdits ou est-ce qu'il y a... il y a un flou, en fait, mais je vais vous revenir avec le règlement plus précis à ce sujet-là.

2840

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous allez revenir avec une réponse?

2845

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2850

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

2855

Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

2860 Peut-être, juste pour préciser la question de mon collègue. Quand il parlait de produits, évidemment, il ne parlait pas de produits utilisés sur la ferme bio, mais plutôt – on s'est bien compris – plutôt de substances qui pourraient provenir de l'extérieur. Bon, c'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT :

2865

Autre intervention? Non? Madame Brisson?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2870

Simplement pour mentionner qu'en matière de risque à la santé, les populations exposées aux risques potentiels associés au gaz de schiste, que ce soit associé à la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau, au niveau psychologique, social, aux risques technologiques, la population exposée est la population à proximité des puits et cette pollution-là est de région rurale. Donc, l'agriculture devient finalement une activité où les agriculteurs sont plutôt des gens plus soumis au risque à la santé en raison de leur emplacement géographique proche des sources.

2875

Et dans plusieurs études aux États-Unis, on voit que les changements induits par l'effet boomtown touchent particulièrement les agriculteurs, parce qu'ils amènent plus de changements dans leur mode de vie puis dans leurs activités que pour d'autres types de population.

2880

PAR LE PRÉSIDENT :

2885

Merci, Madame Brisson. Madame Bolduc?

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2890

Juste avant mon point d'interrogation, je voulais dire, exemple, hier monsieur Lamontagne parlait d'aller chercher la nourriture ailleurs, du maïs, ça reste du maïs. Mais j'aimerais faire remarquer qu'ici au Québec, les fermiers n'auront pas de redevances contrairement aux États-Unis.

2895

Donc, la baisse ici de production pourrait aussi attaquer des marchés qui sont internationaux comme l'acériculture, notre fameux sirop d'érable, et je pense aussi aux canneberges qui sont exportées mondialement. Ça aurait été très, très intéressant de voir des créneaux comme ça ciblés — typiquement du Québec — avec les conditions du Québec, tout en sachant qu'il y a des producteurs qui ont signé des contrats, que c'était écrit « juste gaz naturel ».

2900

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est avec plaisir qu'on va pouvoir vous entendre en deuxième partie, Madame Bolduc.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2905

Ça fait que ça, c'est ma petite délinquance polie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2910

Oui. Alors, on va aller à votre deuxième question.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2915

J'en aurais eu plein à l'agriculture. J'ai travaillé comme consultante en santé de troupeaux de laitier et une vache, ça parle beaucoup plus qu'on peut penser. Puis ici, nos producteurs, ils font un groupe alimentaire au complet à eux seuls. Ça aurait mérité, je le redis là, ça aurait mérité plus de contenu en fait de regard, pas juste aligner des chiffres.

2920

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

2925

Je voudrais juste vous rappeler un point, Madame Bolduc. Il y a quelque chose qu'on a compris depuis quelques séances, c'est qu'on est dans des considérants d'ordre général tout simplement – et c'est peut-être regrettable –, mais tout simplement parce que tant qu'on ne sait pas où sont les installations, on ne sait pas quelles sont les composantes qui sont impactées puis de quelle façon. Ça fait que ça, c'est un constat. Mais vous devez en tenir compte aussi. Puis vous allez certainement nous en faire part en deuxième partie.

2930

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2935

Oui, puis peut-être des études qui n'ont pas été menées à votre connaissance, qu'on vous partagera. Puis ça sera peut-être, la deuxième partie, le côté humain. Parce qu'il ne faut pas oublier que depuis quatre (4) ans, on n'est peut-être pas des experts, nous, citoyens, mais on s'est monté quand même une certaine expertise. Puis je pense que ça va être bien agréable pour vous.

2940

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça qu'on vous attend en deuxième partie où on va pouvoir dialoguer avec vous en fonction de ce que vous allez nous soumettre.

2945

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

Merci, Monsieur Bergeron.

2950 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre deuxième question?

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2955 Ma deuxième question, je veux revenir sur le dossier des produits chimiques. Parce que c'est ma dernière question, puis je veux vraiment l'éclaircir. Monsieur Lamontagne, hier, il m'a invitée, dans l'après-midi, à aller lire l'étude E3-5 du MDDEFP.

2960 Alors donc, j'ai regardé la liste – je vais en venir au fait –, en même temps, je me souvenais que le Centre québécois du droit à l'environnement avait demandé à avoir les analyses des compagnies gazières elles-mêmes. Et je crois que c'est madame Joyce Renaud qui avait mentionné : « On retrouve des ingrédients comme, exemple : braker V FRW-16A, FACT-3W... » Bien, ça, je ne retrouve pas ça dans la liste E3-5. Puis c'est juste un exemple, là.

2965 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question?

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2970 J'aimerais vraiment, parce que veux, veux pas, c'est une industrie qui n'est pas dans un parc industriel. C'est une industrie lourde qui se retrouve en milieu agricole.

PAR LE PRÉSIDENT :

2975 Oui. Je cherche toujours votre question, Madame Bolduc.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2980 Qu'est-ce qui nous garantit vraiment que les produits chimiques qu'on retrouve dans le E3-5 versus ce que le Centre québécois du droit à l'environnement a pris quasiment une année à réussir à avoir c'est... je ne retrouve même pas les ingrédients qu'ils ont fournis sur la liste supposément fournie de...

2985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je ne trouve pas votre question encore, là.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

2990

Bien, je ne comprends pas la concordance des produits fournis...

PAR LE PRÉSIDENT :

2995

Entre les recherches du CQDE et les données que monsieur Lamontagne vous a fournies? Monsieur Lamontagne?

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

3000

Je veux juste en venir, Monsieur – je vais le mettre mon point d'interrogation, je suis désolée.

PAR LE PRÉSIDENT :

3005

S'il vous plaît.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

3010

On est fatigué tout le monde, on le cerveau qui bouillonne.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Puis j'ai déjà encore dix-sept (17) personnes qui veulent intervenir.

3015

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

3020

Alors, je vais laisser à monsieur Lamontagne la possibilité de vous répondre.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

3025

Parce qu'il y a eu traitement des eaux, hein?

PAR LE PRÉSIDENT :

3030

Oui. Alors, Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3035

Oui, j'ai une explication à fournir à madame Bolduc.

PAR Mme MYLÈNE BLODUC :

3040

Merci.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3045

Ce qu'on retrouve dans l'étude E3-5 c'est les produits chimiques eux-mêmes. Ce n'est pas les noms des composés... non, O.K. Je vais recommencer. Ce qu'on retrouve dans l'étude E3-5, c'est le nom des composés chimiques; ce n'est pas le nom des produits utilisés. Je vais vous faire un exemple : vous achetez à l'épicerie du Javex, O.K.? C'est ça que vous utilisez dans votre laveuse, mais vous utilisez...

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

3050

Des acides gras.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3055

Non, non. Du Javex, c'est le nom commercial pour l'hypochlorite de sodium. Alors, l'étude E3-5 a été faite par des chimistes. On est allé chercher les produits chez les gens qui utilisaient ces produits-là puis on les a analysés et les noms qui sont dans l'étude, c'est les noms exacts des substances utilisées.

3060

On n'a pas dit : « Ils ont mis du Javex. » On a dit : « Ils ont mis de l'hypochlorite de sodium. » C'est pour ça qu'il n'y a pas de correspondance entre ce que le CQDE a obtenu comme liste où ils ont obtenu du Breaker 5, qui est en fait de la soude caustique, le plus souvent. Alors, nous, dans notre étude on aurait mis « soude caustique », on n'aurait pas mis « Breaker 5 », parce qu'une autre compagnie aurait pu utiliser le Breaker 23, qui aurait été le même produit chimique.

3065

Ça fait que nous, ce qu'on a fourni dans l'étude E3-5, c'est vraiment les noms chimiques de ce qui a été mis dans l'eau qui a été mis en bas.

3070

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

Qui a un code de sécurité...

3075

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui, ça vient avec un code puis ça vient avec une feuille de...

3080

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

Une fiche signalétique.

3085

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui, une fiche signalétique.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, écoutez, je ne voudrais pas vous déranger dans votre dialogue.

3090

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

3095

Merci, Madame Bolduc.

PAR Mme MYLÈNE BOLDUC :

3100

Merci.

RICHARD CHARTIER

3105

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite monsieur Chartier s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3110

Bonjour, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3115

Nous vous écoutons.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3120

On a parlé de tellement de choses, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, depuis trois semaines, oui.

3125

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3130

L'économie, c'est un des documents que je vais vous remettre, Monsieur le président, dans mon étude, dans mon mémoire, qui dit ici les risques, qui a fait une étude sur l'économie, qui dit que l'énergie fossile, minéral, le secteur manufacturier. Une autre étude ici, Monsieur le président, que Talisman Énergie, quand on a parlé des bassins de décontamination, de l'eau qui avait été perdue, qui avait été supposément, selon le ministère de l'Environnement, « dropée » ou vidée, vidangée dans un site d'enfouissement. Ici, on vous dit qu'elles ont été entreposées, on donne les endroits, je vais le déposer aussi, Monsieur le président.

3135

Un ordre de cour du Michigan qui vient d'arriver. Un ordre de cour qui date du 14 janvier. Et le juge du Michigan, il vient de déposer une injonction contre la fracturation, la compagnie EnCana Corporation dans le Michigan.

PAR LE PRÉSIDENT :

3140

Oui. Monsieur Chartier...

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3145

Oui, ça va venir, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3150

... je tiens à vous informer que pour...

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3155

C'est juste pour la bonne compréhension.

PAR LE PRÉSIDENT :

3160

Oui, mais je tiens à vous informer...

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Et ça va être très rapide. Ma deuxième question va être très rapide, Monsieur le président.

3165

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais c'est en lien avec ce que vous venez de me dire, là. C'est-à-dire que vous voulez déposer un document. Je voudrais vous informer que la Commission garde une discrétion absolue quant à la façon dont on va disposer du document. Il y a peut-être des droits d'auteur là-dessus. Alors, je tiens à vous en aviser. Vous pouvez les déposer, mais la Commission garde la discrétion d'en disposer.

3170

Alors, votre question, Monsieur Chartier s'il vous plaît.

3175

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Oui, mais il n'y a aucun droit d'auteur dans ces documents-là, Monsieur le président. Le Devoir qui...

3180

PAR LE PRÉSIDENT :

Permettez-nous de le vérifier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3185

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT :

3190

Alors, votre question.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3195

Et Le Devoir, ici, ça ne sera pas long, c'est mon dernier document que je vais parler, Le Devoir ici parle – c'est monsieur Gilles Francoeur, que vous devez connaître –, c'est arrivé le 6 octobre 2012 : « Évaluation environnementale stratégique, évaluation biaisée. » Ma question est celle-ci, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3200

S'il vous plaît.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3205

Pour monsieur Gauthier.

PAR LE PRÉSIDENT :

3210

Pour la Commission.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3215

Pour la Commission, mais je vous demande s'il vous plaît de la poser à monsieur Gauthier.

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être à d'autres.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3220

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT :

3225

Peut-être à d'autres personnes aussi.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3230

Mais ça concerne sa présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

3235

Oui.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3240

On parle des études ici, Monsieur le président, puis je vais reposer la question que j'ai posée hier, parce qu'on m'a répondu hier sur le côté de l'environnement, c'est pour ça que j'aimerais que monsieur Gauthier me réponde. Vingt mille (20 000) études, Monsieur le président, qui ont dit, par la GIEC – vingt mille (20 000) études, pas soixante-quinze (75) études, vingt mille (20 000) études –, qu'on doit prendre un virage complet pour le réchauffement de la planète, parce qu'on est dans le problème et ça va nous coûter des milliards.

3245

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, la question est?

3250

PAR M. RICHARD CHARTIER :

La question est, Monsieur : est-ce qu'il prétend encore que ses études, elles sont meilleures que les vingt mille (20 000) études des scientifiques au travers le monde?

3255

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, comment mettre en perspective votre travail, Monsieur Gauthier, en fonction avec les études du GIEC?

3260

PAR M. MARIO GAUTHIER :

3265

Bien, c'est une bonne question. Nous, on est une petite équipe de l'Université du Québec en Outaouais qui s'intéressons à des questions de gouvernance territoriale, à des questions de gestion des ressources naturelles, et ainsi de suite. Et dans le cadre de la réalisation de l'Évaluation environnementale stratégique, comme vous le savez, portée par un groupe qui a été mandaté par le gouvernement pour réfléchir à cette question-là, on a accepté de faire un certain nombre d'études qui étaient incluses dans un plan de travail.

3270 Les études qu'on a accepté de faire, ce sont des études où on pense avoir des compétences pour alimenter la réflexion. Alors, c'est ce qu'on a fait avec les cinq (5) études. On ne prétend pas que ce sont les meilleures études ou que ce sont des études meilleures que celles déposées par le GIEC. Voilà.

3275 La question des changements climatiques ne faisait pas partie de nos mandats. Ce qui faisait partie de nos mandats c'est de réfléchir à la question de la participation publique, de la participation de l'instance municipale ou régionale ou encore de la gouvernance territoriale, mais ça ne visait pas, en tout cas, dans notre cas, à alimenter la question des changements climatiques ou de la production des gaz à effet de serre.

3280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Gauthier. Alors, votre deuxième question?

3285 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Ma deuxième question, Monsieur le président, très rapide : j'aimerais que les gens ici, de l'étude, ainsi que le BAPE répondent franchement à ma question : est-ce que vous accepteriez d'avoir un puits de gaz de schiste au côté de chez vous?

3290 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie de votre question, Monsieur Chartier. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Marc Brullemans, à Bécancour, à nous soumettre ses questions.

3295 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Je n'ai pas de réponse?

3300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Chartier, on va parler par l'intermédiaire de notre rapport qu'on va déposer en novembre.

3305 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Non, mais je parle à ces gens-là aussi, en même temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

3310

Oui. Alors, la Commission va parler par son rapport qui va être déposé à l'automne.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3315

Parfait.

MARC BRULLEMANS

3320

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brullemans à Bécancour, s'il vous plaît.

3325

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Oui. Dans la suite de ce que vient de dire monsieur Chartier : la première recommandation sur la gouvernance c'est une consultation publique nationale, comme ce BAPE, disait monsieur Gauthier, sur la pertinence de l'industrie du gaz de schiste.

3330

Pensez-vous vraiment que l'ÉES qui a mené à ce BAPE – parce que comme on a entendu aujourd'hui : c'est à la demande de la Commission de l'ÉES, comme il nous a été demandé, les scénarios nous ont été fournis par l'ÉES, et cetera –, que la présente consultation, dont la première partie se termine aujourd'hui, puisse traiter de la pertinence de la filière sans que l'on ait parlé des études parues en 2014 sur les émissions de gaz à effet de serre ou sans que l'on examine la situation de filières comme l'éolien ou le solaire dans certains pays, que ce soit l'Allemagne ou l'Inde ou peu importe?

3335

PAR LE PRÉSIDENT :

3340

Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

3345

Bien, moi, je ne peux pas préjuger des travaux de la Commission qui est en cours, mais c'est certain que les questions que vous soulevez, il me semble sont d'intérêt. J'espère qu'elles seront traitées par la Commission actuelle.

3350 Nous, au moment du dépôt de notre rapport, on ne savait pas s'il y aurait un deuxième BAPE. On l'a su en cours de route, je crois. Je ne me rappelle plus à quel moment le mandat a été confié au BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT :

3355 À la mi-février.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

3360 À la mi-février, alors que nous on avait déposé nos études... donc, voilà, c'est ce que je peux dire. Mais certainement que les questions que vous soulevez, là, relatives à la production de gaz à effet de serre et aux énergies alternatives sont certainement très pertinentes dans le cadre du débat actuel sur les gaz de schiste. C'est ce que je peux dire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3365 Mais je peux vous assurer, Monsieur Brullemans, que le sujet a été abordé à plusieurs reprises dans les dix-sept (17) séances qu'on a tenues depuis trois semaines. Et je crois m'attendre aussi, je veux dire aux propos qui vont nous être tenus par les gens qui vont venir nous voir en deuxième partie, dont vous, je suppose, qui allez sûrement aborder le thème, alors ça va sûrement faire partie de l'analyse de la Commission. Ça, je peux vous en assurer.

3370 Alors, votre deuxième question, Monsieur Brullemans, s'il vous plaît.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

3375 Oui. À la page 112 du rapport synthèse du Comité de l'ÉES :

3380 « *Selon les critères établis et les données disponibles, les composés les plus fréquemment utilisés dans la fracturation hydraulique se sont révélés pour la plupart peu toxiques, non bioaccumulables et fortement dégradables.* »

3385 Ça a été repris par les médias. Et lorsqu'on consulte l'étude, l'étude E3-5, je dirais la seule étude vraiment imposante, celle de quatre cent soixante-deux (462) pages, on retrouve à la page 36, de façon... à peu près la même chose, mais quand on va plus loin, page 39 :

« *Une évaluation de dangers de même nature que celle réalisée pour les composés de fracturation a été amorcée pour les composés utilisés dans les intrants de forage. Toutefois, elle a été considérée comme étant trop incomplète pour être présentée dans le rapport.* »

Concernant les produits de dégradation maintenant :

3390

« La plupart des principaux produits formés, selon le chimiste Lessard, pourront difficilement être analysés par des méthodes d'analyse standards, étant donné que leurs concentrations sont faibles et qu'il pourrait y avoir de nombreuses interférences analytiques. »

3395

Page 45, concernant les essais de fracturation :

3400

« Le nombre de composés chimiques dans les additifs, les concentrations élevées de certains additifs, les niveaux d'acidité, et cetera, ont créé des matrices très complexes pour lesquelles les méthodes standards d'analyse étaient peu adaptées et, par le fait même, beaucoup moins performantes. »

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, la question?

3405

PAR M. MARC BRULLEMANS :

La question est la suivante : quels sont les critères utilisés pour synthétiser l'information à partir des études jusqu'au rapport synthèse?

3410

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Brullemans. Monsieur Lamontagne?

3415

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Ce sont les membres du Comité qui ont rédigé le rapport synthèse. Alors, ils ont lu les études. S'ils ne les comprenaient pas, ils ont demandé des résumés aux gens qui avaient fait les études. S'ils ne les comprenaient pas, ils faisaient venir les gens qui avaient fait les études, se faire expliquer. Et à partir des études, ils ont réalisé le rapport et ils ont écrit ce qu'ils ont écrit.

3420

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc, on pourrait résumer ça à un choix éditorial du Comité? Merci. Merci, Monsieur Brullemans pour vos questions.

3425

JOCELYN DUBOIS

3430

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jocelyn Dubois, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Dubois.

3435

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Bonsoir!

3440

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3445

C'est plutôt le décalage par rapport à hier soir aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

3450

Non, non, je ne vous donne pas tort. Alors, on vous écoute.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3455

Moi, c'est ça, un petit peu, je vais surtout essayer de... mes questions, c'est par rapport à l'agriculture. Parce que là, on a parlé beaucoup de gouvernance puis, ainsi de suite, ma préoccupation c'est au niveau de l'agriculture.

3460

On a entendu parler, justement au niveau surtout de l'agriculture biologique, qu'il y aurait probablement... qu'il y aurait des problématiques, mais il va y avoir d'autres productions aussi qu'il peut y avoir des problématiques au niveau de certaines autres productions.

3465

Au Québec, puis surtout dans le Centre-du-Québec, on est quand même assez chanceux, parce qu'on a une belle diversité, justement, de production agricole. Moi, je me pose comme question : est-ce qu'il y a des études qui ont été faites là-dessus? Qu'est-ce qu'on va perdre comme production agricole? Est-ce que ça va favoriser juste un genre de mono production ou bien si on va réussir à la garder cette diversification-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

3470

On pourrait peut-être commencer en essayant de savoir quelles sont les productions qui seraient éventuellement le plus affectées s'il y avait exploration et exploitation.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3475

Oui, puis les productions qui pourraient être touchées. Parce qu'il y en a qui peuvent être assez sensibles. Je pense à l'apiculture, justement, la pollution atmosphérique par rapport aux abeilles qui ont une durée de vie quand même assez courte. Elles sont déjà affectées beaucoup avec certains produits, le varroa aussi au niveau des ruches.

3480

PAR LE PRÉSIDENT :

On va essayer d'aller voir quelle réponse on peut avoir.

3485

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3490

Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

3495

Bien, non, il n'y a rien là-dessus dans notre étude. On a souligné qu'un des effets potentiels, c'est l'augmentation de la production agricole suite aux redevances reçues ou réinvesties dans les fermes. Ça pourrait être un impact. Est-ce que des redevances pourraient favoriser un type de production? On est dans l'inconnu. Mais dans notre étude, là, on n'a pas été en mesure de répondre aux questions que vous soulevez.

3500

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour le ministère de l'Agriculture, est-ce que vous avez des éléments de réponse qui seraient susceptibles de répondre aux questions de monsieur Dubois?

3505

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

3510

En tout cas, dans ce que j'avais vu dans les études, on parlait d'un impact plus grand, comme on en a discuté un peu hier, sur les productions qui sont en vente directe aux consommateurs, il peut y avoir une perception négative des consommateurs, donc une diminution.

3515

Au niveau des différentes cultures, les cultures végétales auraient peut-être un impact plus grand étant donné que, en fait, quand ils sont à proximité, étant donné que les végétaux ont moins de facilité à excréter les polluants comparativement aux animaux qui ont, comme les humains, des reins donc pour leur permettre – en fait la plupart, là – pour leur permettre justement de traiter les polluants. Donc, il y a un peut-être un risque plus grand. Mais en même temps, ça ne serait pas non plus, ça serait vraiment très localisé, donc ça serait évalué, ça. Il n'y a pas d'étude sur le sujet.

3520

3525

Donc, est-ce qu'il y avait vraiment un grand rayon autour des sites de forage qui pourraient avoir un impact sur la qualité, sur la quantité de la production agricole? On n'a pas l'information là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

3530

Donc, éventuellement, les cultures végétales seraient éventuellement plus affectées que les productions animales, en fonction des polluants qui seraient générés par l'activité. C'est ce que je comprends?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

3535

S'il y a une concentration assez importante de polluants, mais on n'a rien, on n'a aucune information sur le sujet actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3540

D'accord. Alors, Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

3545

Si je peux me permettre? Dans le plan de réalisation de l'Évaluation environnementale stratégique, version finale, avril 2012, dans « Les connaissances à acquérir », à la page 50, on avait l'étude S3-6 que nous avons réalisée, le Comité parlait d'évaluation des impacts sociaux que

pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales en lien avec l'exploitation et le transport des gaz de schiste.

3550

Et quand on a été approchés pour réaliser cette étude, on avait déjà amorcé les quatre autres études, on nous a demandé si on pouvait s'attaquer à ce dossier. On a dit : « On n'est pas en mesure de faire l'évaluation des impacts sociaux. » L'évaluation des impacts sociaux, c'est... on n'a pas suffisamment d'information sur les projets, et faire une évaluation des impacts sociaux c'est au-delà de nos capacités à cette étape-ci. On a convenu, avec le Comité sur l'évaluation environnement stratégique, de remplacer « évaluation » par « description et documentation des impacts ». Et on termine notre étude avec des recommandations sur comment instaurer une démarche d'évaluation des impacts sociaux.

3555

3560

Donc, je pense ça répond à beaucoup de questions qui sont posées et pour lesquelles on n'a pas de réponses. Ça voudrait dire qu'il faudrait réaliser une évaluation des impacts sociaux. Peut-être qu'il y a un moyen aussi de faire cette évaluation des impacts sociaux dans une démarche d'évaluation environnementale régionale, dans laquelle il y aurait une prise en compte des impacts cumulatifs. Mais ça, ça demande de réfléchir à comment attaquer ça. Voilà.

3565

PAR LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Grandbois?

3570

PAR LA COMMISSAIRE :

Si on revient à la question des impacts potentiels sur certains secteurs agricoles, ce que je comprends de monsieur Girard c'est que pour le moment, on n'a pas fait l'adéquation, disons, entre le niveau de contaminants ou la qualité de l'air dans un rayon X d'une éventuelle plateforme de production. Donc, on n'a pas eu l'occasion, et personne n'a fait l'adéquation entre ce niveau de contamination potentielle et les activités au sol. Donc, il semblerait que c'est vraiment un manque. On a eu de l'information au niveau de la qualité de l'air, dans les prochaines semaines, mais je comprends que l'adéquation entre ces niveaux-là et différents types de production, particulièrement au niveau production végétale ou bio – bien, bio, végétale probablement aussi – donc ça serait un des éléments qui n'aurait pas été examiné, il semblerait, dans les études.

3575

3580

Est-ce que, Monsieur Lamontagne, c'est correct ou est-ce qu'il y aurait une étude qui nous échappe où il y aurait eu une réflexion pour vérifier si effectivement le niveau de contamination attendu à l'intérieur de... on sait que les rayons sont assez limités, quand même, là, autour des plateformes, là, mais disons, quand je dis contamination, disons, le niveau de qualité dans l'air à l'intérieur d'un rayon X des plateformes, est-ce que ça peut avoir ou non, un impact ou non sur

3585

des productions végétales qui seraient à l'intérieur de cinq cents mètres (500 m) ou huit cents mètres (800 m) ou un kilomètre (1 km)? Il semblerait que cette évaluation-là n'a pas été faite.

3590 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Il y a eu une modélisation qui a été présentée en commission ici – une soirée lors de la première semaine. Il y a les conclusions de la modélisation, dans le pire cas possible, il y aurait potentiellement des dépassements des concentrations permises dans l'atmosphère jusqu'à une certaine distance, il faudrait revoir ce qui a été dit. Mais il n'y a pas eu d'examen sur l'effet potentiel sur l'agriculture de ces dépassements-là dans le pire cas possible. Ça n'a pas été regardé.

3600 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3605 Monsieur Gauthier, un autre élément? Non, c'est beau? Alors, écoutez, Monsieur Dubois, je pense que le constat c'est que tout est à faire, quant à l'évaluation des impacts sur l'agriculture en lien avec l'éventuelle exploration ou l'exploitation des gaz de schiste. Alors, nous soumettre une deuxième question, Monsieur Dubois?

3610 **PAR M. JOCELYN DUBOIS :**

Bien, oui. C'est vrai qu'on n'a pas le droit aux commentaires, mais en tout cas.

PAR LE PRÉSIDENT :

3615 Mais on vous attend en deuxième période, par exemple.

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3620 Oui. Probablement que ça va être dedans. Je vais me prendre des notes. Au Québec, on a quand même une bonne réputation au niveau de la qualité de nos aliments. On a souvent, dès que nos aliments sortent du pays, on se trouve à avoir l'inspection fédérale, l'inspection Canada. Au niveau de la province, on a l'inspection des aliments, bien, via le MAPAQ.

3625 Une préoccupation que j'ai c'est qu'on a parlé justement des polluants qui peuvent se retrouver dans l'environnement, une nappe phréatique qui peut être contaminée, mais non

détectée tout de suite. Ma préoccupation c'est au niveau des animaux. Un animal, par exemple un animal laitier, que ça soit dans la vache, que ça soit dans la chèvre, peut emmagasiner quand même une certaine quantité de contaminants, et peut aussi les transférer à son lait.

3630

Qu'est-ce qui arrive au niveau des produits qui sont faits à partir de ce lait-là? Est-ce que ça va se retrouver dans la population? Parce qu'à l'heure actuelle, au niveau de l'inspection des aliments, les seules analyses qui sont faites c'est bactériologiques et antibiotiques et certains, peut-être, anti-inflammatoires. C'est des produits vétérinaires. Ça fait que, est-ce qu'il peut y avoir, justement, un danger pour la population de consommer justement ces produits-là?

3635

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. On parle d'une éventuelle contamination, c'est bien ça, Monsieur Dubois?

3640

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

Oui. Bien, comme on a vu, là, il pouvait y avoir une contamination au niveau des céréales, bien, des céréales, des fourrages, mais il peut aussi avoir une contamination de l'eau.

3645

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, pour le ministère de l'Agriculture, l'innocuité en fonction d'une éventuelle contamination?

3650

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

Je n'ai pas d'information précise sur les tests qui sont faits. Je vais me renseigner. Je vais vous revenir.

3655

PAR LE PRÉSIDENT :

Et vous n'êtes pas à même de pouvoir nous brosser un portrait de l'inspection ou du contrôle qu'on exerce?

3660

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

Non, malheureusement.

3665

PAR LE PRÉSIDENT :

3670 Alors, peut-être faire l'effort de nous documenter par écrit en fonction d'une éventuelle contamination, de quelle façon on s'assure de l'innocuité de ce que pourrait être produit par les productions animales de façon à s'assurer qu'il n'y ait pas de contamination de la population.

3675 Alors, c'est ce qu'on peut vous offrir comme élément de réponse aujourd'hui, Monsieur Dubois. Peut-être le ministère du Développement durable?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3680 Oui. On a déjà eu une question très similaire au début de la séance quand le monsieur demandait qu'est-ce qui se passait si un canard se posait sur un étang puis était consommé.

PAR LE PRÉSIDENT :

Exact.

3685 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Et il y avait une question similaire, bien assimilable, associée au lavage des vêtements. Alors, il y avait eu des documents promis à cette époque-là et ils sont potentiellement déjà remis. Je ne sais pas.

3690

PAR M. JOCELYN DUBOIS :

3695 Oui, sauf qu'au niveau des polluants, ça peut être quand même détectable parce que notre lait est quand même analysé. Ça fait que c'est tout simplement pour ça. Ce que je disais par rapport aux canards qui auraient séjourné dans un bassin de décantation, bien, il y a probablement une personne, ça va toucher probablement une famille et non une population. Parce qu'on se rappelle aussi de la crise de la listériose qui a été assez problématique dans le fromage ici, au Québec.

3700 Je ne sais pas si on va pouvoir en vivre beaucoup des crises comme ça en agriculture au Québec. Pas avec l'importance que l'agriculture a, justement. Merci.

3705

PAR LE PRÉSIDENT :

3710 En vous invitant à venir développer votre idée en deuxième partie. Puis je pense le
ministère de l'Agriculture, lui, s'est engagé à répondre par écrit au questionnement que vous nous
avez soumis, Monsieur Dubois.

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

3715 Alors, en complément. Au niveau des canards, je n'ai pas déposé le document, j'attendais
un suivi à ce niveau-là, mais j'ai tout de même eu une information. Il n'y a pas de contrôle fait par
le ministère au niveau de la qualité, par exemple, des animaux qui sont chassés. Donc, chaque
personne n'a pas à aller porter un échantillon à faire tester avant de pouvoir le consommer. Ça
serait, on l'imagine, une très grosse opération.

3720 Le contrôle qui existe c'est au niveau de, lorsque l'animal est porté à une personne qui va
faire la découpe de la viande, qui va faire la préparation de la viande, il y a un contrôle visuel. Si
jamais la viande présente des aspects qui sont étranges, qui sont différents, qui ne sont pas
normaux, les parties qui sont différentes vont être retirées. Mais il n'y a pas d'autres contrôles,
3725 selon l'information que j'ai obtenue, au niveau des animaux qui sont... en fait de la viande qui est
produite avec la chasse.

PAR LE PRÉSIDENT :

3730 Puis la réponse écrite va être déposée? Merci.

DENISE CAMPILLO

3735

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, madame Campillo à venir nous soumettre ses questions.

3740 **PAR Mme DENISE CAMPILLO :**

Excusez mon faux pas de tout à l'heure.

3745

PAR LE PRÉSIDENT :

3750 Sans problème, Madame Campillo. On a trois salles à gérer, alors plusieurs questions, plusieurs intervenants qui veulent intervenir.

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

3755 J'aurais une seule question, elle est d'ordre général. Donc, c'est le dernier jour de cette première partie du BAPE, et nous avons donc pu bénéficier d'études extrêmement instructives, même si elles sont parfois insuffisantes, et souvent ces études font ressortir les carences de l'encadrement. Elles offrent des pistes ou des recommandations pour l'encadrement ou la gouvernance, de sorte qu'on peut considérer que le Québec aurait des outils pour mettre en place un modèle de gouvernance participative qui pourrait s'appliquer à d'autres secteurs d'exploitation des ressources.

3760 Et ma question c'est : dans ce contexte, quel est le pouvoir ou l'influence du BAPE – je ne parle pas de cette Commission, mais du BAPE en général – pour l'implantation d'un tel modèle au Québec?

3765

PAR LE PRÉSIDENT :

3770 Alors, peut-être vous rappeler qu'une commission du Bureau d'audiences publiques agit sous un mandat qui a été rédigé par le ministre, avec un temps déterminé et avec un mandat, comme je l'ai toujours dit : *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.*

3775 Alors, nous, on a huit (8) mois. Évidemment, comme je le dis toujours, avec ce que les gens vont venir aussi nous apporter comme point de vue, on va jauger l'ensemble des informations qui vont avoir été mises sur la table ou qui ont été rendues disponibles, puis on va aussi analyser le jugement des gens face à la documentation puis les opinions que les gens vont venir nous déposer.

3780 Il faut considérer que le Bureau d'audiences publiques n'est pas décisionnel. Je le dis dans nos discours d'ouverture de façon régulière; nous avons un pouvoir de faire des avis et des constats en fonction de ce qu'on analyse et ce qu'on juge de l'information qui nous a été fournie.

3785 Ce rapport va être déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs qui, lui, va avoir à décanter l'information que, nous, on va avoir mis dans notre rapport. Et lui, éventuellement, il va aller au Conseil des ministres puis l'ensemble du Conseil des ministres aura à décider, à prendre des décisions; c'est le législateur, c'est le

gouvernement qui, lui, va avoir à décider de la suite des choses. Et un des éléments qu'il va devoir prendre en considération c'est l'avis du ministre au Conseil des ministres.

3790 Il faut considérer que le ministre, lui, il a le rapport du Bureau d'audiences publiques, mais lui aussi, il fait ses propres analyses, lui aussi, il a sa propre information. Alors, nous, on est un des éléments qui va apporter un éclairage au ministre du Développement durable qui, lui, aura à participer à la décision du gouvernement.

3795 Alors, c'est ça, essentiellement, le rôle de la commission du Bureau d'audiences publiques en ce qui concerne son mandat.

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

3800 Mais nous avons ici un représentant du ministère, n'est-ce pas?

PAR LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3805

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

Nous avons ici un représentant du...

3810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, qui agit à titre de porte-parole et de directeur du Bureau de coordination qui a eu à superviser les études. Alors, monsieur Lamontagne, son rôle actuellement au sein de la Commission c'est de répondre aux questions, d'amener des précisions puis des éléments d'information pour alimenter l'analyse de la Commission. Alors, c'est un rôle de personne-ressource. Alors, peut-être que monsieur Lamontagne pourrait préciser son rôle?

3815

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3820 J'allais essayer d'illustrer un exemple de la pertinence du BAPE, si le président me le permet. Lors du premier BAPE sur les gaz de schiste, il y a eu cent onze (111) avis et recommandations, entre autres, la création du Comité ÉES qui a été suivi par le gouvernement. Il y a eu un budget de sept millions (7 M\$) de voté suite aux recommandations du BAPE, puis il y a eu soixante-treize (73) études de réalisées. C'est un exemple de ce que ça peut faire, le BAPE.

3825

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Et un moratoire.

3830

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

Un moratoire qu'on attend toujours.

3835

PAR LE PRÉSIDENT :

Qui vient de parler, là? S'il vous plaît, Monsieur Gauthier.

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

3840

Non, nous n'avons pas de moratoire. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3845

Alors, je vous ai expliqué que c'est là notre rôle puis on va essayer du mieux possible, encore comme je l'ai dit hier, de jauger l'ensemble des informations qu'on a puis de ce que les citoyens vont nous apporter comme point de vue.

Merci, Madame.

3850

FRANCE MERCILLE

3855

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais madame France Mercille s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

3860

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Bonjour!

PAR LE PRÉSIDENT :

3865

Bonjour, Madame Mercille. Nous vous écoutons.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3870 Oui. Moi, je suis allée faire un film, puis je suis allée sur le terrain. Je suis allée voir
quelques agriculteurs. Ce n'est pas de la littérature, c'est des faits. Et moi, c'est vrai que moi aussi
je suis déçue parce que je m'attendais à beaucoup.

3875 Les fermiers, qu'est-ce qu'ils m'ont demandé. Ils m'ont demandé : dans l'agriculture, il y a
des systèmes de drainage; il va y avoir des tuyaux de pipeline dans tous les sens, est-ce qu'ils
vont couper nos systèmes de drainage?

PAR LE PRÉSIDENT :

3880 C'est la première question?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3885 Non. Bien, l'autre. ça va avec. Il y a un monsieur que j'ai rencontré, lui c'est un éleveur de
vache, lui il en a eu un. Il dit : « Moi, mon puits, ça a été gigantesque dans mon village. Ils veulent
en faire quarante (40). On ne sera plus chez nous. » Lui, ses vaches ont été malades. Pas de
confirmation parce que, hein? En 2008. Parce que l'eau, les camions qui étaient perdus se
seraient rendus dans la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT :

3890 Alors, on va essayer de répondre à votre questionnement concernant l'eau.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3895 Une autre question. Une autre madame qui me dit : « Allez-vous avoir assez de redevances
pour construire des gros hôpitaux, parce qu'il va y avoir bien du monde de malade. »

PAR LE PRÉSIDENT :

3900 Madame Mercille, j'essaie de vous apporter les éléments de réponse. Si vous me les
présentez en vrac, ça va être difficile de pouvoir vous arriver avec quelque chose de cohérent.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3905 Bien, c'est juste pour savoir, finalement, si c'est une étude qui a été faite pour l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, écoutez, on va essayer, là, pour ce qui est de couper les fossés...

3910

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Les drainages, là.

3915

PAR LE PRÉSIDENT :

Les fossés de drainage. Dans quelle mesure ça pourrait compromettre les fossés de drainage. On va commencer avec ça.

3920

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Bien, en tout cas, en général.

3925

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ce que je comprends.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3930

Bien... oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, Monsieur Lamontagne?

3935

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

J'hésitais de répondre, je ne savais pas si vous alliez m'adresser la question, là.

3940

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, j'y vais en fonction de l'intérêt des gens qui sont disposés à répondre. Alors, Monsieur Lamontagne?

3945

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3950 Je ne connais pas, malheureusement, les exigences qui sont demandées aux gens qui
mettent en place des pipelines. Normalement, ils sont obligés de demander la permission aux
agriculteurs. Ah, mon ami du MAPAQ les connaît peut-être?

PAR LE PRÉSIDENT :

3955 O.K. Je vais revenir à vous. Alors, c'est complet, Monsieur Lamontagne? Peut-être le MRN
avant? Dans quelle mesure ça peut être une exigence au permis, ça, de s'entendre puis de
convenir avec les agriculteurs en fonction du terrain, de ne pas compromettre le drainage des
terres agricoles? Est-ce que ça peut être une condition?

3960 **PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :**

En fait, comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, on va apporter à la Commission un
complément d'information sur les aspects réglementaires relatifs à ça. On prendra soin de
préciser également ça.

3965 Ce que je peux vous répondre, évidemment un pipeline c'est une infrastructure, la
compagnie qui veut installer une telle infrastructure doit évidemment demander des autorisations,
notamment si elle passe sur des terres privées. Il doit également y avoir des critères de
construction, des profondeurs, et cetera. On va travailler à apporter certaines précisions à ce
niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3975 Vous rappeler également que la Commission de protection du territoire agricole nous a fait
une présentation, puis elle a aussi, en fonction des autorisations qu'elle a à émettre – elle est
décisionnelle la Commission de protection du territoire agricole, puis le représentant du ministère
de l'Agriculture me mettra en erreur, si je fais erreur dans la réponse – peut éventuellement en
arriver dans sa décision à poser certaines conditions, de façon à ne pas compromettre la pratique
de l'agriculture sur le territoire.

3980 Ministère de l'Agriculture?

3985

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

3990 Oui, effectivement, c'est un des éléments que je pourrais me rappeler que maître Blais a parlé – maître Blais ou monsieur Bonneau qui était avec lui – a parlé des normes d'enfouissement d'un point deux mètre (1,2 m) ou d'un point six mètre (1,6 m).

3995 Donc, la Commission de protection du territoire agricole fait un contrôle et s'assure de préserver les accès agricoles, qu'il n'y ait pas de perte de rendement, et la compagnie, selon ce que maître Blais a présenté, doit aussi... en fait, il y a un certain suivi qui est fait à ce niveau-là par la Commission suite aux rapports agronomiques.

4000 Et un autre élément aussi, en fait encore avec l'entente entre l'Union des producteurs agricoles et Ultramar. Donc, dans le cadre de cette entente-là, je crois me rappeler, mais je n'ai pas trouvé le passage, on avait un élément, il y avait quelque chose à ce sujet-là dans cette entente-là que j'ai déjà déposée à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT :

4005 Merci. Alors, votre deuxième question, Madame Mercille?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

4010 C'est au sujet des études sur ça, l'acceptabilité sociale. Parce que monsieur c'est très littéraire, bien c'est de la littérature, je veux dire. Il y a des gens qui sont allés en Pennsylvanie, c'est-à-dire la ministre Ouellet en 2012, puis je retiens cette phrase-là de son texte à ce bureau de la ministre :

4015 « *Derrière une façade faisant miroiter la création de richesse et d'emploi, ces dernières, les industries, jouent carrément aux apprentis sorciers avec le territoire agricole; les impacts pour les agriculteurs et les citoyens sont terribles. Contamination de l'eau potable par le méthane et par les produits chimiques issus de la fracturation hydraulique des puits; pollution de l'air et augmentation du smog, problèmes de santé, de gestation et de production dans les troupeaux bovins. Une agricultrice nous a carrément dit : "Ne soyez pas aussi naïfs que moi, renseignez-vous, et si une gazière vous propose un contrat, voyez un avocat."* »

4020 Est-ce que dans l'étude on a prévu des avocats?

PAR LE PRÉSIDENT :

4025 Madame Mercille. Alors, écoutez...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Bien, c'est une question.

4030

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, c'est une question. On va essayer d'avoir une réponse. Alors, Monsieur Lamontagne?

4035

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui. Madame Halley est une avocate et elle a fait des études.

4040

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Mais ce n'était pas ça, la question. Est-ce que les villes vont avoir des avocats?

PAR LE PRÉSIDENT :

4045

Effectivement, est-ce qu'on prévoit les avocats? – Un instant, Madame Grandbois. – Écoutez, je pense que madame Halley a quand même, dans sa présentation, fait état des différents recours qui sont possibles par les individus, par les gens. Alors, sans nécessairement répondre directement à votre question, il y a des recours légaux qui sont possibles par les citoyens en cas d'inconvénients. Et on parlait, même on donnait l'exemple de Ciment St-Laurent qui, au-delà de toute réglementation, a eu une poursuite en recours collectif, puis les citoyens ont eu raison. Donc, il y a des recours légaux qui sont possibles et accessibles aux citoyens.

4050

Madame Grandbois?

4055

PAR LA COMMISSAIRE :

Juste pour revenir sur la question des contrats éventuels entre quelqu'un qui est propriétaire d'un terrain où une gazière voudrait venir s'installer, il y a eu, et je crois que c'est dans une des études de madame Halley, si je ne me trompe pas, mais disons qu'il faudrait vérifier, mais je crois que c'est dans une de ses études où elle a examiné, justement, le type de soutien qu'il a pu y avoir. Bon, dans le cas des agriculteurs, on sait que l'UPA s'est impliquée assez tôt dans le processus et donc, elle fait mention de ça, et je pense qu'elle en a parlé, d'ailleurs, lors de sa présentation et elle examine aussi certaines modalités de soutien.

4065

Donc, mais je ne serais pas en mesure de vous donner la référence précise, mais je sais qu'elle a examiné cette question-là, et elle en avait parlé lors de sa présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

4070

Merci, Madame Grandbois. Merci, Madame Mercille. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4075

Oui. Je voudrais souligner qu'aux États-Unis, les associations de propriétaires terriens rédigent des guides excellents sur : *La gazière s'en vient, que faire?* Il y a même des États américains qui rédigent des guides comme ça : *Les droits et les devoirs du propriétaire. Les droits et les devoirs de la municipalité.* Ce genre de guide là est disponible sur l'Internet pour plusieurs États américains.

4080

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais l'équivalent pour le contexte québécois n'existe pas?

4085

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Pas encore.

PAR LE COMMISSAIRE :

4090

D'accord.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

4095

Mais c'est ça, justement. Je voulais vous demander, là, ici, ils disent qu'ils n'ont pas fait le truc sur les impacts sociaux, parce qu'ils ne savaient pas où ça allait s'installer. Moi, je me dis...

PAR LE PRÉSIDENT :

4100

Je vous invite à venir en deuxième partie...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

4105

Pourquoi on le saurait? On n'en veut pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, bien, venez nous dire votre opinion, Madame Mercille.

4110 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

On n'en veut pas, Monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

4115

Oui. Bien, venez nous le dire en deuxième partie que vous n'en voulez pas. Merci. Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

4120

Bien, je feuilletais nos études et à la section 3.3.1 – la section 3.3 c'est *Les phases d'opération des gazoducs*, et 3.3.1 c'est *Les pertes de rendement agricole et les contraintes des activités agricoles*. Il y a une page et demie, là, qui répond en partie à des préoccupations qui viennent d'être soulevées et qui relatent l'entente-cadre entre l'UPA et Ultramar qui s'appelle : *Un guide de gestion de l'emprise des pipelines concernant les activités agricoles et forestières*.

4125

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, puis je pense que, d'ailleurs, dans les premières semaines, je pense qu'on avait même parlé de l'entente-cadre entre l'Union des producteurs agricoles puis...

4130

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Et l'UPA.

4135

PAR LE PRÉSIDENT :

Et l'UPA exactement.

4140

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Et donc, dans cette section-là, on relate les...

4145

PAR LE PRÉSIDENT :

Qui avait été déposée, d'ailleurs.

4150 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4155

Elle est dans la documentation.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

4160

On relate toutes les craintes qui... bien, plusieurs des craintes qui viennent d'être évoquées avaient d'ailleurs été évoquées au premier BAPE. Donc, on fait un rappel de ça. Et puis, dont encore une fois, la fameuse entente entre Ultramar et l'UPA, il y a une recommandation sur la question du suivi.

4165

« Cette recommandation d'un suivi agricole de sept (7) ans suite à la construction du gazoduc a été adoptée dans le cahier des mesures générales d'atténuation en milieu agricole et forestier. Ce suivi implique les démarches suivantes – entre guillemets c'est l'entente – : “Une marche systématique de la totalité du tracé pour identifier toute anomalie au terrain; un suivi sur les rendements cultureux sur un certain nombre de terrains affectés pour les travaux de construction, et cetera; un suivi de toute situation anormale identifiée par un propriétaire...” »

4170

Et ainsi de suite, là. Donc, je sais qu'on est un peu bousculé par le temps, mais la section 3.3.1 qui s'intitule : *Perte de rendement agricole et contrainte des activités agricoles* va le plus loin possible sur les questions qui ont été soulevées jusqu'à maintenant.

4175

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Gauthier. Écoutez, encore une autre question profane. Lors du débat de 2010 sur les gaz de schiste, il y avait même eu discussion, entre l'industrie et l'UPA pour ce qui est d'une entente, je crois, à ma connaissance. Est-ce qu'on fait référence directement à cette étude-là ou on fait référence plutôt à l'étude UPA, pipeline St-Laurent d'Ultramar?

4180

PAR M. MARIO GAUTHIER :

4185

Oui, c'est la deuxième option.

PAR LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais est-ce qu'on a le document en question concernant l'éventuelle entente qui aurait été convenue entre l'industrie et l'UPA? Est-ce que ça a été rendu public?

4190

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

À ma connaissance, il n'y a pas d'entente à l'heure actuelle par rapport au gaz de schiste. C'est vraiment par rapport au pipeline St-Laurent, donc en 2010-2011. Mais à ma connaissance, il n'y a pas d'entente de signée pour le développement, étant donné qu'il n'y en a pas présentement.

4195

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, la Commission va prendre une pause de quelques minutes. Nous allons vous revenir pour compléter nos travaux.

4200

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

4205

4210

4215

4220

4225

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
LOUIS CASAVANT**

4230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons conclure nos travaux et nous avons encore quelques personnes qui souhaiteraient intervenir. Alors, j'inviterais maintenant, à Bécancour, monsieur Louis Casavant, s'il vous plaît.

4235 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Bonjour!

4240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Casavant. Nous vous écoutons.

4245 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Nous avons une Loi des mines qui est dominante, fusionnée avec une industrie chimique aux impacts inquiétants dans une zone agricole. Quel est l'équilibre de force avec le citoyen?

4250 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien là, je vais vous demander de nous expliquer un peu ce que sous-tend votre question, Monsieur Casavant.

4255 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Bien, c'est assez clair. La Loi des mines est dominante. On a vu dans tout ce qui s'est passé, tout ce qu'on a dit, il n'y a rien qui passe au-dessus.

4260 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Prédominance de la *Loi sur les mines*.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

4265 Oui, elle est dominante. Donc, on ne peut pas ajouter par-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, je saisis bien. L'industrie chimique?

4270 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Bien, c'est ça. L'industrie chimique, elle nous a démontré qu'il y a des impacts qui sont inquiétants. Il y a beaucoup de points d'interrogation.

4275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K.

4280 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Puis ça, c'est installé dans une zone agricole. Ça, c'est le portrait, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4285 Oui.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

4290 Là, moi, je demande : c'est quoi l'équilibre de force que le citoyen a?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui.

4295 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Est-ce qu'il en reste?

PAR LE PRÉSIDENT :

4300 Bien, peut-être vous revenir aux différentes présentations qui ont eu lieu lorsqu'on parlait de la gouvernance puis on parlait des différentes responsabilités en matière d'aménagement du territoire puis la Commission de protection du territoire agricole. Je comprends, là, que c'est quand même variable. Je pense qu'il faut quand même constater qu'il y a certains niveaux

4305 d'intervention où le citoyen peut intervenir. Je ne qualifie pas, là, je veux dire, le poids relatif du citoyen face à la dynamique sociale d'une industrie ou autrement.

4310 Je vous rappelle simplement qu'on avait déjà discuté du schéma d'aménagement où les gens sont consultés. On parlait aussi de la Commission de protection du territoire agricole qui, quand même, est décisionnelle puis qui peut mettre des conditions assez structurées puis assez importantes auprès de laquelle les citoyens peuvent également intervenir.

4315 Alors, il y a aussi, évidemment, le processus de consultation qui a été mis sur pied par le MDDEFP, madame Brisson en faisait référence tout à l'heure; quoi qu'imparfait, il y a quand même un mécanisme où les gens peuvent intervenir.

4320 Alors, peut-être que, Madame Brisson, je pense que vous avez quand même exposé les différents mécanismes de consultation, alors dans quelle mesure on pourrait discuter du rapport de force éventuel du citoyen puis des différents paliers d'intervention que le citoyen peut utiliser pour influencer la décision?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

4325 J'ai vraiment étudié des paliers locaux de façon très ponctuelle. Honnêtement, puisqu'il y a quelqu'un en sciences politiques ici, comme expert à la Commission, j'aurais tendance à estimer qu'il aurait peut-être des meilleures réponses.

4330 Ce qu'on peut voir, par contre, c'est que les mécanismes de participation comme celui pour les porcheries étaient extrêmement limités par rapport aux politiques publiques, pas seulement les lois, mais aussi des mesures plus politicoadministratives, comme les certificats d'autorisation. Donc, dans ce cas-là que, moi, j'ai étudié, le rapport de force, c'est sûr, était très inégal et très décevant sûrement pour les citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT :

4335 Merci, Madame Brisson. Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

4340 Bien, dans l'étude qu'on a réalisée, l'étude S1-4 sur les trois scénarios de gouvernance territoriale, le scénario du statu quo, il décrit, au fond, l'état actuel, la présence de la *Loi sur les mines* sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui résume quand même un certain nombre de situations de blocage actuel.

4345 Dans les scénarios 2 et les scénarios 3 qu'on a étudiés, voire même un scénario hybride
entre les scénarios 2 et 3, cette préséance de la *Loi sur les mines*, sur la *Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme* serait levée, et ce qui permettrait d'activité davantage les instruments de
4350 planification et d'aménagement du territoire dont on dispose déjà au Québec, incluant les
questions de participation publique.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gauthier. Monsieur Haemmerli m'avait demandé la parole. Après, ça sera à
vous, Madame Grandbois.

4355

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, monsieur Gauthier vient de répondre en partie, mais je reste avec une interrogation.
De ce que vous venez de dire, on comprend que si la préséance n'est pas levée, vos propositions
4360 à l'égard de planifier à l'avance sur le plan régional advenant le développement de la filière, on les
traduit comment? Tant que la préséance existe, on ne peut pas mettre en œuvre cette
recommandation-là. C'est ce que je comprends?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

4365

Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE :

4370

Merci.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Tout à fait. Donc il y a quand même, je veux dire, si je veux être normatif, il me semble que
4375 la situation actuelle est source de blocage. Donc, les scénarios 2 et 3, voire un scénario hybride
ou un scénario à inventer – c'est un peu ça l'idée d'un scénario –, bien, nous permettraient, en
tout cas, d'activer des compétences qu'on les milieux locaux et régionaux pour répondre à des
préoccupations qui ont été soulevées.

4380

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais je réfère encore une fois à votre figure compliquée – ce n'est pas évident.

4385 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Ah, non. Ça, c'est clair.

4390 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Avez-vous des propositions? Est-ce que l'étude en fait état? Si l'étude en fait état...
Monsieur Chiasson?

4395 **PAR M. GUY CHIASSEON :**

Bien, on avait des propositions sur des scénarios. Peut-être juste un mot. Je réalise que je ne répondrai pas tout à fait à votre question, mais il y a des mécanismes, pour me référer plus directement à la question de monsieur, il y a des mécanismes de participation dans le statu quo, mais ils interviennent souvent plus tard dans le processus.

4400 Une des idées des scénarios qu'on voulait mettre de l'avant, c'est qu'il y ait, plus en amont du processus, des mécanismes. Et très souvent, l'impression des citoyens d'être impuissants par rapport à la *Loi des mines* ou aux compagnies, et cetera, ça vient en partie, bien sûr d'une insatisfaction, mais aussi du fait qu'on est consulté trop tard dans le processus. Et c'est un peu la même chose, si j'ai bien compris ma collègue Geneviève Brisson, c'est un peu la même chose dans le secteur porcin où on est consulté pas sur la bonne chose, d'une certaine façon.

4405 **PAR LE COMMISSAIRE :**

4410 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois?

4415

PAR LA COMMISSAIRE :

C'est beau.

4420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est beau. Alors, votre deuxième question, Monsieur Casavant?

4425 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Dans les petits villages, le coût de la vie est moins élevé. Alors, comment peut-on faire face à un boomtown quand on sait que les prix vont augmenter? Ça fait que ça revient un peu... comment le citoyen va se débattre dans tout ça?

4430 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Gauthier, vous avez abordé le concept, la problématique de l'impact éventuel d'un boomtown?

4435 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

4440 Bien, encore une fois, je peux vous dire à quel endroit ça se situe, mais c'est un véritable enjeu, c'est clair. La gestion d'un éventuel boom démographique, ça a été identifié et on a tenté d'aller le plus loin possible dans les impacts que ça pourrait avoir. Donc, c'est dans l'étude... excusez, moi aussi, je commence à être un peu fatigué. C'est dans l'étude S3-6. Donc, tout le chapitre 2.2, la section 2.2 : *Impact de la croissance démographique et économique sur les usages résidentiels des entreprises et les services.*

4445 Donc, encore une fois, nous, ce qu'on a fait c'est identifier cet impact-là à partir d'une revue de la littérature, des expériences dont on dispose et ça soulève la question que monsieur vient de poser. Et donc, nous, ce qu'on dit, c'est qu'une fois que cet impact potentiel là est identifié, bien, il y a une phase ultérieure qui est la phase de l'évaluation des impacts, qui devra se faire à un certain moment. Et donc, il faut réfléchir à comment la faire. On pense que cette évaluation-là
4450 pourrait faire partie d'une évaluation environnementale régionale, d'une évaluation environnementale régionale qui tiendrait compte des impacts cumulatifs. Et dans cet esprit-là, les impacts démographiques et économiques pourraient faire l'objet de cette évaluation environnementale.

4455 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Gauthier. Madame Brisson?

4460 **PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

En fait, ce qu'on a vu dans notre recension systématique des écrits sur le gaz de schiste, c'est que, dans les études de cas réalisées dans différents contextes, il y a des populations qui sont avantagées par l'industrie, celles qui ont accès à l'emploi ou qui ont accès aux retombées économiques, mais il reste quand même un bon nombre de types de populations qui sont

4465 vulnérables, désavantagées ou qui n'ont pas accès, justement, à la manne économique qui est
arrivée. Et les populations qui seraient particulièrement identifiées sont celles qui n'ont pas les
compétences requises pour avoir accès à différents types d'emploi, que ce soit dans l'industrie,
dans les industries satellites autour ou dans les services. Mais aussi, il y avait un type de
4470 population qui était citée comme très vulnérable, c'était les gens qui ont des revenus fixes, que ce
soit l'aide sociale, les rentes de retraite, ces gens-là qui reçoivent un montant fixe, puis qui
n'arrivent pas à suivre les fortes croissances du coût de la vie dans leur région.

Donc, c'est sûr qu'il y avait des inégalités et ces inégalités-là, je l'avais dit dans une autre
séance, sont une des sources principales des conflits sociaux dans les communautés. Et ça se
4475 vérifie aussi ailleurs. On pourrait penser à Malartic, par exemple, ou à Havre-Saint-Pierre, la
Romaine, dans des cas québécois.

PAR LE PRÉSIDENT :

4480 Merci, Madame Brisson. Alors, merci, Monsieur Casavant, de vos questions.

GÉRARD MONTPETIT

4485 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je demanderais maintenant à monsieur Gérard Montpetit à venir nous soumettre ses
questions. Bonjour, Monsieur Montpetit.

4490 **PAR M. GÉRARD MONTPETIT :**

Bonjour! Alors, on parle de l'impact sur les milieux agricoles. Cet après-midi, j'ai entendu
des personnes qui parlaient de l'impact sur des cultures artisanales, que ça soit les fromages fins,
4495 et cetera. Ensuite, on peut parler de... mais nous sommes dans le milieu agroalimentaire. Un
exemple bien concret : à Saint-Louis, vingt-cinq-trente kilomètres (25-30 km) d'ici, il y a une usine
qui met en pot les cornichons et les olives, et ainsi de suite – Mrs White puis Coronation pour ne
pas les nommer.

4500 En période de récolte ou en période où ils mettent les choses en can, ils ont besoin de plus
d'eau que l'ensemble de l'aqueduc municipal est capable de fournir à toute la municipalité. Donc,
il y a un entonnoir là. Ils veulent utiliser leur puits, mais leur puits d'eau est à, en chiffre rond, deux
cents mètres (200 m) du puits fracturé de Saint-Louis.

4505 Alors, quel sera l'impact sur l'agroalimentaire – et je viens de donner un exemple – si l'eau à leur disposition est peut-être contaminée?

PAR LE PRÉSIDENT :

4510 Donc, le cas concret de Saint-Louis-sur-Richelieu. C'est bien de ça qu'on parle?

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

C'est ça.

4515

PAR LE PRÉSIDENT :

Pas Saint-Louis-de-Gonzague, pas Saint-Louis au Missouri.

4520

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

Je connais certaines personnes.

PAR LE PRÉSIDENT :

4525

Alors, Saint-Louis-sur-Richelieu en rapport avec le puits et l'approvisionnement en eau de, on va appeler la cannerie, on s'entend?

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

4530

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4535

C'est une cannerie. Alors, est-ce qu'il y a des obligations de la part de l'exploitant du forage en question quant à préserver la qualité de l'eau et aussi, éventuellement, s'il arrive contamination éventuellement, soit obligé d'assurer l'approvisionnement en eau de l'usine avoisinante? Monsieur Lamontagne?

4540

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Bien, il y a plusieurs obligations reliées à un cas de contamination potentielle, on s'entend, là. Parce que là, on est dans un cas hypothétique. La *Loi de la qualité de l'environnement* puis les règlements relatifs interdisent à qui compte de dégrader et polluer la qualité de l'environnement.

4545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que ça irait jusqu'à, éventuellement, s'il arrive un cas de contamination, d'obliger le propriétaire de dire : tu vas approvisionner l'usine voisine qui est affectée par les conséquences d'une éventuelle contamination?

4550 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Bien, il y aurait des poursuites, il y aurait des amendes. C'est inclus dans la loi.

4555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais je veux dire, ils sont en train de canner, là, puis il y a une contamination. On parle d'un cas hypothétique, Monsieur Lamontagne.

4560 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Contaminer avec quoi?

4565 **PAR M. GÉRARD MONTPETIT :**

À six (6) heures d'avis.

PAR LE PRÉSIDENT :

4570 Oui, oui.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4575 Si c'est contaminé au méthane, c'est très facile décontaminer : tu prends l'eau du puits, tu la mets dans une piscine ou un réservoir, tu fais passer des balounes d'air à travers puis le méthane, il s'en va, puis l'eau n'a plus de méthane. Parce que le méthane est mille (1 000) fois plus soluble dans l'air que dans l'eau.

4580 Alors, si c'est le méthane qui est le contaminant, c'est facile à régler. La cannerie, elle fait ça, puis là, elle facture les gens qui ont pollué l'eau, puis là ils les poursuivent. Ça, c'est tout à fait correct, ça.

Mais si vous me demandez s'il y a une protection spécifique pour le puits de la cannerie, bien là, je n'ai pas les détails. Je ne sais même pas s'il est autorisé. Les puits qui sont protégés

4585 par les règlements spécifiques de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est les puits municipaux. Ce n'est pas les puits industriels.

PAR LE PRÉSIDENT :

4590 Donc, la réponse... comment dire, pas de réaction s'il n'y a pas d'entente précise, autrement c'est un recours légal. C'est ce que je comprends. Santé publique lève la main?

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

4595 Merci, Monsieur le président. Si on peut se permettre, je n'ai pas tendance à aller dans le même sens que monsieur Lamontagne. Donc, je n'irai pas aux conclusions rapides qu'on ne peut rien faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

4600 On comprend que c'est un cas hypothétique, là.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

4605 Oui, oui, c'est un cas hypothétique. Bien, c'est un cas hypothétique, mais il y a une procédure qui est clairement mise en place aussi dans des cas hypothétiques ou non. D'un point de vue strictement de Santé publique, lorsqu'il y a un problème au niveau de la qualité de l'eau – et là, la question avait plusieurs aspects : l'approvisionnement, la disponibilité en eau et la qualité de l'eau. Moi, je voudrais beaucoup parler sur la qualité de l'eau.

4610 Les Directions régionales de santé publique ont la possibilité, lorsqu'elles sont au courant d'un problème au niveau de la qualité de l'eau, donc d'un dépassement de normes en fonction de l'évaluation et l'analyse de risque, les directeurs régionaux de santé publique ont la possibilité, une fois l'évaluation du risque faite, suite à un signalement, de pouvoir soit émettre un avis de non-consommation qui définit certains usages possibles ou non, ou alors d'émettre un avis de faire bouillir l'eau selon, évidemment, les contaminants qui vont se retrouver dans l'eau.

4615 Donc, il y a des possibilités d'action en fonction d'un résultat, évidemment, qui est transmis aux autorités de santé publique.

4620 **PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

Je compléterais juste en indiquant que dans ces cas d'avis, il y a un coût relié à devoir substituer l'eau d'approvisionnement habituel à une autre source d'eau, et que dans la littérature,

4625 ce coût-là... en tout cas, il y peut-être des normes et des règlements qui m'échappent au Québec, mais habituellement ce coût-là est assumé par le consommateur.

PAR LE PRÉSIDENT :

4630 Mais là, si j'ai bien compris votre question, il y aurait une obligation d'approvisionnement, c'est bien ça?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

4635 Au contraire.

PAR LE PRÉSIDENT :

4640 Il n'y a pas d'obligation d'approvisionnement.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Il n'y a pas d'obligation, à ma connaissance.

4645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. Que ce soit un puits municipal ou un puits d'un commerce, il n'y a pas d'obligation?

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

4650 Bien, je pense que peut-être le MAPAQ pourrait répondre dans le cas de commerces ou d'approvisionnement en eau d'industries agroalimentaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

4655 O.K. Il y a une obligation de déclaration, mais il n'y a pas d'obligation de fournir l'eau, là.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

4660 Bien, selon le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, il y a des normes à respecter. Lorsqu'il y a dépassement, les Directions régionales de santé publique sont informées, mais je pense que monsieur Lamontagne va vouloir ajouter des précisions à cet effet.

4665 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, il s'applique aux eaux municipales. Il ne s'applique pas aux puits privés.

4670 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour le ministère de l'Agriculture?

4675 **PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :**

Je n'ai pas connaissance d'un règlement du ministère qui viendrait gérer un cas comme ça, de pollution. Parce que c'est plus du ressort du ministère de l'Environnement, selon ma compréhension du dossier.

4680 Par contre, au ministère de l'Agriculture, il y a des normes au niveau de la salubrité des aliments, de l'innocuité des aliments, mais pas au niveau de la pollution, qu'est-ce qui se passe dans ce cas-là. Mais il y a des articles du Code civil qui permettent de gérer des cas comme ça, qui sont très clairs. Je ne me rappelle toutefois pas des articles.

4685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Monsieur Haemmerli?

4690 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, je vais retourner voir, monsieur Lamontagne. Vous avez dit : si ce n'est pas un puits municipal. Mais à partir d'une certaine quantité d'eau, l'industriel, il doit demander aussi une autorisation pour prélever dans la nappe? O.K. À partir du moment où vous accordez cette autorisation, est-ce qu'il y a une attention particulière qui est accordée à ce puits-là? Si on arrive avec une demande, par exemple un certificat en vertu de l'article 22 pour faire de l'exploration...

4700 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Pour faire des cornichons?

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, non, pour faire du gaz de schiste. Est-ce qu'il y a un lien qui se fait ou est-ce qu'il y a des distances minimales à respecter?

4705 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Non. La distance minimale est établie dans le règlement.

4710 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Dans le projet de règlement ou dans le règlement.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4715 Présentement, elles sont établies dans le règlement du MRN sur le pétrole et gaz : cent mètres (100 m) d'une résidence.

PAR LE COMMISSAIRE :

4720 Voilà.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4725 Le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections a une autre distance protectrice, mais ce projet-là n'est pas en vigueur. Il est mort au feuilleton.

PAR LE COMMISSAIRE :

4730 Mais advenant le cas qu'un règlement similaire soit adopté... non, O.K. Pour l'instant, je m'en tiens à ça. Monsieur Dubé?

PAR LE PRÉSIDENT :

4735 Oui, allez-y, Monsieur Dubé?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

4740 Peut-être juste ajouter un complément d'information par rapport à ça. Monsieur Lamontagne a parlé de distance séparatrice de cent mètres (100 m), on en a mentionné à plusieurs reprises, mais il y a également des dispositions qui protègent les aires de captage d'eau souterraine dans l'article 22. Oui, effectivement.

Donc, un puits ne peut pas être foré, notamment au sein de l'aire d'alimentation d'une installation de captage d'eau souterraine et à moins de deux cents mètres (200 m) d'une

4745 installation de captage d'eau souterraine qui alimente en eau potable différents types d'établissement. C'est ça d'une part, et puis d'autre part, peut-être que dans ce cas-là – je ne connais pas la situation particulière, mais l'usine est probablement alimentée par un réseau, pas par un puits, finalement, par le réseau municipal.

4750 Donc, ça apporte une nuance au problème hypothétique, si je peux me permettre.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4755 C'est clair que si l'usine à cornichons est alimentée par un réseau municipal, il n'aurait pas dû y avoir d'émission de permis pour un puits de gaz de schiste, à moins que ça soit fait avant 2011, je pense que le règlement a été édicté. Ils ont modifié le règlement sur le pétrole et gaz en 2011, puis c'est là qu'ils ont ajouté la distance séparatrice... non, ils n'ont pas ajouté la distance séparatrice, ils ont ajouté l'interdiction de forer dans les aires d'alimentation des puits.

4760 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Je peux compléter?

PAR LE COMMISSAIRE :

4765 Allez-y, Monsieur Perron. Non, mais démêlez-nous.

PAR LE PRÉSIDENT :

4770 Oui, oui, c'est ça.

PAR M. PASCAL PERRON :

Pardon?

4775 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Démêlez-nous.

4780 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Oui, je vais essayer de ne pas vous remêler. Ce qui est intéressant de l'intervention de monsieur, c'est qu'il parle du puits de Saint-Louis. Puis je pense que ce qu'il faut comprendre de

4785 ce puits-là, c'est qu'il est localisé dans la municipalité. Donc, je pense que sa préoccupation dans un premier temps est là.

4790 Ensuite de ça, pour amener un éclaircissement sur ce que notre collègue, monsieur Lamontagne a apporté, effectivement, il y a eu une modification par le décret 1381, mais en 2009. Je ne pourrais pas vous confirmer que cet article-là spécifiquement a été introduit là. Par contre, ce qui est important de comprendre dans l'aire d'alimentation de captage, c'est que si la municipalité, d'elle-même, ne crée pas, en vertu du *Règlement sur l'établissement des aires de captage*, une aire de captage, à ce moment donné là, il est difficile, au ministère, d'aller établir la marge ou la distance séparatrice qui est reliée à cette condition-là du règlement. Je ne sais pas si vous comprenez, là?

4795 Donc, si la municipalité ne s'assure pas de créer une aire de captage qui corresponde – bien, c'est parce qu'on vit des cas que ce n'est pas nécessairement systématique, là. Donc, ça peut expliquer des fois le décalage ou le offset.

4800 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, on a un débat d'interprétation. Il faut dire qu'une aire de captage, ce n'est pas circulaire, là. C'est en fonction de la nappe phréatique.

4805 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Exactement.

4810 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Le plus souvent c'est ovale.

PAR LE PRÉSIDENT :

4815 C'est ça, là.

PAR M. PASCAL PERRON :

4820 Puis nous, après ça, bien, il y a plusieurs mécanismes. Soit qu'on peut demander une soustraction à l'activité minière pour blinder encore plus le principe de protection.

PAR LE PRÉSIDENT :

4825

Mais on en revient encore à l'interprétation qu'on disait tout à l'heure. Il n'y a aucun autre mécanisme qu'un recours légal éventuel pour en arriver à ce qu'on puisse assurer l'approvisionnement de l'usine éventuellement.

4830

PAR M. PASCAL PERRON :

4835

Nous, au MRN, on est en amont. Donc, en amont, on s'assure de mettre en place les conditions pour protéger de façon la plus efficace et efficiente les contaminations, autant par des marges séparatrices que par la conception de l'ouvrage, puis ensuite de ça, bien, c'est ce qui s'applique, là, en aval.

PAR LE PRÉSIDENT :

4840

Alors, j'oserais dire un droit de réplique de la part de monsieur Lamontagne.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

4845

J'ai pu me tromper sur la date, mais c'était relativement récemment que le règlement a été changé, puis que l'interdiction de forer dans les aires d'alimentation a été ajoutée. J'ai pu me tromper d'année. Puis les municipalités ont une obligation réglementaire, en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, d'établir leur aire d'alimentation, puis elles devaient l'avoir fait en 2006.

4850

Ça fait que normalement, l'aire de captage du puits de Saint-Louis est connue.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lamontagne. Monsieur Montpetit?

4855

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

4860

J'ai rajouté qu'on n'est pas en amont du problème, on est en aval du problème. Parce que le puits a été fracturé en 2008, l'usine est là, et ce que je sais c'est que Gastem, qui a le permis d'exploration, et Forest Oil ont des problèmes financiers.

Donc en théorie, oui, on peut poursuivre puis dire : j'ai huit (8) chargements de cornichons qui attendent puis tout ça, là. Mais si la compagnie, le puits est dormant depuis cinq (5) ans, six (6) ans ou quelque chose comme ça, la pression est dans le tuyau.

PAR LE PRÉSIDENT :

4865

Mais je pense que la réponse est la même, là. Je veux dire, je comprends que le délai du recours pourrait éventuellement compromettre l'activité de l'usine, mais je pense que c'est à peu près le seul mécanisme que l'usine pourra éventuellement avoir auprès du propriétaire du puits comme tel.

4870

Ça fait que je vous inviterais à votre deuxième question, Monsieur Montpetit, s'il vous plaît.

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

4875

Bon, O.K. On parle toujours des impacts sur l'agriculture. Une chose que je n'ai pas entendue, c'est la location d'une superficie pour quelque chose autre qu'agricole – j'utilise les mots de la CPTAQ –, et ce, dans une perspective de développement durable.

4880

Par un ami, j'ai pu voir un contrat de location. Disons que c'est pour un hectare et demi. Le contrat est pour vingt (20) ans. La compagnie peut, à son gré, pas au gré du cultivateur, mais au gré de la compagnie, renouveler pour dix-neuf (19) ans et onze (11) mois. Donc, pour un loyer de douze mille dollars (12 000 \$) par année. Si la compagnie ne fait pas de forage, la compagnie peut unilatéralement décider de réduire de cinquante pour cent (50 %) la location.

4885

Compte tenu qu'on parle de trente-neuf (39) ans et onze (11) mois, on parle d'une servitude de trente-neuf (39) ans et onze (11) mois, ça implique la relève agricole, ça implique l'acheteur éventuel de la ferme, soit le fils ou quelque chose comme ça. Donc, est-ce que cet impact à très long terme d'une servitude a été évalué?

4890

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, pour le ministère de l'Agriculture. Évidemment, vous comprendrez qu'on a personne de la Commission de protection du territoire agricole, puis je peux supposer que s'il y a activités puis il y a bail, il y a eu autorisation de la Commission. Alors, le ministère de l'Agriculture?

4895

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

4900

Oui. Bien, il ne revient pas au rôle du ministère de l'Agriculture de critiquer ou de commenter les décisions de la Commission. La Commission est autonome, souveraine. Le gouvernement ne peut pas influencer les décisions. Donc, je ne peux pas répondre à la place de la Commission. Et la Commission, aussi, elle répond par ses décisions. Donc, c'est une question que je ne peux pas répondre directement, ça serait une question à poser à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT :

4905

Écoutez, je peux peut-être ajouter simplement, à mon souvenir, en fonction de la présentation que maître Blais nous avait faite, c'est indépendamment de la durée éventuelle de la location ou du bail, je crois que c'est systématique dans les décisions de la Commission de protection du territoire agricole qu'éventuellement le terrain est remis en état de façon à ce que l'activité agricole puisse éventuellement se réaliser à nouveau.

4910

Alors, sous réserve, c'est ce que je me rappelle de ce que monsieur Blais, lui, avait dit. Puis c'est décisionnel aussi, la Commission de protection du territoire agricole.

4915

Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

4920

Effectivement, lors de la présentation de la CPTAQ, monsieur Blais avait mentionné que, si je me souviens bien, que les baux de location ou les contrats entre l'agriculteur et un exploitant étaient normalement remis à la CPTAQ qui en prenait connaissance.

4925

Donc, on ne peut pas se prononcer sur un cas comme ça, mais théoriquement la CPTAQ, dans son analyse, examine si la proposition qui est sur la table peut considérer un impact pour la production agricole, puis si elle conclut que non, elle l'autorise. Alors, je ne pourrais pas vous en dire plus, mais on comprend que normalement, ils ont l'occasion de voir le bail avant de prendre leur décision.

PAR LE PRÉSIDENT :

4930

À ma connaissance, toutes les décisions de la CPTAQ sont publiques. Vous inviter peut-être à prendre connaissance des transcriptions de la séance en question où monsieur Blais répondait aux questions, vous allez pouvoir, sûrement, avoir des éléments d'information en lien avec votre question.

4935

Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

4940

Oui, puis juste ajouter à ce rappel-là que la Commission a demandé à la Commission de protection du territoire agricole pour faire la nuance entre une trentaine de puits puis beaucoup, advenant le développement de la filière, a demandé à la Commission de protection du territoire

agricole de lui revenir avec une réponse écrite sur une éventuelle orientation qu'il y aurait à cet égard-là.

4945

Ça fait que ça, c'est un document qui va être déposé sur le site Internet du BAPE et auquel vous allez avoir accès dès qu'on l'aura ou peut-être même qu'il est déjà arrivé.

PAR LE PRÉSIDENT :

4950

Alors, voilà pour les réponses qu'on peut vous obtenir, Monsieur. Alors, merci beaucoup, Monsieur Montpetit pour vos questions.

4955

M. SERGE GIARD

PAR LE PRÉSIDENT :

4960

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Serge Giard, s'il vous plaît.

PAR M. SERGE GIARD :

4965

Bonsoir. J'aurais besoin d'un... une question que je me suis posée. Dans l'exposé de monsieur Gauthier, dans ses études, est-ce que l'UPA a été consultée, puis si elle l'a été, est-ce que c'est du côté économique ou du côté agronomique ou autre?

PAR LE PRÉSIDENT :

4970

Alors, dans quelle mesure vous avez consulté l'Union des producteurs agricoles puis à quel niveau?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

4975

Dans l'étude S3-5 sur les modifications dans les usages du territoire, on en parlait tout à l'heure, il y a une section qui porte sur les mesures d'atténuation des impacts sur les usages agricoles. Il est question, notamment dans cette section-là, de la CPTAQ, ça répond partiellement à la question précédente et ensuite :

4980

« La présence importante de l'industrie gazière sur les terres agricoles fait de l'Union des producteurs agricoles qui représentent les agriculteurs un acteur très influent sur tous développements industriels en sol agricole.

4985 *L'exemple le plus récent de cette influence est celui de l'élaboration d'une entente-cadre – celle qu'on évoquait avec Ultramar – laquelle a permis de fixer des règles de localisation des puits et des mesures afin d'atténuer, voire de compenser les pertes liées à l'industrie gazière. »*

PAR LE PRÉSIDENT :

4990 Mais la question de monsieur c'est : est-ce c'est une recherche documentaire ou vous avez pris contact avec les gens de l'Union des producteurs agricoles? C'est quoi le type d'échange que vous avez eu avec eux, si éventuellement vous les avez contactés? Je pense que c'est ça l'essence de la question de monsieur.

4995 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

5000 Oui. Bien, ce n'était pas dans notre mandat effectivement de les contacter. On a consulté la documentation produite sur les sujets qui étaient pertinents pour nous. Dans l'étude qu'on a faite sur la gouvernance territoriale, il y a eu un groupe de discussion et il y avait, dans le groupe de discussion, des représentants de l'UPA.

PAR LE PRÉSIDENT :

5005 O.K. Puis les éléments qui sont ressortis c'était des éléments agronomiques ou économiques? D'aménagement du territoire?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

C'était sur les trois scénarios de gouvernance. Donc, pas agronomique, sûrement là.

5010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc, les aspects économiques? Les aspects d'aménagement du territoire?

5015 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

5020 D'accord. Merci. Alors, votre deuxième question, Monsieur Giard?

PAR M. SERGE GIARD :

5025 Toujours dans l'exposé de monsieur Gauthier, c'est pour demander une précision. J'ai cru
saisir qu'on voyait, dans les avantages de l'exploitation, l'augmentation de la valeur des terres,
parce que les superficies cultivables vont être diminuées, alors il va y avoir une augmentation de
la valeur des terres agricoles, alors que l'augmentation de la valeur des terres nous fait payer
seulement des taxes en surplus. On n'a pas d'augmentation de rendement dans la récolte puis on
5030 n'a pas le contrôle du prix des grains.

Je voulais savoir si j'ai bien saisi, puis si j'ai bien saisi, ça ne devient pas, pour le transfert
de ferme, ça ne devient pas un avantage, mais ça devient un sérieux inconvénient.

5035 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je crois comprendre dans votre question, c'est que vous auriez éventuellement une
activité sur votre terrain?

5040 **PAR M. SERGE GIARD :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

5045 Puis là, c'est de savoir si ça peut affecter la valeur foncière éventuelle de votre terrain?

PAR M. SERGE GIARD :

5050 Oui. Ça faisait partie de ces avantages à monsieur Gauthier, si j'ai bien saisi. Je voudrais
qu'on m'approfondisse ça, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT :

5055 O.K. Puis est-ce que ça va... hausse des taxes ou non en fonction que ça ne sera pas
productif aussi, comme territoire. C'est ce que je comprends?

PAR M. SERGE GIARD :

5060 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

5065 Alors, Monsieur Gauthier?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5070 Je me cherche un peu dans les documents.

PAR M. GUY CHIASSON :

5075 Bien, en fait, si on a dit ça, ça a été une erreur. On a dit qu'il y aurait peut-être une augmentation du foncier, que la municipalité peut récolter. Mais on a surtout dit que dans la plupart des cas, ce qu'on a trouvé dans la littérature c'est une diminution des valeurs des terres. On n'a pas vraiment retrouvé, sauf erreur, de cas où on a dit que ça augmentait la valeur des terres agricoles.

5080 Dans certains cas, et ça, c'était souvent aux États-Unis, dans les endroits où les gens pouvaient collecter des redevances, dans ce cas-là, les personnes ont obtenu des revenus importants, mais ce n'est pas nécessairement leur terre qui, en soi, a pris de la valeur.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5085 C'est à la page 28 de l'étude S3-5. C'est un paragraphe sur la diminution de la valeur des terres :

5090 « *La dévaluation des terres agricoles est une préoccupation importante des agriculteurs au Québec comme en témoigne l'analyse des rapports – donc qui ont été déposés au premier BAPE, là –. Cette dévaluation peut être liée à la perception des risques engendrés par les nouvelles infrastructures ainsi qu'aux impacts liés au cadre de vie. La diminution de la valeur des terres touche les résidences à proximité des activités de développement du gaz de schiste et est discutée davantage dans la partie sur les usages résidentiels.*

5095 *Toutefois, mentionnons qu'une étude [...] les propriétés entourées de terres agricoles ont connu une baisse plus importante et plus persistante de leur valeur immobilière, laquelle est attribuée par les chercheurs aux plus grandes surfaces disponibles pour le forage de puits à proximité des propriétés, de même qu'à la plus grande visibilité, en milieu agricole, des infrastructures gazières et du trafic routier relié au développement de cette industrie. »*

5100 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

5105 Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

5110 Monsieur Chiasson, pourriez-vous revenir? Vous avez mentionné donc qu'il y avait eu certains cas où on avait observé une diminution de la valeur des terres, vous avez mentionné surtout aux États-Unis.

PAR M. GUY CHIASSEON :

5115 Excusez-moi. Je parlais que dans certains cas, il y avait des cas recensés dans la littérature où il y a des agriculteurs qui ont quitté la profession, par exemple, parce qu'ils ont obtenu des redevances importantes et ils ne voyaient plus la... c'est un cas pour dire que dans certains cas, il y a eu, les revenus des agriculteurs ont été augmentés, mais pas nécessairement la valeur de leur terre.

5120

PAR LA COMMISSAIRE :

O.K. Je pensais que vous aviez dit qu'il y avait eu également certains cas...

5125

PAR M. GUY CHIASSEON :

Non.

PAR LA COMMISSAIRE :

5130

Donc, vous n'avez pas de cas, vous n'avez pas d'information sur soit une baisse de la valeur des terres ou une augmentation, pas de cas où ça aurait été quantifié, si je comprends bien, dans ce que vous avez examiné?

5135

PAR M. GUY CHIASSEON :

Non. Je ne pense pas que dans les études ils mentionnaient des cas comme ça, mais c'était plus... je ne pense pas que ça a été quantifié, combien d'agriculteurs ont quitté. Mais juste pour préciser, c'est dans les...

5140

PAR LA COMMISSAIRE :

5145 Non, je ne parle pas d'agriculteurs qui auraient quitté, je parle vraiment de la valeur des terres. Est-ce que vous avez eu des cas où ça a pu être documenté aux États-Unis, soit une augmentation, soit une diminution de la valeur des terres?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5150 Oui. La diminution de la valeur des terres, oui. C'est ce que je vous dis, là. Ça a été identifié dans la section *Usages agricoles*, 2.1.1. Parmi les impacts possibles, là. On a *Impacts sur la superficie agricole*, mais on a cette section qui est d'un paragraphe, donc on n'a pas énormément d'information, mais qui porte sur la diminution de la valeur des terres.

PAR LA COMMISSAIRE :

5155 Mais c'est parce que ma question, Monsieur Gauthier, ce n'est pas de savoir si c'est un impact potentiel. Je demandais si vous avez des exemples où ça a été quantifié, la réduction de la valeur des terres.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5165 Oui. Dans ce paragraphe-là on fait référence à une étude – je peux retrouver la référence. C'est dans un article publié dans l'*American Journal of Agricultural Economics* en Pennsylvanie. Et donc ce qu'on a rapporté, nous, c'est :

5170 « *Mentionnons que selon cette étude, les propriétés entourées de terre agricole ont connu une baisse plus importante et plus persistante de leur valeur immobilière, laquelle est attribuée par les chercheurs aux plus grandes surfaces disponibles pour le forage des puits à proximité des propriétés, de même qu'à la plus grande visibilité, en milieu agricole, des infrastructures gazières et du trafic routier relié au développement de cette industrie.* »

5175 Donc, on identifie des facteurs qui ont contribué à faire diminuer la valeur des terres.

PAR LA COMMISSAIRE :

5180 En tout cas, dans ce cas-là, ce n'était pas clair dans cette phrase, pour moi, qu'il s'agissait vraiment d'une terre agricole. Parce que quand vous disiez « des propriétés », pour moi, ce n'est pas nécessairement une terre agricole. Enfin, je comprends...

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5185 Mais si vous voulez, on peut vérifier.

PAR LA COMMISSAIRE :

5190 Oui. Pourriez-vous vérifier s'il s'agit vraiment de terres agricoles ou plutôt de propriétés avec des résidences qui auraient... juste pour voir s'il existe ou non des évaluations, et dans ce cas-là, il n'y avait pas de quantification non plus dans ce que vous avez mentionné, ça fait que si vous avez dans l'article, si vous êtes capable de retrouver, on apprécierait.

PAR LE PRÉSIDENT :

5195 Monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE :

5200 Moi, je voulais juste revenir sur un élément de réponse que j'ai fourni à monsieur Montpetit tout à l'heure. Le document dont j'ai parlé est effectivement déposé, il est sous la cote DB-61.

PAR LE PRÉSIDENT :

5205 Alors, voilà, Monsieur Giard, pour vos deux questions.

PAR M. SERGE GIARD :

5210 Alors, pour préciser, j'ai mal saisi. On n'a pas parlé d'augmentation de la valeur des terres?

PAR LE PRÉSIDENT :

Non. On a parlé de diminution potentielle.

5215 **PAR M. SERGE GIARD :**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

5220 Merci.

RAYMOND STONE IWAASA

5225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Raymond Stone Iwaasa, à Bécancour, à venir nous soumettre ses questions.

5230 **PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :**

Je mets mes mains devant tout le monde, au-dessus de la table.

5235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Iwaasa. Nous vous écoutons.

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

5240 J'ai apprécié l'étude de monsieur Gauthier et mes questions ont rapport à ce chercheur, mais qui toucheront aussi Gisèle, je crois, qu'elle s'appelle, du ministère de la Santé, la première question. Et je rappelle que le Wampum à deux voies, qui est le traité que l'on respecte, oblige de mettre mes deux mains devant tout le monde, mon corps entier, et surtout devant les femmes. Donc, tout respect à madame du ministère de la Santé et à ses collègues et pour ce débat que je
5245 trouve plus fortuit.

La question est la suivante, à monsieur Gauthier, mais aux dames du ministère de la Santé. Votre étude traitait du, en fait, de l'impact social. Vous avez dit qu'il y avait des limitations, d'accord. Il y a le chercheur Emmanuel Raufflet des HEC qui a présenté l'étude, je crois que
5250 c'était S4-4, qui évoquait le besoin, et il était formel, le besoin qui est une instance de surveillance indépendante au gouvernement du Québec, indépendante à l'industrie du gaz de schiste, des associations, indépendantes d'un contrôle monopolistique par une ou deux ou trois parties, sur les personnes qui devaient, justement, respecter leurs obligations, leurs responsabilités comme citoyens et veiller sur la santé, sur le bien des gens.

5255 Donc, est-ce que monsieur Gauthier et son équipe et les dames du ministère de la Santé aimeraient commenter sur une éventuelle étude prospective, future dans ce sens-là? Le débat social que ça pourrait inciter, pour que différents intervenants que l'on n'entend point ces temps-ci, puissent justement être identifiés et leurs atouts, leurs expertises comme le Wampum à deux
5260 voies, par exemple, en fait le premier traité lié au traité de Montréal bien sûr, de 1701, puisse être enfin compris? Et d'autres traités touchant, que ce soit le peuple Cri, le peuple, en fait X, Y, Z. O.K.?

PAR LE PRÉSIDENT :

5265 Oui. Merci, Monsieur Iwaasa.

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

5270 Est-ce que ce travail-là peut être fait?

PAR LE PRÉSIDENT :

On va essayer d'avoir une réponse. Monsieur Gauthier?

5275 **PAR M. MARIO GAUTHIER :**

Bien, j'essayais de retrouver, je ne me souviens plus dans quelle étude, mais le Comité sur l'évaluation environnementale stratégique nous avait demandé de regarder la question de la mise en place d'un observatoire et de suivi et de surveillance. C'est peut-être dans le document qui...

5280

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

C'est dans le document final.

5285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lamontagne, s'il vous plaît. Merci, et je comprends votre contribution.

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5290

Donc, c'est la réponse que je peux fournir pour le moment. C'est la réponse que je peux fournir pour le moment. On va essayer de le retrouver et puis on vous revient.

PAR LE PRÉSIDENT :

5295

Bien, écoutez, monsieur Lamontagne à l'air à s'ennuyer. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

5300

Je ne m'ennuie pas, mais il est six heures (6 h). Non, c'est dans le document, la mention des observatoires, c'est le document final. Il devait y avoir une étude, il n'y en a pas eu. Le Comité a décidé de parler des observatoires dans le document final.

PAR LE PRÉSIDENT :

5305 Donc, un organisme indépendant. Peut-être nous donner le pedigree un peu, de l'observatoire?

PAR M. MARIO GAUTHIER :

5310 Si vous permettez, Monsieur le président, on a retrouvé...

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Gauthier?

5315

PAR M. MARIO GAUTHIER :

Donc, et c'est effectivement dans le rapport final du Comité sur l'ÉES, mais dans notre étude S3-6, on a une section à la page 58 où on dit :

5320

« Une autre stratégie possible pour assurer le suivi des impacts sociaux, des gazoducs et de l'ensemble des infrastructures et activités liées au gaz de schiste consiste à créer des observatoires régionaux. De façon générale, un observatoire est un dispositif d'observation mis en œuvre par un ou plusieurs organismes pour suivre l'évolution du phénomène d'un domaine ou d'une portion de territoire dans le temps et dans l'espace. Un observatoire peut être mis en place à différentes échelles territoriales, nationales, provinciales, régionales, métropolitaines. »

5325

Donc, on développe un peu sur l'idée d'un observatoire et on donne un exemple d'observatoire régional au Québec, qui est l'Observatoire estrien du développement des communautés. Voilà.

5330

Bien, cette idée d'observatoire est en lien, peut-être, avec d'autres recommandations importantes sur lesquelles je suis passé vite dans ma présentation, mais notamment sur la mise en place d'un mécanisme de suivi des impacts, la formation de comités de suivi, et voilà. La mise en place de l'observatoire et l'évaluation environnementale régionale.

5335

Donc, désolé, dans ma présentation, je suis passé vite sur ça, mais évidemment, ces recommandations-là sur le suivi, la formation d'un comité de suivi, la possibilité de développer un observatoire, de faire de l'évaluation environnementale régionale, ce sont toutes des recommandations qui sont interreliées.

5340

PAR LE PRÉSIDENT :

5345 Merci, Monsieur Gauthier. Alors, pour Santé? Monsieur Iwaasa semblait vous interpeller directement, Mesdames. Alors, si vous avez un élément complémentaire à fournir?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

5350 Bien, il y avait plusieurs éléments dans la question. Donc, j'espère pouvoir bien donner quelques pistes sur les points. Je m'excuse, si je n'ai pas tout capté, à l'avance.

5355 Il y avait un point dans votre question qui m'interpellait et c'était l'inclusion d'autres savoirs puis l'inclusion d'autres experts à ce qui est déjà sur la table. Puis simplement vous mentionner que malgré l'exhaustivité apparente de l'Évaluation environnementale stratégique, même s'il y a eu plus de soixante-dix (70) études, même s'il y a eu quand même beaucoup d'argent dépensé aussi, il y a quand même des points qui restent encore lacunaires, puis notamment les connaissances locales : qu'est-ce que les gens connaissent de leur territoire puis qu'est-ce qu'ils savent des points de risque précis.

5360 Puis ça, bien, ça, s'accompagne, en fait, c'est difficile encore pour l'instant de savoir à quels endroits ces connaissances-là, locales, peuvent être cherchées, parce qu'on ne connaît pas les endroits où il y aurait ou non des puits de gaz de schiste. Donc, c'est la contrepartie ou la limite. Mais simplement vous mentionner que c'est ça, malgré la qualité de l'étude, elle n'est
5365 évidemment pas exhaustive et il y a peut-être d'autres types d'expertises, au-delà des expertises scientifiques, qui auraient pu être convoquées. Je sais que le Comité avait quand même fait des démarches avec les citoyens, des comités miroirs, mais je ne peux pas me prononcer sur la teneur des informations qui ont pu être recueillies à ce niveau-là.

5370 Vous dire que, tout comme mes collègues, puis tout comme d'autres qui ont présenté sur les volets sociaux, l'importance des suivis est également mentionnée, puis l'importance – c'est sûr, il y a des suivis déjà statutaires, des suivis environnementaux, mais il faut regarder, même dans les suivis statutaires, aussi, la qualité des suivis possibles, la qualité des ressources qui sont affectées et le suivi des plaintes, aussi, c'est quelque chose d'important qui passe souvent un peu
5375 sous le radar.

5380 Vous indiquer aussi que dans les suivis, encore une fois, on a tendance à considérer les experts ou souvent les analystes ou les gens dans des rôles de décision, comme les responsables, mais qu'il faudrait reconnaître aussi l'Importance des citoyens pour les suivis puis arriver à avoir des instances où la participation est effective puis où les citoyens peuvent avoir – les citoyens et d'autres, hein? Même nous, des fois, au ministère de la Santé, on se retrouve à

avoir des difficultés à avoir accès à toutes les données ou à tous les renseignements. Donc, c'est sûr que ça limite, à ce moment-là, les suivis.

5385 Et les suivis, il y a différentes modalités de suivis, et je ne possède pas toutes les informations et toute l'expertise là-dessus, mais simplement vous allumer aussi qu'il y a des façons de faire des suivis qui amènent des conflits supplémentaires – j'en parlais dans une séance antérieure — qui peuvent amener aussi des crises de confiance, des crises de crédibilité des comités. Donc, de faire attention sur la façon dont ces suivis-là sont faits.

5390 Enfin, vous indiquer aussi que des fois dans les suivis, on part avec des indicateurs de base puis on espère les suivre jusqu'au bout. Juste vous allumer sur le fait qu'au moins dans les domaines sociaux, les indicateurs ne peuvent pas être fixés une fois pour toutes. Puis justement, l'importance d'avoir une participation des gens qui sont directement impliqués ou impactés par les situations est importante, parce qu'il y a des éléments qui s'ajoutent au fur et à mesure, puis comme le social est complexe, comme le social est imprévisible, un peu, puis change d'endroit à endroit, bien, les indicateurs de suivi doivent être constamment réajustés tout au long des processus. Ça amène un enjeu, mais ça amène aussi la beauté d'avoir la participation des citoyens.

5400 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Brisson. Alors, Monsieur Iwaasa, votre deuxième question, s'il vous plaît.

5405 **PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :**

5410 Merci, Madame et Monsieur pour ces réponses. Parce que justement, je vais aller dans le même sens, surtout en termes de la santé, parce que vous n'êtes pas sans savoir que Kahnawake et le Conseil traditionnel de Kaienkéhaka se situent en Montérégie. Et c'est une des zones qu'on étudie ici et que, comme vous avez fait une remarque tout à l'heure à propos du dénouement de l'époque, en fait, des batailles porcines, notamment en Montérégie, j'ai eu une expérience, en fait, clé. D'ailleurs, c'était le début de mon mandat de liaison entre les Nations Kaienkéhaka et Québécoises, pas juste en Montérégie, mais ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent, afin de voir que les différentes communautés, les différentes nations, les différents peuples arrivaient à se côtoyer, arrivaient à s'épauler, à élucider toutes sortes de questions et de réponses, là.

5420 Donc, ma question c'est : est-ce que vous savez, Mesdames et Monsieur, aussi, en fait tout le BAPE, que justement à cause du besoin de consultation entre les peuples, le maire d'une municipalité qui était complètement engagée dans le débat de l'expansion porcine à l'époque – je

ne le nommerai pas, pas besoin – a utilisé le traité du Wampum à deux voies pour se protéger du gouvernement du Québec, d'autres instances commerciales...

PAR LE PRÉSIDENT :

5425

Vous nous informez, Monsieur Iwaasa... oui, Monsieur Iwaasa, ça fait déjà deux minutes et demie, là. Alors, est-ce que vous pourriez nous mettre un point d'interrogation quelque part?

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

5430

Oui. Est-ce qu'on est au courant que le traité du Wampum à deux voies a servi à un maire du Québec, de la Montérégie, à se faire élire, à faire valoir la position des citoyens par rapport à cette industrie-là et, justement, à s'organiser en conséquence? Et sinon, voudriez-vous qu'on vous envoie ces informations-là?

5435

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, moi, je m'attends à ce qu'en deuxième partie vous veniez développer votre idée dans le mémoire que vous allez nous déposer.

5440

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

Mais ça, je le pose à mesdames du ministère de la Santé.

5445

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, le 2 juin, je vous inviterais à mettre un point à votre table des matières qui développerait cette approche, de façon à ce qu'on puisse échanger avec vous en deuxième partie.

5450

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

Je veux bien, mais cette question-là est pour les dames à qui je viens juste de...

5455

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, bien, c'est pour la Commission, Monsieur Iwaasa. Je veux dire, je comprends que l'information va circuler, les gens sont à côté de nous, ils ont entendu aussi la réponse, mais je pense que dans le contexte...

5460

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

Il n'y a pas eu de réponse et j'ai posé une question.

5465 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans le contexte où on est dans le questionnement, puis vous nous avez informés, alors, les gens le savent, mais je vous inviterais à développer l'idée puis à venir nous la soumettre en deuxième partie, puis de nous le faire valoir, si vous avez un intérêt à venir nous le présenter en deuxième partie. Je vous remercie, Monsieur Iwaasa.

5470

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

Mais je dois consulter les citoyens, les gens touchés par ça. Je vais les consulter, comme vous me le conseillez. Et aussi, je crois que comme les biofuels, pour monsieur Chartier, le Comité de coordination, en fait, derrière ces consultations, pourrait considérer les connaissances, en fait, ou les questionnements qui ont été, disons, pour traiter...

5475

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Iwaasa, je vous remercie.

5480

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

... pour traiter les traités.

5485

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Iwaasa.

5490

PAR M. RAYMOND STONE IWAASA :

Merci.

5495

PAR LE PRÉSIDENT :

On vous attend en deuxième partie.

5500

JOYCE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT :

5505 Alors, j'inviterais madame Renaud, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

5510 Bonjour, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Rebonjour, Madame Renaud.

5515 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

 Avant de commencer, je veux m'excuser pour tout à l'heure. Je n'ai pas été correcte dans mes réactions, mais ça m'arrive parfois quand je sens que je n'obtiens pas de réponse à ce que je demande, parce que je suis une personne curieuse et qui tient à savoir.

5520

PAR LE PRÉSIDENT :

 Oui.

5525 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

 Alors, je demande pardon à tous ceux et celles que j'aurais peut-être pu blesser sans le vouloir. C'est le système que je visais.

5530 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Alors, votre question?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

5535

 Première question. Je reviens, parce qu'au tout début du BAPE, j'avais interrogé puis je pense qu'on m'a référée à la séance d'aujourd'hui. Comme j'ai déjà dit, j'étais allée au premier voyage en Pennsylvanie et on était allé à Cornell University où j'ai rencontré Anthony Ingraffea et Adam Law, qui est médecin, et qui avait expliqué à tout le monde que dans les produits utilisés pour la fracturation hydraulique, plusieurs contenaient des perturbateurs endocriniens.

5540

Perturbateurs endocriniens qui peuvent causer des maladies telles que le diabète, dont je souffre depuis plus de quarante (40) ans, des problèmes thyroïdes, le cancer, si je ne m'abuse, et aussi de la stérilité, éventuellement.

5545 Alors, quand on a plusieurs de ces produits-là qui sont mélangés ensemble, qui sont induits à très forte pression dans les entrailles de la Terre à très haute température, et à recevoir des éléments qui se trouvent à l'intérieur de la terre avec l'éventuel taux de radioactivité, tout ça mélangé ensemble, ça peut aboutir ou donner un produit qu'aucun laboratoire ou analyse ne peut déceler ou détecter.

5550

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, alors votre question, Madame?

5555

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Alors, cette question, ça concerne les terres agricoles. Une activité moyenne ou intensive dans les terres agricoles, éventuellement épandage de boues ou autres qui comporteraient ces choses-là, et l'impact sur la santé des personnes, des générations à venir ou même très, très, très bientôt pour nous-mêmes, est-ce que, parce que j'ai vu qu'il y a plusieurs études, plusieurs données qui ne sont pas disponibles, qui n'ont jamais été faites...

5560

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, écoutez, on va essayer, Madame Renaud...

5565

PAR Mme JOYCE RENAUD :

... est-ce que ça a été considéré?

5570

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Renaud, on va essayer d'arriver avec un élément de réponse. Vous dites, les perturbateurs endocriniens, qui sont utilisés éventuellement pour ce qui est du forage, qui pourraient éventuellement être épandus sur des terres agricoles, qui pourraient éventuellement contaminer. C'est cet élément-là. Alors, Monsieur Lamontagne?

5575

5580

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

5585 Dans l'étude E3-5 où ils ont fait les analyses les plus détaillées possible dans les vrais additifs fournis par les compagnies qui les ont fournis aux gazières, les spécialistes, les chimistes du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, les gens du CRIQ, les toxicologues au ministère de l'Environnement n'ont pas du tout mentionné la présence de ces produits chimiques là.

5590 Alors, on est relativement confiants que s'il y en a, ils sont en dessous des critères de détection pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT :

5595 O.K. Puis éventuellement, si on avait à prendre les boues de fracturation, est-ce qu'éventuellement, on permettrait de les épandre en milieu agricole?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

5600 Les boues de fracturation ne sont pas épandues en milieu agricole. Les boues de fracturation... il y a des boues générées à deux étapes lors des gaz de schiste : la première étape c'est les boues de forage, quand on fait le trou. On utilise du baryum, de la bentonite, du sel, du silicate, du potassium, des choses comme ça, qui font une boue qui permet de garder le trou ouvert. Ces boues-là sont envoyées à des lieux d'enfouissement sanitaire. Ou, parce qu'il y a une certaine valeur potentielle d'amendement agricole, il pourrait demander de les épandre sur des terres agricoles. À ce moment-là, il y a tout un guide, toute une procédure et un certificat d'autorisation requis pour l'épandage des boues de forage.

5610 Les autres boues, les boues qui sont générées suite aux fracturations hydrauliques se sédimentent dans le fond des bassins. Il y en a très peu parce que c'est surtout de l'eau, on s'entend, qui est dans les bassins, et ces boues-là sont mélangées, la pratique actuelle, ces boues-là sont mélangées pour augmenter leur siccité et sont envoyées à des lieux d'enfouissement sanitaire. Elles ne sont pas épandues dans les terres agricoles, et je doute énormément qu'une compagnie demande d'utiliser ces boues-là à cette fin.

5615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5620 Merci, Monsieur Lamontagne. Pour le ministère de la Santé, sur la base des informations dans l'Évaluation environnementale stratégique quant à l'utilisation des produits de fracturation, est-ce que vous avez des informations à l'effet qu'il pourrait y avoir une certaine incidence sur la santé?

5625 Je veux dire, on comprend que pour ce qui est de l'aspect agricole puis la valorisation, éventuellement ça peut peut-être se faire, puis on ira du côté du MAPAQ pour voir quel encadrement il pourrait y avoir éventuellement. Mais pour ce qui est de la santé en fonction des produits chimiques utilisés pour la fracturation, est-ce qu'il y a des éléments documentés qui pourraient éventuellement affecter la santé?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

5630 Juste un instant, on va chercher nos documents, mais il se peut que comme il n'y a aucun spécialiste associé à l'eau puis aux produits qui étaient intégrés dans les eaux de fracturation, il se peut qu'on aille en complément de réponse plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT :

5635 Alors, la question est posée, les gens de la santé vont nous répondre par écrit. Et je permettrais peut-être au ministère de l'Agriculture de nous expliquer si éventuellement on arrive à vouloir faire une revalorisation agricole des boues, est-ce que vous êtes au courant des encadrements ou des tests, des échantillonnages ou de vous assurer de l'innocuité des boues pour ce qui est d'un éventuel épandage ou utilisation en milieu agricole?

5640 **PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :**

Je n'ai pas d'information supplémentaire à ce que monsieur Lamontagne a dit à ce sujet-là.

5645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, ça demanderait un certificat d'autorisation, éventuellement, si on allait en valorisation agricole?

5650 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui. Ça prend un certificat d'autorisation, puis à ce moment-là, on demanderait qu'est-ce que vous avez mis dedans. Puis on ferait les analyses pour voir si les paramètres sont encore là.

5655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5660 D'accord. Alors, voilà pour les éléments qu'on peut vous fournir, Madame Renaud, on attend un complément d'information de la Santé. Alors, je vous inviterais à nous soumettre votre deuxième question.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

5665 Par contre, à la première question, Monsieur le président, c'est que j'ai cru comprendre qu'il y a des produits ou des résultats de mélanges de produits et de procédés pour lesquels aucune analyse n'existe et qu'on ne peut pas détecter. C'est ça, ma question réelle. Alors, comment est-ce qu'on peut...

PAR LE PRÉSIDENT :

5670 Oui. Alors, écoutez, je vais permettre un complément d'information de monsieur Lamontagne.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

5675 Plus tôt dans cette même séance, on a mentionné, on a cité les travaux du chimiste Lessard, qui est une partie de l'étude E3-5, qui dit que c'est difficile d'analyser les eaux de fracturation parce qu'il y a beaucoup de produits dedans, et plus il y a de produits dans une eau, plus c'est difficile de faire les analyses chimiques, parce que les produits s'interfèrent ou les machines utilisées, soit par spectrographie de masse, soit d'autres moyens, il faudrait séparer les produits chimiques pour pouvoir faire des analyses très précises et à très faible dose.

5680 Mais ce que je peux répéter, c'est qu'on a analysé les eaux et on n'a pas vu de produits préoccupants à des doses où les analyses chimiques étaient valables.

5685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lamontagne. Alors, votre deuxième question, Madame Renaud?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

5690 Ce qu'on ne voit pas ne veut pas dire que ce n'est pas là. Deuxième question, et je reviens sur ce que j'avais posé l'autre jour par rapport au British Columbia Gaz et Oil Commission. Deux articles que j'avais lus, et je crois que ça relève des autorités, ou des personnes présentes aujourd'hui.

5695 L'année dernière, je crois, où des centaines de milliers d'hectares de terres tout à fait riches, cultivables en Colombie-Britannique, qui se trouvaient sous la juridiction du ministère de l'Agriculture, si je me souviens bien, grâce à une fuite journalistique, on a su qu'une commission était ou devait se former et je crois qu'elle était formée par des membres d'intérêt pétrolier et

5700 gazier et qui allaient pouvoir régir là-dessus, éventuellement pouvoir donner des claims ou autres choses.

5705 Est-ce que ces informations-là ont été communiquées aux différentes personnes présentes aujourd'hui? Est-ce que des recherches ont été faites à ce niveau-là? Parce que j'ai cru comprendre le nom du British Columbia Gaz and Oil Commission, comme un modèle ou quelque chose qu'on voulait imiter ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

5710 Alors, on va faire le tour des personnes présentes pour voir s'ils connaissent exactement l'information que vous nous fournissez. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

5715 Ça me prendrait un petit peu plus d'information pour faire des recherches. Je ne connais pas de quel terrain il s'agit, quelle partie de la province. Je peux rien faire, si je n'ai pas ces informations-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

5720 Monsieur Dubé, est-ce que vous êtes au courant? Est-ce que vous êtes informé?

PAR M. FRÉDÉRIC DUBÉ :

5725 Pas à ce niveau-là, pas précisément, non.

PAR LE PRÉSIDENT :

5730 Merci. Santé, Agriculture?

PAR M. PIERRE-OLIVIER GIRARD :

5735 Je crois me souvenir, bien, c'est dans les études, là, on parlait un peu de ce cas-là ou c'est peut-être justement dans mes fonctions, que l'Agricultural Land Commission, qui est un peu l'équivalent, si on veut, de la Commission de protection du territoire agricole au Québec en Colombie-Britannique, a vu une partie de son mandat confié à l'organisme Oil and Gaz, que j'ai de la misère à prononcer, pour la partie nord de la province, qui est considérée comme, avec des terres qui ont un potentiel moins intéressant, mais elles sont quand même intéressantes pour la région.

5740 Donc, les terres les plus propices à l'agriculture, plus au sud de la province, sont conservées, sont toujours du ressort de l'Agricultural Land Commission, mais pour ce qui est du nord, il y a un peu un transfert de compétence, d'analyse de l'impact agricole qui va maintenant à l'autre organisme.

5745 Je ne sais pas si monsieur Lamontagne a de l'information semblable à ce sujet-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

5750 Alors, pour Santé, non? Oui? Alors, Voilà, Madame Renaud, l'état des connaissances en lien avec le point que vous nous avez soulevé.

MOT DE LA FIN

5755 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à nos audiences et c'est ce qui conclut notre première partie de l'audience.

5760 Évidemment, le registre est fermé et il est toujours possible de poser des questions par courriel jusqu'au 24 avril prochain à seize heures (16 h).

5765 Alors, pour ce qui est des informations qui sont à compléter, on attend incessamment l'information. Les gens vont faire diligence et elles vont être rapidement disponibles sur le site Web de la Commission.

5770 Je vous rappelle également qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Harvey, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 16 mai prochain à seize heures (16 h). Ceux qui participent actuellement aux travaux de la Commission à Bécancour et à Saint-Agapit peuvent le faire en avisant le personnel de la Commission qui est présent sur place. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique qui débutera le 2 juin prochain.

5775 Alors, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées et à maintenir un climat serein et respectueux, et je tiens à les rappeler.

5780 Alors, toute personne qui participe à l'audience publique s'engage à respecter les conditions suivantes, ce qui inclut la rédaction des mémoires :

La présentation verbale et le mémoire doivent être en lien avec le mandat de la Commission et ils sont soumis dans le respect des personnes.

5785 Ils ne comportent pas d'attaque personnelle ni de propos injurieux ou menaçants;

Ils ne portent pas sur des propos pouvant porter atteinte à la réputation et au droit au respect à la vie privée;

5790 Ils ne comportent pas de contenu qui pourrait porter atteinte au droit à l'image, par exemple l'image d'une personne sur une photographie;

Ils ne comportent pas de propos qui font la promotion d'une information qui est trompeuse ou illégale;

5795 Ils ne comportent également pas de propos qui reproduiraient sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur, par exemple un article de presse ou un extrait d'une publication. Alors, ils s'en tiennent au seul renseignement personnel utile à l'argumentation développée.

5800 Ce qui est dit en audience publique est enregistré et transcrit. Les transcriptions sont ajoutées à la documentation accessible au public pendant et après le mandat.

5805 Les présentations verbales et les mémoires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Le BAPE ne donne pas d'avis juridique ni n'interprète les lois pour le compte des participants.

5810 Les présentations verbales et les mémoires n'engagent pas le Bureau d'audiences publiques; dans le cas où les règles ci-dessus ne seraient pas respectées, le Bureau se réserve le droit de ne pas diffuser un mémoire ou d'interrompre une présentation verbale.

Si vous constatez la diffusion de propos contraires à ces règles de participation, nous vous remercions de nous le signaler.

5815 Je vous rappelle que ces règles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée. Et nous nous réservons, comme je l'ai dit tout à l'heure, le droit d'interrompre toute présentation ou diffusion d'un mémoire qui ne respecte pas ces règles.

5820 Ces règles permettent un débat serein et constituent également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

5825 Pour terminer, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à cette deuxième semaine de travaux, à Saint-Hyacinthe, à Bécancour à Saint-Agapit, ainsi que ceux qui ont participé par Internet, je vous remercie.

Je remercie également les porte-paroles des ministères et organismes invités pour leur collaboration ainsi que pour toute l'information fournie au cours de cette troisième semaine de l'audience.

5830 Je remercie également tous les membres de la Commission d'enquête ainsi que mes collègues, madame Grandbois et monsieur Haemmerli.

Je remercie le personnel du Bureau d'audiences publiques qui nous a permis de réaliser cet exercice : l'équipe technique, les sténotypistes qui ont collaboré.

5835 Alors, avant de déclarer cette séance fermée, je voudrais vous exprimer le remerciement personnel de votre patience, de votre collaboration. Je vous rappellerai mes propos lorsqu'on a commencé il y a trois semaines : les séances vont être longues, les questions pointues, les sujets arides, les réponses difficiles. Je pense que tout s'est réalisé. Ça n'a pas été facile tous les jours, mais je pense qu'on a réussi à passer au travers. Je pense que dans les conditions actuelles et en fonction de l'information disponible puis avec la collaboration de toutes et de tous, on a réussi quand même à faire un travail qui est honnête.

5840
5845 Donc, prochaine étape 2 juin pour ce qui est de la présentation des mémoires. Je comprends que les personnes-ressources ne seront pas obligatoirement présentes, mais je pense que s'il y a des gens qui sont curieux, bien, ils vont venir collaborer ou venir écouter les présentations.

5850 Alors, merci à tous et à toutes et à la prochaine. Merci!

AJOURNEMENT

5855 _____

5860

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5865

Yolande Teasdale, s.o.

5870